

Pour de l'aide :
Marc Gauthier : 705-855-5815
Cellulaire Alain Gélinas : 705.698.2372

Pour la réunion :
1.705.671.1533 (p.2610) ou
1.800.465.5993 (p.2610) ou
Google Meet : meet.google.com/wrz-jrwh-wah

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
TENUE**

PAR VIDÉOCONFÉRENCE

**SALLE DU CONSEIL
296, RUE VAN HORNE
SUDBURY**

LE MERCREDI 17 JUIN 2020

À 19 h 30

ORDRE DU JOUR

Prière de communiquer avec le secrétaire du Conseil avant la réunion si vous désirez soulever une question d'ordre d'information.

Nous reconnaissons tenir cette rencontre sur le territoire de la Première nation Atikameksheng Anishnabek, territoire traditionnel des peuples Anishnaabe. Nous les remercions de partager ainsi leur territoire.

- A. DÉCLARATIONS : QUESTIONS PÉCUNIAIRES *Présidence
- B. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR *Présidence
- C. QUESTIONS DISCUTÉES ANTÉRIEUREMENT *Présidence
1. Approbation du procès-verbal des assemblées antérieures du Conseil
(Annexe C.1.) → Réunion régulière : le 20 mai 2020 par vidéoconférence
- D. RAPPORT DÉCOULANT DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ PLÉNIER *Présidence
- E. DÉLÉGATION

F. QUESTIONS NOUVELLES

1. ÉDUCATION

- a) Reconnaissance des employés du Conseil :
 - Retraités
 - Prix de distinction :
 - Prix d'engagement
 - Prix d'accueil
 - Prix d'innovation
- b) Dossiers pédagogiques : *néant*
- c) Sorties éducatives *néant*
- d) Comités d'admission
- e) Collecte de fonds (*Annexe F.1.e.i.*) (*Annexe F.1.e.ii.*)
- f) Rapport annuel sur le Plan pour l'éducation de l'enfance en difficulté (*Annexe F.1.f.i.*) (*Annexe F.1.f.ii.*)
- g) Rapport plan opérationnel (*Annexe F.1.g.*)
- h) Transport scolaire/secondaire – Mise à jour
- i) Situation avec la COVID-19

2. AFFAIRES

- a. Budget 2020-2021 (*Annexe F.2.a.*) **À VENIR** *A. Gélinas

3. INSTALLATIONS

- a) École secondaire Macdonald-Cartier – laboratoire (*Annexe F.3.a.*) **À VENIR**

4. RÉVISION DES LIGNES DE CONDUITE

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION

1. i) ACÉPO

- a. Rapport de la directrice générale (*Annexe G.1.i.a.*)
- b. Spectacle/traduction (*Annexe G.1.i.b.*)

ii) FNCSE

iii) RAPPORT – ÉLÈVES-CONSEILLERS

Néant.

iv) RAPPORT DES COMITÉS

- Comité de participation des parents (Prochaine réunion : le 22 juin 2020)
- Comité chargé de l'éducation de l'enfance en difficulté (Réunion ayant eu lieu le 8 juin 2020)
- Comité d'éducation – aucune rencontre a eu lieu

v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA
DIRECTION DE L'ÉDUCATION

vi) DEMANDE(S) SOUMISE(S) PAR LES MEMBRES DU CSPGNO POUR
OBTENIR UN CONGÉ D'ABSENCE

H. RENSEIGNEMENTS

1. EFFECTIFS SCOLAIRES
(*Annexe H.1.*)

2. CORRESPONDANCE

I. ASSEMBLÉES ULTÉRIEURES

Le *mercredi 26 août 2020* ➤ Réunion du Conseil ➤ Vidéoconférence

J. LEVÉE DE LA SÉANCE

OJ-R-17 juin 2017

Pour de l'aide :
Marc Gauthier : 705-855-5815
Cellulaire Alain Gélinas : 705.698.2372

Pour la réunion :
1.705.671.1533 (p.2610) ou
1.800.465.5993 (p.2610) ou
Google Meet : meet.google.com/amt-pnjt-mki

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

TENUE PAR AUDIOCONFÉRENCE

LE MERCREDI 20 AVRIL 2020

À 19 h

MEMBRES PRÉSENTS :

Jean-Marc Aubin, président
Anne-Marie Gélineault, vice-présidente
Robert Boileau
Josée Bouchard
François Boudreau
Lynn Despatie
Monique Hébert-Bérubé
Louise Primeau
Suzanne Nolin
Kristy Tourout
Francine Vaillancourt
Julie Olivier
Briana Michaud
Emma Pinard

**MEMBRES DE
L'ADMINISTRATION:**

Barbara Breault, surintendante de l'éducation
Eric Despatie, directeur des ressources humaines
Carole Dubé, directrice des communications
Marc Gauthier, directeur de l'éducation
Alain Gélinas, surintendant des affaires
Catherine Grenier, secrétaire-archiviste

ABSENTS:

ORDRE DU JOUR

Prière de communiquer avec le secrétaire du Conseil avant la réunion si vous désirez soulever une question d'ordre d'information.

Nous reconnaissons tenir cette rencontre sur le territoire de la Première nation Atikameksheng Anishnabek, territoire traditionnel des peuples Anishnaabe. Nous les remercions de partager ainsi leur territoire.

A. DÉCLARATIONS : QUESTIONS PÉCUNIAIRES *Présidence

B. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR *Présidence

Proposition 20-R063 – Anne-Marie Gélineault et Lynn Despatie
Que l'ordre du jour de l'assemblée du comité régulier du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ayant lieu par audioconférence le *mercredi 20 mai 2020* soit approuvé.

ADOPTÉE

C. QUESTIONS DISCUTÉES ANTÉRIEUREMENT *Présidence

1. Approbation du procès-verbal des assemblées antérieures du Conseil
(*Annexe C.1.i.*) → *Réunion régulière : le mercredi 15 avril 2020*

Proposition 20-R064 – François Boudreau et Anne-Marie Gélineault
Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ayant eu lieu par audioconférence le *mercredi 15 avril 2020* soit approuvé.

ADOPTÉE

D. RAPPORT DÉCOULANT DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ PLÉNIER

E. DÉLÉGATION

F. QUESTIONS NOUVELLES

1. ÉDUCATION

- a) Reconnaissance des employés du Conseil
- b) Dossiers pédagogiques – Néant

c) Sorties éducatives - Néant

d) Comités d'admission

Proposition 20-R065 – Lynn Despatie et Julie Olivier

Que le Conseil entérine la décision de refuser l'admission de l'élève nommé à sa réunion à huis clos.

e) Cérémonie des finissantes et finissants – situation

Marc Gauthier partage que les écoles sont en train d'envisager différents plans pour les cérémonies de finissants. Au secondaire, plusieurs vont faire des cérémonies virtuelles, D'autres vont faire un genre de 'drive in'. Certains pensent même repousser la remise de diplômes à l'automne.

f) Transport scolaire/secondaire – Mise à jour

g) COVID-19

Monsieur Gauthier explique que les écoles avaient organisé des programmes pour que les familles puissent aller chercher les choses de leurs enfants à l'école. Ces plans sont maintenant en vigueur.

Il partage aussi qu'un mémo est sorti pour la réaffectation des employés des conseils scolaires dans les centres hospitaliers ou dans les maisons de soins de longue durée. Pour ceci, il faut parler avec chacune des unités locales des syndicats. Marc Gauthier continue en expliquant que ceci se fait de façon volontaire seulement. Une personne doit s'inscrire. Si on juge que c'est une personne essentielle au bon fonctionnement du Conseil, on peut refuser de la laisser partir. On pense par exemple à des nettoyeurs qui aimeraient aller aider. Monsieur Gauthier rappelle que la personne peut mettre fin à la réaffectation d'importe quand et que le Conseil peut le faire aussi. Il n'y a pas de pénalité pour ceux qui ne se portent pas volontaires et ceux qui veulent ne peuvent pas perdre leur emploi au Conseil. On entame des discussions avec les unités syndicales demain, soit SCFP, FEESO et AEFO.

De plus, Monsieur Gauthier rajoute qu'on met présentement en place des plans pour le retour en septembre. On pense au transport scolaire, au nombre d'élèves en salle de classe et dans cafétéria, aux plans si un membre du personnel ou un élève attrape la COVID, aux questions de santé préexistantes...

François Boudreau demande qui prend les décisions par rapport au transport scolaire. Il mentionne que si on met un maximum de 12 élèves par autobus, on aura besoin de plus d'autobus, ce qui empirera la situation environnementale présente, surtout si les autobus de ville ont plus de passagers. Marc lui répond que les recommandations viennent du médecin hygiéniste de la province et que ce n'est donc pas nous qui décidons.

Jean-Marc Aubin, président, mentionne qu'il y a discussions que les masques soient obligatoires pour le transport en commun. Selon lui, il y aura beaucoup de changement et le retour au statu quo sera presque impossible.

On s'attend à avoir un plan d'action de la part du Ministre de l'Éducation d'ici la fin juin.

2. AFFAIRES

a. Budget 2020-2021

Marc Gauthier explique qu'on avait mis l'item à l'ordre du jour en espérant avoir reçu des nouvelles du gouvernement pour les budgets pour l'année scolaire prochaine. Mais, c'est la première fois qu'on n'a toujours rien reçu en mai. On présentera le budget à la réunion du mois de juin.

b. États financiers intérimaires 2019-2020 (*Annexe F.2.b.*)

Proposition 20-R066 – Julie Olivier et Suzanne Nolin

Que le rapport « États financiers intérimaires 2019-2020 » en date du 20 mai 2020 soit reçu tel que présenté.

RECUE

Monsieur Alain Gélinas explique qu'il y a deux rapports. Il explique en détails chacun des rapports.

Rapport 1 :

Comparaison du 30 avril 2020 au 30 avril 2019 : on a eu une année hors de l'ordinaire à cause des grèves donc moins de salaires ont été payés; à cause de la COVID on a eu moins de dépenses en suppléance, avec certains projets qui n'ont pas pu avoir lieu (Radio-Chaud, moins de dépenses pour des manuels, moins de dépenses en perfectionnement professionnel.

La ligne d'administration démontre que le budget de contingences n'a pas encore été épuisé comparativement à l'année dernière.

En terme de transport, le Consortium n'a pas encore facturé le Conseil donc la dépense semble plus basse.

Pour les projets de réfection, on a eu de gros projets qui se sont terminés cette année comparativement à l'année dernière (VFJ et RDF).

Pour les amortissements, on avait plus de projets qu'on avait anticipés.

En tout, la ligne 17 démontre qu'on a moins de dépenses que l'années dernière.

François Boudreau demande pourquoi la différence entre les taux de transport des deux années pour transport est si faible si ça fait tellement de semaines que le service de transport n'est plus utilisé. Monsieur Gélinas lui explique qu'on a continué à payer les coûts de transport à 100% jusqu'à la fin mai. Le gouvernement a demandé que le consortium paie encore les salaires donc les Conseils ont tout de même dû payer les consortiums. Dans certaines régions, on fait encore appel au système de transport scolaires pour certaines choses. Les petites différences entre les taux sont donc simplement reliées aux prix de carburant et de réparation et pas nécessairement à l'usage.

Rapport 2 : détermine si on a un déficit à la fin de l'année

Salaires : on devrait avoir épuisé 68% du budget mais on est à 66% en raison des grèves.

Suppléances : la pandémie a affecté le total des dépenses en suppléance.

PNMI : si on ne dépense pas toute l'argent, on la reporte.

On va avoir certains sous de l'année 2019-2020 qui seront reportés à l'année scolaire 2020-2021.

Lynn Despatie demande si le gouvernement va nous demander de redonner les fonds de surplus. Monsieur Gauthier lui répond qu'on ne sait pas encore. Le tout va dépendre des enveloppes du budget.

Épargnes de grèves : elles vont être remises au gouvernement.

PDJ : on avait anticipé des revenus de 589 000 \$. En mars, on avait des revenus de 403 000 \$ seulement. À partir de mars on a pas eu de revenus en raison de la fermeture du service, donc il nous manquera environ 175 000 \$ de revenus.

On s'attend à un surplus de 637 000 \$ pour l'année scolaire 2019-2020.

François Boudreau demande exactement où est-ce la COVID a affecté. Monsieur Gélinas lui explique qu'on a eu moins de suppléance, pas de formation, moins d'activités d'animation culturelle, moins de fournitures de classe. Par contre, on fait des dépenses qu'on ne planifiait pas : plexi glass, machines pour désinfecter les écoles...

3. INSTALLATIONS

- a) Projet de l'entrée principale de l'École public Hélène-Gravel (*Annexe F.3.a.*)

Proposition 20-R067 – Louise Primeau et Monique Hébert-Bérubé

QUE le rapport « Projet de renouvellement de l'entrée extérieure afin d'améliorer la circulation d'autobus à l'École publique Hélène-Gravel » en date du 20 mai 2020 soit reçu.

RECUE

Proposition 20-R068 – Robert Boileau et François Boudreau

QUE le Conseil approuve de retenir les services de Pioneer Construction Inc. pour le projet de renouvellement de l'entrée extérieure afin d'améliorer la circulation d'autobus à l'École publique Hélène-Gravel à un prix de 719 261,87 \$.

ADOPTÉE

Monsieur Gélinas explique qu'on a reçu sept soumissions le 8 avril répondant à l'appel d'offres. On fait une route pour l'autobus et on refait le stationnement. On refait aussi le pavé de la garderie. Le projet a été approuvé au préalable.

- b) Projet de renouvellement des laboratoires de science à l'École secondaire Macdonald-Cartier

Monsieur Gauthier explique qu'on avait gardé l'item à l'ordre du jour puisqu'on espérait avoir reçu nos budgets 2020-2021. On planifiait séparer le projet en deux parties, soit sur deux années budgétaires.

4. RÉVISION DES LIGNES DE CONDUITE

- **B-035**, Exemption de l'enseignement relatif au sujet Développement de la personne et santé sexuelle 1^{er} à la 8^e année, LDC (*Annexe F.4.a.i.*)

Proposition 20-R069 – Louise Primeau et Francine Vaillancourt
Que la ligne de conduite **B-035, Exemption de l'enseignement relatif au sujet : Développement de la personne et santé sexuelle**, soit approuvée.

ADOPTÉE

Lors de l'envoi pour rétroaction, seuls des commentaires d'approbation sont survenus.

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION

1. i) ACÉPO

Prochaine réunion le 26 juin 2020.

ii) FNCSF

Monsieur Marc Gauthier annonce que le Symposium à l'automne sera peut-être fait virtuellement.

iii) RAPPORT – ÉLÈVES-CONSEILLÈRES

iv) RAPPORT DES COMITÉS

- Comité de participation des parents – prochaine rencontre le 22 juin 2020
- Comité chargé de l'éducation de l'enfance en difficulté – rencontre ayant eu lieu le 20 avril 2020 – prochaine rencontre le 8 juin 2020

Francine Vaillancourt fait un résumé de la rencontre:

- Mise à jour sur les services pour les enfants en difficulté et des services d'ergothérapie dans les écoles.
 - Présentation de la part de Carole sur la prestation des services pendant la pandémie : d'orthophonie, d'ergothérapie et santé mentale.
 - Présentation sur le fonctionnement du programme AVIS et de la possibilité de programmes d'été (possiblement virtuels).
- Comité pédagogique

v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA
DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Monsieur le directeur de l'éducation partage avec les conseillers que les articles de deux élèves de nos écoles ont paru dans le journal Tapage qui a été publié électroniquement. Soit, Pierre-Julien Daoust de l'École secondaire Villa Française des Jeunes qui a rédigé un article sur les athlètes canadiennes et Karine Piché Larocque de l'École secondaire Macdonald-Cartier avec son article sur le devoir des institutions scolaires et le bien-être des jeunes.

Monsieur Gauthier partage aussi que l'École publique Franco-Manitou a organisé une randonnée à bicyclette avec des stations d'arrêts avec distanciation physique. 13 familles de l'école ont participé.

Monsieur Aubin, président, mentionne que malgré qu'on ne sache pas exactement à quoi s'attendre pour le retour en salle de classe, on aura sûrement des décisions à prendre bientôt.

vi) DEMANDE(S) SOUMISE(S) PAR LES MEMBRES DU CSPGNO POUR
OBTENIR UN CONGÉ D'ABSENCE

Proposition 20-R070 – NÉANT

Que le Conseil accorde un congé d'absence à ??? pour la réunion régulière ayant lieu le mercredi 20 mai 2020.

ADOPTÉE

H. RENSEIGNEMENTS

1. EFFECTIFS SCOLAIRES
(Annexe H.1.)

Proposition 20-R071 – Louise Primeau et Josée Bouchard

Que le rapport « Effectifs scolaires » en date du 20 mai 2020 soit reçu.

ADOPTÉE

2. CORRESPONDANCE

I. ASSEMBLÉES ULTÉRIEURES

Le *mercredi 17 juin 2020* ➤ Réunion du Conseil ➤ Vidéoconférence

J. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposition 20-R072 – Anne-Marie Gélinault et Julie Olivier

Que le Conseil lève la séance et fasse rapport de l'état de la question à 19 h 38.

ADOPTÉE

******Monsieur Gauthier demande aux conseillers s'ils veulent utiliser le système de Google Meet pour la prochaine rencontre. Ils répondent que oui. La réunion du mois de juin suivra donc le même format.******

PV-R-20 mai 2020

H:\Conseil\Réunions GNO\2020\06_17_2020_REG\PV_20 MAI 2020_REG.doc

Activités de collectes de fonds - tableau sommaire Palier élémentaire / année scolaire 2019 - 2020

Écoles	Activités	Utilisation prévue des fonds
É. p. Camille-Perron	Dansethon	Activités et sorties pendant l'année scolaire (incluant les frais d'autobus)
	Vente de chocolat	Sorties de fin d'année (incluant les frais d'autobus)
	Dîner macaroni (1 fois par mois)	Activités et sorties (incluant les frais d'autobus)
	Foire de livres Scholastic	Achat de livres pour la bibliothèque
	Programme de lait	Activités et sorties (incluant les frais d'autobus)
	Recyclage de canettes	Projets écologiques ou d'environnement
	Marche Terry Fox	Dons à la Fondation Terry Fox
	Vente de pizza	Activités et sorties (incluant les frais d'autobus)
	Tirage de paniers	Activités et sorties (incluant les frais d'autobus)
É. p. de la Découverte	Demande de dons – Micro-écluserie	Achat de l'équipement et frais de livraison – année 1
	Vente de maïs soufflé Kernels	Activités pédagogiques et sorties éducatives
	Vente de bulbes (fleurs) Vessey's	Activités pédagogiques et sorties éducatives
	Vente de fromage « Nickel City Cheese »	Sortie scolaire 5 ^e et 6 ^e années
	Photos avec le Père Noël	Coût de l'autobus et du billet de train pour sortie de fin d'année des élèves de la maternelle
É. p. Écho-des-Rapides	Vente de lait	Cour d'école et voyage des élèves de la 7 ^e et de la 8 ^e années
	Vente de pâtes gelées Ricco's	Voyage des élèves de la 7 ^e et de la 8 ^e années
	Fraicheur de la ferme	Cour d'école
	Soirée film et vente de popcorn et eau (octobre 2019)	Cour d'école et activités scolaires
	Vente de certificats cadeaux Fundscript	Cour d'école
	Festival du livre – vente de livres Scholastic	Acheter des livres
	Foire artisanale et vente de pâtisseries	Cour d'école
	Vente mensuelle de livres Scholastic	Acheter des livres de bibliothèque
	Vente de diners pizza	Cour d'école
	Vente de diners aux pâtes	Cour d'école
	Encan silencieux de Noël	Cour d'école
É. p. l'Escalade	Journées pizza	Cours de piano et activités scolaires
	Diners chauds	Cours de piano et activités scolaires
	Vente de lait	Cours de piano et autres activités scolaires

Écoles	Activités	Utilisation prévue des fonds
É. p. l'Escalade (suite)	Marcheton Terry Fox	Dons à la Fondation Terry Fox
	Vente de fromage	Activités scolaires
É. p. Foyer-Jeunesse	Diners chauds (pâtes/Subway)	Activités scolaires, voyage de fin d'année et sorties éducatives
	Diners chauds (languettes de poulet)	Activités scolaires, voyage de fin d'année et sorties éducatives
	Diners chauds (pizza)	Activités scolaires, voyage de fin d'année et sorties éducatives
	Vente de maïs soufflé	Activités scolaires, voyage de fin d'année et sorties éducatives
	Vente de billets – Sudbury Wolves	Activités scolaires, voyage de fin d'année et sorties éducatives
	Vente de fromage – Nickel City Cheese	Activités scolaires, voyage de fin d'année et sorties éducatives
	Course de fond du CSPGNO	Tournois sportifs (frais d'inscription, transport, uniformes)
	Tournoi de soccer du CSPGNO	Tournois sportifs (frais d'inscription, transport, uniformes)
	Cantine lors de tournois sportifs	Tournois sportifs (frais d'inscription, transport, uniformes)
	Vente de nachos	Voyage de fin d'année
	Vente de bonbon-grammes	Voyage de fin d'année
	Soirée film	Activités scolaires, voyage de fin d'année
Vente de pâtisseries	Voyage de fin d'année	
É. p. Franco-Manitou	Loterie – vente de billets 50/50	Fonds des élèves – activités d'école
	Cueillette de bouteilles	Fonds des élèves – activités d'école
	Ferme à l'école – vente de légumes	Fonds des élèves – activités scolaires
	Marcheton Terry Fox	Dons à la Fondation Terry Fox
É. p. Franco-Nord	Foire de livres Scholastic	Achat de livres pour la bibliothèque
	Vente de lait (Programme de lait)	Défrayer les couts des voyages de fin d'année
	Vente de pizza	Défrayer les couts des voyages de fin d'année
	Marche Terry Fox	Dons à la Fondation Terry Fox
	Minithon	Voyages de fin d'année
	Diner macaroni	Don remis au Téléthon des Lions
É. p. Hanmer	Vente de recettes en pot	Voyage des élèves de la 8 ^e année
	Crop automne 2019	Club d'art et voyage des élèves de la 8 ^e année
	Vente de poinsettias	Voyage de fin d'année à Québec (élèves de la 8 ^e année)
É. p. Hélène-Gravel	Vente de lait	Payer les sorties éducatives, carnaval d'hiver, cadeaux pour la fête des Mères et la fête des Pères
	Marathon de santé	Sorties sportives (autobus et cout des tournois), nouveaux chandails sportifs et Folie furieuse

Écoles	Activités	Utilisation prévue des fonds
É. p. Hélène-Gravel (suite)	Diner aux pâtes	Sorties et activités de classe
	Vente de Pita Pit	Jeux pour les classes, spectacles et autobus
	Vente de pizza	Cérémonie des finissants, spectacle de talents, jeux et accessoires pour la cours d'école, récompenses/systèmes de motivation, objets promotionnels de l'école, cadeaux pour Bienvenue à la maternelle et activités (Halloween, Noël, St-Valentin, etc.)
	Vente de maïs soufflé	Sortie de fin d'année des élèves de la 6 ^e année
	Vente de Subway	Activités culturelles, activités des sessions d'habiletés sociales et boîtes à surprises
	Marche Terry Fox	Don à la Fondation Terry Fox
	Vente de diners de Smith's Markets	Activités pour les thèmes de l'année (Halloween, carnaval d'hiver)
	Vente de vêtements	Activités culturelles de l'école et promotion (Bienvenue à la mat., etc.)
	Vente d'annuaires	Cour d'école
É. p. Jean-Éthier-Blais	Vente de fleurs de Noël	Voyage de fin d'année des élèves de la 5 ^e année
	Vente de fromage de Nickel City Cheese	Voyage de fin d'année des élèves de la 6 ^e année
	Vente de fruits et de légumes frais	Voyage de fin d'année des élèves de la 6 ^e année
	Vente de billets pour joute des Sudbury Wolves	Voyage de fin d'année des élèves de la 6 ^e année
	Marche Terry Fox	Don à la Fondation Terry Fox
	Vente de pizza et de lait	Transport lors des activités et sorties de fin d'année
	Vente de sous-marins Subway	Transport lors des activités et sorties de fin d'année
	Vente de livres Scholastic	Achat de livres pour la bibliothèque
É. p. Jeanne-Sauvé	Vente de fruits et de légumes - Fraicheur de la ferme	Activités scolaires et autobus
	Vente de Subway	Voyage de fin d'année 5 ^e et 6 ^e années
	Vente de lait, pâtes, maïs soufflé et pizza	Activités scolaires et autobus
	Marche Terry Fox	Don à la Fondation Terry Fox
É. p. Macdonald-Cartier	Tournoi de volleyball	Payer des tournois pour les équipes de volleyball
	Tournoi de volleyball – garçons (sept. 2019)	Payer les frais du prochain tournoi
	Vente de barres de chocolat	Voyage à Québec pour les élèves de la 8 ^e année
	Vente de mini-cartes	Voyage à Québec pour les élèves de la 8 ^e année
	Vente d'items de Santa's Little Helper	Voyage à Québec pour les élèves de la 8 ^e année
	Vente de pâtes à biscuits	Voyage à Québec pour les élèves de la 8 ^e année
	Vente de pizza	Achat de matériel et activités pour les Centres AVIS
	Tournoi de volleyball garçons	Défrayer les couts des autobus pour aller au tournoi

Écoles	Activités	Utilisation prévue des fonds
É. p. Macdonald-Cartier (suite)	Tournoi de volleyball garçons	Défrayer les couts des arbitres et des autobus pour aller aux joutes
	Frais d'inscription – ligue de volleyball	Défrayer les couts des arbitres et des autobus pour aller aux joutes
	Tournois (2) de volleyball filles	Défrayer les couts des autobus et des arbitres
	Tournoi de soccer	Frais d'inscription
É. p. Pavillon-de-l'Avenir	Vente de chocolat (Le meilleur au monde)	Voyage de fin d'année pour les élèves de la 7 ^e et de la 8 ^e années
	Marche Terry Fox	Dons à la Fondation Terry Fox
	Vente de pizza, de lait et de sous-marins	Sorties éducatives et activités scolaires
	3 ventes de freezies (septembre, mai et juin)	Équipement sportif pour la cour d'école
	Vente de freezies	Voyage éducatif de 7 ^e et 8 ^e années
É. p. de la Rivière-des-Français	Marche Terry Fox (même demande qu'au secondaire)	Don à la Fondation Terry Fox

Activités de collectes de fonds - tableau sommaire

Palier secondaire / année scolaire 2019 - 2020

Écoles	Activités	Utilisation prévue des fonds
É. Cap sur l'Avenir	Aucune collecte de fonds	
É. s. Château-Jeunesse	Diners chauds (1 ou 2 fois / mois - 1 ^{er} semestre)	Activités sportives ou activités étudiants
	Diner pizza et journée sport	Activités sportives
	Marche Terry Fox	Dons à la Fondation Terry Fox
	Course céréale	Acheter des céréales pour collations saines – Croix Rouge
	Vente de jerseys personnels	Aucun profit; achat des jerseys
	Diner de Noël	Remise des diplômes
	3 diners pizza	Activités sportives
	Vente de jerseys LNH	Don au Moosecalac
	Vente de vêtements d'école	Aucun profit
É. s. Cité-Supérieure	Vente de saucisses	Activités de l'A.G.E.
É. s. Hanmer	Activités OUICare	Dons à des charités locales et internationales
	Vente de cartes Mini-Peel	Association athlétique des élèves et activités sportives
É. s. Macdonald-Cartier	Demande de dons (pour FESFO_	Payer frais d'inscription à la FESFO pour 2 élèves
	Vente de beignes Krispy Kreme (oct. 2019)	Activités sportives, tournoi, uniformes et équipement
	Tournoi de mini-volleyball (déc. 2019)	Payer des tournois pour les équipes de volleyball
	Ligue masculine de volleyball SDSSAA (jr et sr)	Aucun profit
	Tournoi de volleyball - garçons (oct. 2019)	Payer les frais du prochain tournoi
	Tournoi de volleyball - garçons (oct. 2019)	Aucun profit
	Course de fond	Logement et transport pour compétition NOSSA à SSM
	Club et équipe de ski nordique	Frais de logement et transport pour OFSAA
	Journées chapeau	Dépenses de l'Alliance LGBT
	50 ^e anniversaire de l'école	Bourses pour élèves, projets spéciaux et activités d'école
	Vente d'annuaires	Achat d'équipement pour l'annuaire, cours de technologie et communication
	Cantine – Tournoi de badminton	Activités et achat de matériel pour les Centres AVIS
	Dons pour la remise des diplômes	Bourses pour la remise des diplômes

Écoles	Activités	Utilisation prévue des fonds
É. s. Macdonald-Cartier (suite)	Frais pour des relevés de notes/diplômes	Bourses pour la remise des diplômes
	Vente de cœur-o-grammes (fév. 2020)	Activités organisées par l'AGE pour l'année
	Danses d'école (2)	Activités organisées par l'AGE pour l'année
	Folie Flocon	Activités de la Folie Flocon 2020
	Cotisation pour l'année scolaire	Sports, Groupe 17, activités de l'AGE (Folie Feuillue, Folie Flocon, Folie Fluide, activités maisons, remise des diplômes, Halloween, activités de Noël)
	Répéthon du Groupe 17	Frais de location du système de son et de lumières pour la tournée en décembre
	Vente de bâtons glacés	Achat de matériel et activités pour les Centres AVIS
	Vente de pizza	Dépenses pour le bal des finissants
	Groupe 17 – vente de billets au spectacle	Autobus pour la tournée du Groupe 17 en décembre
	Groupe 17 – créer des boutons-épingles	Chambres d'hôtel pour la tournée du Groupe 17 en décembre
	Tournoi de volleyball	Aucun profit
	Ventes de pâtisseries (2)	Achat de nourriture pour activités et compétitions culinaires, outils et équipement de cuisine pour les cours d'hôtellerie et d'alimentation
	Frais d'inscription – tournoi d'hockey salon	Payer les activités du cours de plein air
	Curling	Aucun profit
	Tournoi de curling	Aucun profit
	Tournoi de volleyball à Chelmsford (janvier)	Aucun profit
	Ligue SDSSAA de volleyball filles junior	Aucun profit
	Quilles (essaies)	Aucun profit
	Festival Vision'art	Aucun profit
	OFSAA	Aucun profit
	Ligue SDSSAA de volleyball filles junior	Aucun profit
	Tournoi de volleyball Flyers à Chelmsford	Aucun profit
	Tournoi de curling	Location de la glace
	Curling secondaire	Ligue de curling
	Tournoi de mini-volleyball	Payer des tournois de volleyball et des sorties pour le cours de Plein air
	OFSAA	Aucun profit
	Tournoi de basketball garçon jr et sr à North Bay	Aucun profit
	Tournoi de basketball Golden Gator garçon jr et sr	Aucun profit
	Vente de biscuits	Dons au Sudbury Women's Centre

Écoles	Activités	Utilisation prévue des fonds
É. s. Macdonald-Cartier (suite)	Vente de popcorn	Achat de siège à la Place des Arts du Grand Sudbury
	Tournoi à St-Benedict (janvier)	Aucun profit
	Tournoi de ballon-panier junior et sénior	Achat de Gatorade
	Vente de lunettes de sécurité	Aucun profit
É. s. l'Orée des Bois	Vente à un sou (Penny sale) – décembre 2019	Sorties scolaires, transport, hébergement et nourriture
	Bingo – octobre 2019	Sorties scolaires, transport, hébergement et nourriture
	Club de tir à l'arc	Achat d'équipement pour le club de tir à l'arc
	Cantine	Sorties scolaires, transport, hébergement et nourriture
É. s. de la Rivière-des-Français	Marche Terry Fox	Don à la Fondation Terry Fox
	Concert de Noël – 50/50 et vente de pâtisserie	Activités sportives et culturelles, voyages, hockey et baseball
	Vente de Mom's Pantry	Voyage de fin d'année 7 ^e /8 ^e années, activités sportives et culturelles 7 ^e – 12 ^e année
É. s. Villa Française des Jeunes	Cueillette de bouteilles	Voyage à Ottawa
	Activité de scrapbooking	Voyage de fin d'année
	Bingos communautaires	Transport des élèves pour activités scolaires
	Marche Terry Fox	Don à la Fondation Terry Fox

Rapport annuel en enfance en difficulté 2019-2020



**Conseil scolaire public
du Grand Nord de l'Ontario**

Table des matières

Partie 1 Processus de consultation des conseils scolaires

Partie 2 Programmes et services à l'enfance en difficulté

- 2.1 Modèle général du conseil scolaire pour l'enfance en difficulté
- 2.2 Rôles et responsabilités
- 2.3 Méthodes de dépistage précoce et stratégies d'intervention
- 2.4 Processus du comité d'identification, de placement et de révision et du comité d'appel
- 2.5 Évaluations éducationnelles et autres évaluations
- 2.6 Services auxiliaires de santé en milieu scolaire
- 2.7 Catégories et définitions des anomalies
- 2.8 Gamme des placements pour l'enfance en difficulté offerts par le conseil
- 2.9 Plan d'enseignement individualisé
- 2.10 Écoles provinciales et écoles d'application
- 2.11 Personnel de l'enfance en difficulté
- 2.12 Perfectionnement professionnel
- 2.13 Équipement
- 2.14 Accessibilité des installations scolaires
- 2.15 Transport

Partie 3 Comité consultatif de l'enfance en difficulté

Partie 4 Coordination des services avec les autres ministères ou organismes

1. PROCESSUS DE RÉVISION ANNUELLE

La révision annuelle a été effectuée conformément au Règlement 306 de l'Ontario, selon les normes ministérielles. Cette année, le Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED), la direction de l'éducation, la surintendante, la directrice des Services à l'élève, la direction des écoles élémentaires et secondaires, les enseignantes et enseignants-ressources, les enseignantes et enseignants, les parents et les membres du personnel du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ont participé au processus de révision annuelle. Entre autres, les membres du CCED ont eu l'occasion de communiquer leurs questions sur le Plan tout au long de l'année lors des rencontres mensuelles.

Consultation à l'égard du plan annuel en éducation de l'enfance en difficulté

Le personnel du Conseil qui oeuvre dans le secteur des Services à l'élève entreprend une consultation auprès de plusieurs groupes de gens à l'égard des programmes et services qu'il offre aux élèves en difficulté. Les commentaires recueillis sont présentés lors des rencontres du Comité consultatif de l'éducation de l'enfance en difficulté et des recommandations sont présentées au Conseil, le cas échéant. Le Conseil prend des décisions à l'égard des recommandations à la lumière des Lois et politiques ministérielles et en fonction de ses propres politiques et directives administratives.

Voici un portrait des gens consultés et de la façon dont ils sont consultés :

Groupes consultés	Moyens utilisés pour la consultation
CCED	<p>Une partie des programmes et services offerts par le Conseil fait l'objet d'une discussion lors de chaque réunion du CCED. Toute activité entreprise par le secteur des Services à l'élève (p.ex., plan de perfectionnement professionnel, mise en oeuvre de nouveaux programmes et/ou services, activités pertinentes à un domaine, listes d'attente, stratégie en santé mentale, projets spéciaux) est présentée aux membres de CCED afin de recueillir leurs commentaires et/ou leurs recommandations.</p> <p>Le surintendant de l'éducation de l'enfance en difficulté est informé par l'entremise du bureau des Services à l'élève et la gamme de services suggérés est présentée au CCED pour fin de consultation, de révision et de recommandations au Conseil.</p> <p>Le CCED reçoit le Plan et l'approuve avec ou sans modification. Le CCED présente ses recommandations au Conseil pour approbation.</p>

Groupes consultés	Moyens utilisés pour la consultation
<p>Organismes communautaires</p>	<p>Les organismes communautaires sont informés des programmes et services offerts par le Conseil par l'entremise de leur représentant qui siège sur le CCED.</p> <p>La représentante ou le représentant communique au CCED toute préoccupation de son organisme à l'égard de la prestation des programmes et services à l'enfance en difficulté.</p> <p>Puisque plusieurs services relèvent de la compétence des organismes communautaires locaux, ces derniers sont invités à participer et à offrir des recommandations ainsi qu'un niveau de services spécialisés. En ce qui a trait aux services offerts par le Centre Jules-Léger, les représentantes et représentants sont également invités et participent activement à l'élaboration de programmes et services.</p> <p>Certains membres de l'équipe des Services à l'élève siègent sur divers comités locaux (p.ex. RPSNE, Santé mentale en milieu scolaire, Triple P, Stratégie en matière de besoins particuliers, transition des élèves à l'entrée scolaire). Les besoins en matière de programmes et services font l'objet des discussions lors des rencontres.</p>
<p>Parents</p>	<p>Le conseil a mis en oeuvre divers moyens de communication en vue d'informer les parents à propos des programmes et services offerts à l'enfance en difficulté.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Lors des réunions des conseils d'école 2. Lors des réunions équipe-école et CIPR 3. Lors de la remise des bulletins 4. Lors de la rentrée des classes 5. Lors de l'inscription à l'école 6. Dans le guide destiné aux parents, tuteurs et tutrices* 7. Dans le dépliant des Services à l'élève disponible dans les écoles 8. Dans les articles de journaux (par ex., Le Voyageur de Sudbury). <p><i>*Le guide destiné aux parents, tuteurs et tutrices est disponible dans chacune des écoles élémentaires et secondaires du CSPGNO, ainsi que sur le site web du conseil au www.cspgno.ca.</i></p> <p>Les parents siégeant sur les conseils d'école ont l'occasion de connaître les programmes et services en EED offerts par le Conseil lors des discussions portant sur ces derniers. Leurs commentaires et suggestions sont recueillis et transmis au secteur des Services à l'élève par l'entremise des directions d'école.</p> <p>Suite à une consultation faite auprès de l'équipe des Services à l'élève, les directions acheminent le nom des élèves exigeant des services spécialisés à l'équipe-école ou au comité IPR de l'école. Les parents participent à ces rencontres et sont informés des programmes et services offerts de vive voix ou par l'entremise du guide des parents. Les commentaires, suggestions et recommandations sont partagés avec les personnes en EED et avec les membres du CCED.</p> <p>Les parents sont toujours impliqués dans la planification des programmes et ont l'occasion de partager leurs soucis quant aux services offerts.</p>

Groupes consultés	Moyens utilisés pour la consultation
Directions d'école	<p>Le <i>conseil de gestion</i>* du Conseil étudie les lois et règlements, partage les nouveautés en matière de l'éducation de l'enfance en difficulté, signale ses soucis et besoins et recommande des changements de même que des améliorations aux programmes et services destinés à l'enfance en difficulté. Les activités du secteur sont également communiquées aux directions d'école lors de ces rencontres. Les réunions de directions mensuelles et les réseaux de directions par palier (élémentaire et secondaire) sont deux autres moyens utilisés pour consulter les directions sur les développements en EED et pour assurer la mise en œuvre des programmes et services en EED.</p> <p>Un guide administratif en EED expliquant les politiques, les directives administratives et les pratiques à l'égard de l'éducation de l'enfance en difficulté est remis aux directions d'école. La mise à jour du document de travail se fait de façon continue en consultation avec les directions d'école. Tous les documents du service sont également hébergés dans une communauté d'apprentissage électronique.</p> <p>Les directions d'école participent à la révision des documents élaborés, utilisés et distribués par le secteur des Services à l'élève (p.ex., directives administratives, formulaires, stratégie en santé mentale, processus de soutien à l'élève, formulaires, sondages variés).</p> <p>Les directions informent à leur tour leur conseil d'école et leur personnel et l'on tient compte de leurs suggestions et recommandations.</p> <p>* Le <i>conseil de gestion</i> comprend les directions d'école, les directrices des services, le surintendant des affaires, la direction des ressources humaines, la surintendante et la direction générale.</p>
Personnel enseignant	<p>Les programmes et services font l'objet de discussions lors de certaines journées pédagogiques. Les enseignantes et enseignants ont dès lors l'occasion de partager leurs suggestions.</p> <p>Les directions d'école discutent des programmes et services offerts dans leur école lors des réunions du personnel. Les commentaires et suggestions recueillis sont partagés avec la direction des Services à l'élève.</p> <p>Les membres de l'équipe des Services à l'élève qui accompagnent le personnel signalent à la direction des Services à l'élève toute préoccupation soulevée qui pourrait être indicateur qu'un ajustement aux programmes et services offerts est nécessaire.</p> <p>Le personnel enseignant participe aux rencontres de l'équipe-école et du comité IPR. Ils ont ainsi l'occasion de partager leurs commentaires et de faire des requêtes quant aux programmes et services mis en place.</p> <p>Le personnel enseignant d'une même année d'études a l'occasion de se rencontrer en réseau pendant l'année scolaire. La mise en œuvre des plans d'enseignement individualisés en salle de classe fait partie des discussions lors de ces rencontres. Tout besoin signalé par le personnel est pris en considération lors de la planification des réseaux subséquents.</p> <p>Un sondage est complété annuellement afin de recueillir les besoins du personnel à l'égard du perfectionnement professionnel.</p>

Groupes consultés	Moyens utilisés pour la consultation
Personnel enseignant en EED	<p>L'accompagnement offert au personnel enseignant en EED par le personnel des Services à l'élève permet de réviser et de mettre à jour les pratiques et de recueillir leurs commentaires.</p> <p>Les directions d'école discutent des programmes et services offerts dans leur école lors des réunions du personnel. Les suggestions et commentaires recueillis sont partagés avec la direction des Services à l'élève.</p> <p>Le personnel enseignant en EED participe aux rencontres de l'équipe-école et du comité IPR. Ils ont ainsi l'occasion de partager leurs commentaires et de faire des requêtes quant aux programmes et services mis en place.</p> <p>Un sondage est complété annuellement afin de recueillir les besoins du personnel à l'égard du perfectionnement professionnel.</p>
Personnel d'appui (TES)	<p>Les membres du personnel d'appui ont l'occasion de se regrouper et d'échanger sur les programmes et services offerts à la clientèle en difficulté dans le contexte des journées pédagogiques.</p> <p>Les directions d'école discutent des programmes et services offerts dans leur école lors des réunions du personnel. Les commentaires et suggestions recueillis sont partagés avec la direction des Services à l'élève.</p> <p>Le personnel d'appui peut être invité à participer aux rencontres de l'équipe-école.</p>
Personnel des Services aux élèves	<p>Les membres du personnel des Services à l'élève se rencontrent régulièrement pour étudier les différents dossiers, évaluer la qualité des services offerts et déterminer les priorités et l'orientation que prendra le secteur.</p> <p>Le surintendant de l'éducation de l'enfance en difficulté est informé par la direction des Services à l'élève et la gamme de services suggérés est présentée au CCED pour fin de consultation, de révision et de recommandations au Conseil.</p> <p>Le personnel des Services à l'élève est invité à participer aux rencontres des équipes-écoles et des comités IPR.</p>

Conseillères et conseillers scolaires	<p>La gamme de services suggérés est présentée au Conseil par le surintendant de l'éducation de l'enfance en difficulté ou par la présidence du CCED aux fins de consultation, de révision et de recommandations.</p> <p>Les conseillères/conseillers scolaires qui sont membres du CCED soumettent les rapports du CCED au Conseil aux fins de consultation, d'action et/ou d'approbation.</p> <p>Le Conseil reçoit le Plan et l'approuve avec ou sans modification.</p> <p>Selon les directives du Conseil, la continuation des programmes déjà existants se poursuit et les améliorations ainsi que les nouveaux programmes sont mis en place dans les plus brefs délais.</p>
--	--

En 2019-2020, un sondage évaluant la qualité des services a été acheminé à nouveau aux membres du personnel des écoles, ainsi qu'aux parents. Les données seront analysées sous peu. Elles permettront de déterminer les progrès réalisés par l'équipe des Services à l'élève selon les cibles d'amélioration fixées. Entre autres, des cibles ont été fixées dans les domaines de l'accès aux services, la collaboration et la communication. Les résultats alimenteront la planification du secteur pour l'année scolaire 2020-2021.

Disponibilité du Plan pour l'éducation de l'enfance en difficulté

Les faits saillants du plan sont disponibles sur le site web du Conseil au www.cspgno.ca

2.1 MODÈLE GÉNÉRAL DU CONSEIL SCOLAIRE POUR L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Mission et vision du CSPGNO

Le plan stratégique 2018-2023 du Conseil comprend cinq axes d'intervention dont :

- apprentissage et enseignement
- espace francophone et développement communautaire
- engagement des parents et des familles
- vitalité institutionnelle
- gestion et gouvernance efficaces

Le secteur des Services à l'élève a établi un plan d'action dans le but d'opérationnaliser les objectifs stratégiques du Conseil.

Le Conseil s'est donné comme mission et vision les énoncés suivants :

Notre mission **Que faisons-nous?**

Le CSPGNO, conscient de la nécessité d'un environnement sain, en collaboration avec ses communautés, fournit une éducation publique de langue française de la plus grande qualité afin de développer chez chaque élève les compétences et les valeurs qui lui permettront de réaliser son plein potentiel et d'assumer sa place comme citoyen ou citoyenne du monde.

Notre vision **Que voulons-nous devenir ensemble?**

Notre Conseil est reconnu pour :

- L'excellence de l'éducation et des services aux élèves ;
- L'amour des enfants et des jeunes ;
- L'accueil des familles et des membres de la communauté ;
- La qualité et l'épanouissement de la langue française ;
- Le dynamisme de son milieu et l'ouverture sur le monde ;
- Le soutien à la créativité et l'innovation ;
- Le souci de l'écologie

Le CSPGNO, est un milieu de vie accueillant et sécuritaire qui valorise le dépassement de soi, la résilience et l'autonomie. Ensemble, le personnel scolaire, les familles et les communautés sont engagés à la réussite globale de chaque élève pour le progrès de la société !

Philosophie des programmes et services en Enfance en difficulté

L'orientation que se donne le CSPGNO en matière d'éducation se reflète dans tous ses programmes et services, incluant ceux offerts aux élèves ayant des besoins particuliers. Ensemble, le personnel scolaire, les familles et les communautés s'engagent à la réussite globale de chaque élève.

Le personnel veille à placer chaque enfant dans des situations d'apprentissage qui le valorisent et qui lui permettent de réaliser son plein potentiel et de s'épanouir sur le plan moral, intellectuel, affectif, social et physique.

L'équipe de professionnels et paraprofessionnels des Services à l'élève s'est ainsi donné la mission suivante :

MISSION DES SERVICES À L'ÉLÈVE

Appuyer chaque élève dans l'actualisation de son plein potentiel par l'entremise de services multidisciplinaires innovateurs, en collaboration étroite avec le personnel scolaire, sa famille et la communauté.



Les principes directeurs suivants servent de fondement à la planification et à la prestation des programmes et services :

- 1 – Chaque élève apprend à son propre rythme et peut réussir avec l'appui et le temps nécessaires.
- 2 – Le dépistage et l'intervention précoces et continus favorisent la réussite de chaque élève.
- 3 – La planification pour un élève s'articule autour de ses points forts et ses intérêts (personnalisation).
- 4 – Des attentes élevées et atteignables tenant compte du profil complet de l'élève sont établies pour chaque élève.
- 5 – Toute une communauté est nécessaire dans l'actualisation du potentiel d'un élève. Une approche multidisciplinaire coordonnée en partenariat avec les parents et la communauté est privilégiée.
- 6 – Une gamme de programmes et services basés sur la recherche est offerte afin de répondre aux besoins de chaque élève (précision).
- 7 – Le perfectionnement professionnel du personnel assure un accompagnement de qualité chez l'élève dans un environnement sain et sécuritaire. L'accompagnement, les enquêtes collaboratives et les CAP sont les modèles de perfectionnement privilégiés (apprentissage professionnel).

LOGO des Services à l'élève

L'étoile représente l'élève, chaque élève étant une étoile, au cœur des décisions.

Les courbes représentent les trois réseaux, soit l'école, la famille et la communauté, qui travaillent ensemble pour assurer le développement global de l'élève (son rendement et son bien-être).



Modèle actuel de prestation des programmes et services

Le personnel scolaire du CSPGNO suit les étapes du processus de soutien à l'élève dans sa démarche d'enseignement et de soutien à l'élève, (voir figure 1 et section 2.5 du plan). Le processus reflète davantage une démarche d'enseignement efficace dans une philosophie d'apprentissage pour tous et décrit l'étayage nécessaire pour appuyer chaque élève.

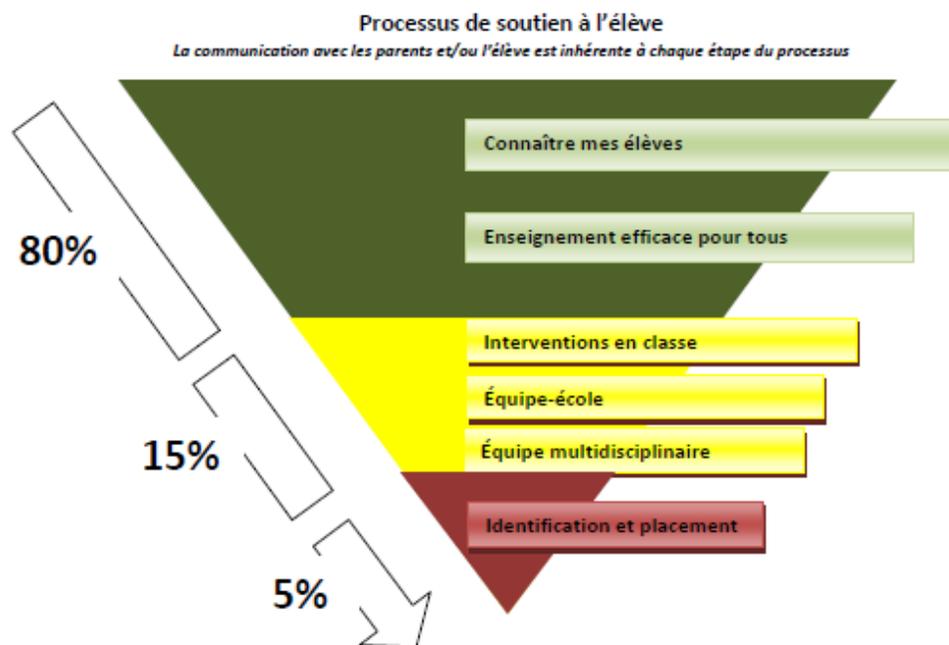


Figure 1 – Processus de soutien à l'élève

Selon la recherche, 80% des élèves dans une salle de classe profiteront d'un enseignement efficace et rigoureux alors que 15% auront besoin d'un soutien particulier et peu d'élèves (5%) auront besoin d'un soutien plus intensif. (Fuchs et Fuchs, 2001)

Le CSPGNO a un programme de dépistage précoce et continu débutant dès l'entrée en maternelle. Divers outils sont proposés au personnel enseignant pour dépister les acquis des élèves, ainsi que les domaines soulevant des préoccupations.

Le personnel enseignant a accès à un profil de classe et des profils d'élèves, lesquels contiennent les données recueillies aux fins de dépistage et de pistage. L'analyse de ces données sert de tremplin à un enseignement ciblé et personnalisé et à l'élaboration de plans d'intervention ayant pour but de récupérer l'élève n'ayant pas atteint les seuils de réussite aux différentes évaluations ou outils de dépistage. Lorsque les stratégies d'intervention s'avèrent efficaces, le dossier est résolu. Sinon, les interventions ciblées se poursuivent. Lorsque cette mise en œuvre d'interventions répétées ne mène pas à des progrès dans le rendement de l'élève, le dossier de l'élève passe au prochain niveau de service qui pourrait par exemple comprendre une rencontre de l'équipe-école. Les parents sont toujours impliqués dans le processus d'intervention et de soutien. Suite à ces maintes interventions, l'équipe scolaire peut demander un appui du personnel des Services à l'élève, soit à titre de consultation ou d'évaluation plus formelle avec le consentement des parents. Lorsque nécessaire et avec la documentation pertinente à l'appui, l'équipe scolaire peut décider d'élaborer un plan d'enseignement individualisé (PEI) et/ou référer l'élève au comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) aux fins d'identification. Que l'élève soit identifié ou non, le Conseil, dans les limites de ses ressources humaines et financières, fournit les installations et les ressources, y compris le personnel de soutien et le matériel nécessaire à la réussite scolaire de chaque élève.

Lorsqu'un PEI est élaboré (que l'élève soit identifié ou non), le personnel tient compte des données recueillies aux fins d'évaluation, ainsi que des recommandations du comité d'identification, de placement et de révision (CIPR), le cas échéant. Les parents et le personnel des services de soutien fournissent également de l'information sur les points forts et les besoins de l'élève. Dans la plupart des cas, le programme scolaire destiné aux élèves ayant des besoins particuliers est celui qui est exposé dans *Le curriculum de l'Ontario*, ou à tout le moins le prend comme base, en intégrant les adaptations et modifications nécessaires afin d'assurer à ces élèves une croissance, un développement et un succès continus. Le plan d'enseignement individualisé définit un programme approprié, personnalisé et efficace pour l'élève. Ce dernier est revu dans un processus d'évaluation continu afin de rendre compte des progrès réalisés à l'égard des attentes ciblées pour l'élève.

L'éducation est une responsabilité que se partagent la directrice ou le directeur de l'école, l'enseignante ou l'enseignant titulaire, les enseignantes ou les enseignants-ressources, le personnel des services de soutien, les parents et l'élève. Une communication continue entre ces personnes et l'équipe de services pédagogiques est particulièrement importante pour l'élève ayant des besoins particuliers. Au fur et à mesure que l'élève avance en âge, on s'attend à ce qu'elle ou il devienne de plus en plus responsable de son apprentissage. Cette communication et collaboration étroite entre tous les partenaires appuie l'élève dans le développement d'une plus grande autonomie face son apprentissage.

L'équipe de l'école travaille également de façon étroite avec les professionnels des Services à l'élève et des agences communautaires afin de planifier et d'offrir les programmes et les services à ses élèves. C'est grâce à cet esprit de collaboration que l'élève peut profiter d'une intervention multidisciplinaire qui réponde à ses points forts ainsi qu'à ses besoins.

Parmi les services spécialisés du Conseil, on compte notamment :

- des services en orthophonie (orthophonistes et assistante en communication);
- des services psychopédagogiques;
- des services sociaux et en assiduité scolaire, incluant les services de la leader du bien-être des élèves;
- des services en interventions comportementales;
- des services d'appui de conseillers et conseillères pédagogiques;
- des services d'une conseillère en analyse comportementale appliquée (ACA) et d'une assistante en ACA;
- des services de deux enseignantes itinérantes en surdité et d'une assistante en LSQ;
- des services d'un enseignant itinérant en milieu hospitalier et probation;
- des services d'une enseignante en milieu correctionnel;
- des services d'un enseignant itinérant responsable de l'enseignement à domicile;
- des services d'une assistante en technologie d'aide.

Dans l'esprit du Règlement 181/98, le Conseil appuie la politique du ministère en matière d'inclusion. C'est ainsi que le placement privilégié pour tout élève est la classe ordinaire, dans la mesure où ce type de placement répond aux besoins de l'élève et au désir de ses parents. Diverses formules de placement sont prévues à l'intention des élèves dont les besoins ne peuvent être satisfaits dans le cadre d'une classe ordinaire. Certains enfants ayant des besoins particuliers - celles et ceux qui n'ont pas répondu aux attentes fixées pour leur année d'études de même que celles et ceux qui dépassent ces attentes - pourront avoir besoin d'occasions de participer à des programmes particuliers qui les aideront à atteindre le plus haut niveau de rendement possible.

Cadre référentiel du Conseil

Le CSPGNO dans sa quête de respecter la loi et d'offrir une éducation de qualité à sa population étudiante, s'inspire de tous les documents de lois, de règlements, de politiques et programmes, ci-inclus les normes des PEI et les normes des plans des conseils. Tous ces documents forment le cadre référentiel au niveau du Conseil. Tous les renseignements recueillis le sont conformément à la *Loi sur l'Accès à l'information et à la protection de la vie privée*.

Le plan est conçu de façon à respecter la *Charte canadienne des droits et libertés*, le *Code ontarien des droits de la personne*, la *Loi sur l'Éducation et ses règlements d'application*, ainsi que toute autre loi pertinente.

Questions de réflexion

Processus de soutien à l'élève

Outils et processus

La communication avec les parents et/ou l'élève est inhérente à chaque étape du processus

Connaître mes élèves

<ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les forces des élèves / du groupe? - Qu'est-ce qui aide mes élèves à apprendre? - Quelles sont les particularités de mes élèves? - Comment puis-je assurer le développement du plein potentiel de mes élèves? 	Portail (profil de classe, profil d'élève, plan d'interventions, PEI, formulaires des Services à l'élève, EnCompass) DSO Transfert de dossier (enseignant.es de l'année antérieure) Préférences en matière d'apprentissage « styles d'apprentissage » / Intérêts
---	---

Enseignement efficace pour tous

<ul style="list-style-type: none"> - Qu'est-ce que je veux que chaque élève sache et sache faire? (Résultats d'apprentissage et critères élaborés avec les élèves) - Comment puis-je vérifier si l'apprentissage a eu lieu? - Quel est mon rôle dans l'apprentissage des élèves? - Ai-je différencié les contenus, les processus et les productions pour tenter de répondre aux besoins de mes élèves? - Existe-t-il des stratégies efficaces pour certains élèves que je puisse généraliser à tout le groupe classe? - Ai-je créé un climat sécuritaire et propice à l'apprentissage dans ma classe? - Ai-je pris le temps de créer une relation avec chacun de mes élèves? - Est-ce que je poursuis mon perfectionnement professionnel en participant activement à une CAP, aux réseaux ou aux formations? - Est-ce que je place mes élèves dans une situation de réussite dans toutes les facettes de leur développement? 	Conception universelle de l'apprentissage Planification de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation (quoi? Attentes et contenus d'apprentissage du programme et/ou des curriculums) Gestion des apprentissages (comment? p.ex., l'utilisation des approches pédagogiques des Guides d'enseignement efficace en littératie et en numératie) Évaluation au service de l'apprentissage, en tant qu'apprentissage et de l'apprentissage Analyse de données, rendement de l'élève	Différenciation pédagogique / mise en œuvre du PEI Communautés d'apprentissage professionnelles Gestion de classe *Accueil / pédagogie culturelle *Code de vie *Attentes en matière de comportement enseignées à l'avance *Valorisation des comportements positifs *Développement du caractère et du leadership *Prévention de l'intimidation
---	---	---

Interventions en classe

<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que j'utilise les données recueillies dans mon profil de classe et lors des évaluations au service de l'apprentissage pour adapter mon enseignement? - Quel appui supplémentaire puis-je offrir de façon précoce, en salle de classe, à certains de mes élèves qui ont des besoins particuliers? - Existe-t-il des stratégies efficaces que je peux emprunter de mes collègues afin de mieux répondre aux besoins particuliers de certains de mes élèves? 	Inquiétudes dans le profil de classe Interventions ciblées en classe, notées au plan d'interventions Discipline progressive Consultation direction/enseignant.e-ressource/autres enseignants.ERÉ/orientation/conseiller.ère pédagogique/accompagnatrice/parents
--	--

Interventions – école

<ul style="list-style-type: none"> - Ai-je toute la documentation pertinente requise pour pouvoir bien présenter le dossier à l'équipe-école/l'équipe de la réussite? - Est-ce qu'il y a d'autres ressources disponibles au sein de l'école pour m'appuyer dans le soutien de mon élève? - Y a-t-il lieu d'élaborer un PEI pour l'élève? 	Cellules d'intervention (élémentaire) Équipe-école interne à l'école (avec parent le cas échéant) Ressources additionnelles possibles pouvant m'appuyer et/ou appuyer l'élève : *Tuteurs/tutrices ou moniteurs/monitrices de langue *Enseignant.e-ressource en classe *Enseignant.e ERÉ / équipe de la réussite / orientation (secondaire) *Sauvetage/récupération de crédits (secondaire)
---	--

Service d'appui - Conseil

<ul style="list-style-type: none"> - Ai-je toute la documentation pertinente requise pour pouvoir bien présenter le dossier à l'équipe-école/équipe-multidisciplinaire du conseil? - Est-ce qu'il y a d'autres ressources disponibles au sein du Conseil ou de la communauté pour m'appuyer dans le soutien de mon élève? 	Équipe-école avec consultation auprès de l'équipe multidisciplinaire du Conseil Élaboration d'un PEI, le cas échéant Renvoi à un service professionnel pour consultation/intervention/évaluation, le cas échéant (conseiller.ère en pédagogie et en EED, conseiller en assiduité et comportement, travailleuse sociale, orthophoniste, psychométricienne, conseillère en analyse comportementale appliquée (ACA), audiologiste)
---	---

Psychométrie, Difficulté d'apprentissage	Orthophonie	Travail social	Assiduité	Comportement	Handicap de développement / Trouble du spectre autistique
↓	↓	↓	↓	↓	
équipe-école motifs de référence *et plan d'intervention	équipe-école motifs de référence et un consentement éclairé	équipe-école / direction CANS-EI *et plan d'intervention	équipe-école / direction *et plan d'intervention	équipe-école *et plan d'intervention	équipe-école accompagnement des parents pour obtenir une évaluation Service communautaire/pédiatre
CIPR, le cas échéant					
- Est-ce que j'ai fait le bilan des points forts et des besoins de l'élève pour la rencontre du CIPR?			Identification, placement Élaboration d'un PEI		

ALF
↓
courriel à Lucie Sauvé après avoir suivi les étapes préalables et faire signer la permission parentale

2.2 RÔLES ET RESPONSABILITÉS (selon l'annexe A des normes)

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario (MÉO) a défini les rôles et responsabilités touchant l'éducation élémentaire et secondaire. Il est important que toutes les personnes oeuvrant en enfance en difficulté comprennent bien leurs rôles et leurs responsabilités.

Les rôles et les fonctions qui suivent sont ceux proposés par le MÉO.

Le ministère de l'Éducation

- *définit, dans la Loi sur l'éducation, les règlements et les Notes Politiques/ Programmes, les obligations légales des conseils scolaires touchant la prestation des programmes et services à l'enfance en difficulté, et prescrit les catégories et définitions des anomalies.*
- *s'assure que les conseils scolaires fournissent les programmes et les services à l'enfance en difficulté appropriés pour leurs élèves en difficulté.*
- *établit le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté selon le modèle de financement, qui comprend la subvention de base, la subvention à l'éducation de l'enfance en difficulté et d'autres subventions à des fins particulières.*
- *exige que les conseils scolaires fassent rapport sur leurs dépenses pour l'éducation de l'enfance en difficulté.*
- *établit des normes provinciales pour le curriculum et la communication du rendement.*
- *exige des conseils scolaires qu'ils maintiennent des plans de l'enfance en difficulté, les révisent chaque année et soumettent au ministère les modifications apportées.*
- *exige que les conseils scolaires mettent sur pied un comité consultatif de l'enfance en difficulté (CCED).*
- *établit des tribunaux de l'enfance en difficulté pour entendre les différends entre les parents et les conseils scolaires touchant l'identification et le placement des élèves en difficulté.*
- *établit à l'échelon provincial un Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté, chargé de conseiller la ministre de l'Éducation sur les questions relatives aux programmes et services à l'enfance en difficulté.*
- *administre des écoles provinciales et des écoles d'application pour les élèves sourds, aveugles ou sourds et aveugles, ou qui ont de graves difficultés d'apprentissage.*

Le conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

- *établit des politiques et pratiques à l'échelon du conseil conformes à la Loi sur l'éducation, aux règlements et aux Notes Politiques/Programmes.*
- *vérifie le respect par les écoles de la Loi sur l'éducation, des règlements et des Notes Politiques/Programmes.*
- *exige que le personnel respecte la Loi sur l'éducation, les règlements et les Notes Politiques/Programmes.*

- fournit un personnel dûment qualifié pour la prestation des programmes et services pour les élèves en difficulté du conseil.
- obtient le financement approprié et fait rapport sur les dépenses au titre de l'éducation de l'enfance en difficulté.
- élabore et maintient un plan de l'enfance en difficulté, qu'il modifie périodiquement afin de répondre aux besoins actuels des élèves en difficulté du conseil.
- révisé chaque année ce plan et soumet à la ministre de l'Éducation les modifications apportées.
- fournit sur demande au ministère les rapports statistiques exigés.
- prépare un guide des parents en vue de les renseigner sur les programmes, les services et les processus de l'éducation de l'enfance en difficulté.
- établit un ou plusieurs CIPR pour l'identification des élèves en difficulté et la détermination des placements appropriés pour ces élèves.
- met sur pied un comité consultatif de l'enfance en difficulté (CCED).
- assure le perfectionnement professionnel dans le domaine de l'enfance en difficulté pour son personnel.

Le comité consultatif de l'enfance en difficulté (CCED) du Conseil

- présente des recommandations au conseil sur toute question ayant des incidences sur l'instauration, l'élaboration et la prestation des programmes et services à l'enfance en difficulté destinés aux élèves en difficulté du conseil.
- participe à la révision annuelle du plan de l'enfance en difficulté du conseil.
- participe au processus annuel de planification du budget du conseil en ce qui a trait à l'éducation de l'enfance en difficulté.
- examine les états financiers du conseil en ce qui a trait à l'éducation de l'enfance en difficulté.
- renseigne les parents, sur demande.

La direction de l'école

- exécute les fonctions indiquées dans la Loi sur l'éducation, les règlements et les Notes Politiques/Programmes, et dans les politiques du conseil.
- communique au personnel les attentes du ministère de l'Éducation et du conseil scolaire.
- veille à ce qu'un personnel dûment qualifié soit affecté à l'enseignement dans les classes pour l'enfance en difficulté.
- communique au personnel, aux élèves et aux parents les politiques et processus du conseil concernant l'éducation de l'enfance en difficulté.

- veille à ce que l'identification et le placement des élèves en difficulté, par le biais d'un CIPR, soient faits conformément aux processus indiqués dans la *Loi sur l'éducation*, les règlements et les politiques du conseil.
- consulte les parents et le personnel du conseil scolaire afin de déterminer le programme le plus approprié pour les élèves en difficulté.
- assure l'élaboration, la mise en œuvre et la révision du plan d'enseignement individualisé (PEI), y compris d'un plan de transition, selon les normes provinciales.
- s'assure que les parents sont consultés sur l'élaboration du PEI de leur enfant et reçoivent une copie du PEI.
- s'assure que le programme est dispensé conformément au PEI.
- veille à ce que les évaluations soient demandées si elles sont nécessaires et que le consentement des parents soit obtenu.

L'enseignante ou l'enseignant

- *s'acquitte des fonctions définies dans la Loi sur l'Éducation*, les règlements et les Notes Politiques/Programmes.
- suit les politiques et processus du conseil concernant l'éducation de l'enfance en difficulté.
- met à jour ses connaissances sur les pratiques en enfance en difficulté.
- travaille, au besoin, avec le personnel de l'enfance en difficulté et les parents à l'élaboration du PEI des élèves en difficulté.
- dispense le programme prévu dans le PEI pour l'élève en difficulté en classe ordinaire.
- communique aux parents les progrès de l'élève.
- travaille avec les autres membres du personnel du conseil scolaire à la révision et à la mise à jour du PEI de l'élève.

L'enseignante ou l'enseignant de l'enfance en difficulté, en plus des responsabilités indiquées ci-dessus à la rubrique « L'enseignante ou l'enseignant »

- possède les qualifications nécessaires, conformément au Règlement 298, pour enseigner à l'enfance en difficulté.
 - assure le suivi des progrès des élèves par rapport au PEI et modifie le programme, au besoin.
 - collabore aux évaluations éducationnelles des élèves en difficulté. **Le personnel de soutien à l'élève** (selon la politique d'embauche du Conseil)
- i) les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée (TES)
- possèdent les qualifications nécessaires.
 - en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant-titulaire ou l'enseignante ou l'enseignant-ressource, aident à élaborer, mettre au point, appliquer et suivre les programmes d'enseignement individualisés des élèves.

- collaborent aux modifications et adaptations appropriées décrites dans le PEI.
- aident l'élève dans ses activités d'apprentissage, sous la supervision de l'enseignante ou l'enseignant.
- aident aux élèves à acquérir les compétences nécessaires à la vie quotidienne et à leurs soins personnels.
- contrôlent et notent les réalisations et les progrès de l'élève en regard des attentes décrites dans le PEI, sous la direction de l'enseignante ou de l'enseignant.
- maintiennent une communication suivie avec les enseignantes ou les enseignants de l'élève.

Le père ou la mère/la tutrice ou le tuteur

- se tient au courant des politiques et processus du conseil dans les secteurs qui concernent l'enfant.
- participe aux réunions du CIPR, aux conférences entre parents et personnel enseignant et aux autres activités scolaires pertinentes.
- participe à l'élaboration du PEI.
- connaît le personnel scolaire qui travaille avec l'élève.
- aide l'élève à la maison.
- collabore avec la direction de l'école et le personnel enseignant afin de résoudre les problèmes.
- est responsable de l'assiduité de l'élève à l'école.

L'élève

- *respecte les obligations décrites dans la Loi sur l'éducation, les règlements et les Notes Politiques/Programmes.*
- respecte les politiques et processus du conseil.
- participe aux rencontres du CIPR, aux conférences entre parents et personnel enseignant et aux autres activités, au besoin.

2.3 MÉTHODES DE DÉPISTAGE PRÉCOCE ET STRATÉGIES D'INTERVENTION

PHILOSOPHIE

Le ministère de l'Éducation, de par sa Note Politique/Programmes n°11 datée du 30 novembre 1981, demande à chaque conseil scolaire d'établir une méthode de dépistage précoce et continu afin de déterminer, de façon plus systématique, les besoins de chaque enfant sur le plan de l'apprentissage afin d'intervenir tôt à chacune de ses années d'étude, particulièrement à la maternelle et au jardin. La prévention demeure donc la préoccupation centrale du dépistage précoce. Dans cet esprit préventif, il est recommandé que le dépistage précoce commence dès l'inscription à la maternelle afin que des efforts réels pour stimuler et promouvoir le développement de l'enfant, en bas âge, soient déployés. Bien que le dépistage précoce s'adresse de façon formelle et obligatoire à chaque enfant de la maternelle, du jardin et de la première année, l'objectif à long terme est qu'il s'étende pendant toute la scolarité de l'enfant lorsque les besoins le justifient.

La réussite du dépistage est assurée dans la mesure où il existe une étroite collaboration entre les enseignantes et les enseignants, la direction de l'école, l'enseignante ou l'enseignant-ressource d'une même école ainsi que les parents. En tout temps, s'il y a lieu, la participation du personnel des Services à l'élève ainsi que celle des spécialistes de la santé, est également préconisée lors du processus de dépistage précoce et d'interventions continues. Les intervenantes et intervenants scolaires doivent renseigner les parents sur le profil de l'élève ainsi que sur les modalités d'interventions à utiliser auprès de leur enfant. Ceci doit se faire dès les premières années à l'école et tout au long de la scolarité de l'enfant, afin d'impliquer les parents tout au long du processus de dépistage précoce et d'interventions continues.

PRATIQUE / OUTILS UTILISÉS

Les directions d'école recueillent des renseignements auprès des parents dès l'inscription, et ce peu importe l'année d'études dans laquelle l'élève sera inscrit. Outre le formulaire d'inscription, un formulaire de renseignements additionnels permet aux parents de partager les détails qui peuvent avoir un impact sur la réussite scolaire de l'élève (p.ex. renseignements médicaux, acquisitions sur le plan développemental, habiletés de communication, services communautaires utilisés, etc.).

En maternelle (et au jardin pour les nouvelles inscriptions), une entrevue d'accueil est complétée par le personnel enseignant en consultation avec les parents afin de recueillir d'autres renseignements pour établir le profil de l'élève. Les orthophonistes participent à l'entrevue d'accueil afin d'identifier les préoccupations et de mettre en place les programmes et services requis pour bien répondre aux besoins de l'élève le plus tôt possible. De plus, les orthophonistes sont présentes en salle de classe (maternelle) au cours de l'année afin d'appuyer avec la mise en œuvre des stratégies gagnantes liées au langage.

En janvier, les orthophonistes du Conseil se déplacent dans les écoles élémentaires (à l'exception des écoles rurales des régions de l'Algoma et de Superior-Greenstone) pour

effectuer un dépistage orthophonique chez les élèves de la maternelle (ainsi que chez les nouveaux inscrits au jardin). Ce dépistage permet de déterminer quels élèves auront besoin d'intervention, soit sur le plan orthophonique, soit sur le plan de l'acquisition de la langue française (actualisation linguistique en français, ALF).

De plus, les enseignants et les enseignantes de la maternelle et du jardin complètent par le biais d'observation de chacun de ses élèves, une fois au mois de novembre et une autre fois au mois de mai, l'inventaire des préalables à l'apprentissage (IPAS) qui tient compte du développement affectif, cognitif et psychomoteur de l'enfant, et utilisent des outils de dépistage prédictifs validés en conscience phonologique et en mathématiques afin de planifier des interventions, de les réviser et de les adapter pour répondre adéquatement aux besoins de chaque enfant. Ces outils de dépistage sont utilisés à nouveau en 1^{ère} année pour les élèves qui n'ont pas atteint les seuils de réussite à la fin du jardin. Les données recueillies sont entrées dans le profil informatisé de la salle de classe, ce qui génère également un profil pour chaque élève.

Les élèves identifiés comme étant à surveiller suite à ce dépistage ne recevront pas nécessairement une identification de troubles d'apprentissage ou autre anomalie. L'objectif du dépistage est d'assurer que les élèves qui ont simplement besoin d'un support additionnel ou différent le reçoivent et que ceux qui ont des difficultés persistantes (p.ex. troubles d'apprentissage) reçoivent une évaluation formelle et le support nécessaire le plus tôt possible.

Une banque d'interventions selon des domaines ciblés est fournie aux enseignantes et aux enseignants afin qu'ils puissent intervenir efficacement pour répondre aux besoins particuliers de leurs élèves. Les interventions sont documentées dans un plan d'intervention qui alimente également le profil de l'élève.

Tout au long du processus d'enseignement et d'apprentissage, des grilles d'observation correspondant au programme d'études permettent aux enseignantes et aux enseignants de mesurer le rendement des élèves et leur réaction aux interventions, de développer davantage leur profil d'apprentissage et de mieux cibler leurs forces et leurs besoins spécifiques. Ceci résulte en un processus dynamique dans lequel l'élève reçoit un support continu afin de répondre aux besoins ciblés par les outils de dépistage ainsi qu'aux inquiétudes soulevées par le personnel.

Cette année, les conseillères en pédagogiques et en EED ont accompagné les enseignantes et enseignants par le biais des activités suivantes :

- formation initiale et formation d'appoint
- accompagnement dans l'administration des outils de dépistage
- accompagnement dans l'analyse des résultats
- accompagnement dans la formation des sous-groupes pour les interventions
- accompagnement lors des CAP
- enquêtes collaboratives en communication orale et en mathématiques

- monitoring et évaluation de la mise en oeuvre

2.4 PROCESSUS DU COMITÉ D'IDENTIFICATION, DE PLACEMENT ET DE RÉVISION (CIPR) ET DU COMITÉ D'APPEL

Toutes les écoles du CSPGNO mettent sur pied une équipe-école qui joue un rôle important dans la détermination de stratégies susceptibles d'accroître le succès de l'élève pour lequel elle se soucie de son apprentissage (voir "Étapes du processus de soutien", section 2.5). Un renvoi à un CIPR n'est fait que lorsque les mesures convenues lors des réunions de l'équipe-école ont été appliquées et jugées insuffisantes, à moins qu'on se rende compte dès le début que les besoins de l'enfant seront mieux satisfaits en recourant à un CIPR. Le renvoi à un CIPR est fait par la direction d'école et/ou à la demande écrite du parent.

Le CSPGNO maintient dans chacune de ses écoles, conformément au Règlement 181/98, un comité d'identification, de placement et de révision (CIPR).

Le **CIPR** a comme mandat d'examiner le dossier de l'élève qui a des besoins spéciaux et dont le programme exige des modifications ou des services spécialisés. Ce dernier voit aussi à l'identification, au placement et à la révision du progrès des élèves qui sont identifiés au niveau de l'école.

Membriété du CIPR

- direction de l'école
- personne désignée du Conseil
- enseignante ou enseignant et/ou enseignante/enseignant-ressource

Les parents et/ou l'élève, ainsi que d'autres intervenantes et intervenants concernés, le cas échéant, sont invités à participer au CIPR.

Le CSPGNO publie un **Guide aux parents** qui vise à leur donner des renseignements sur les programmes et services destinés à l'enfance en difficulté, sur le processus du comité d'identification, de placement et de révision (CIPR), sur les procédures en cas de désaccord avec le comité IPR et sur le plan d'enseignement individualisé. Ce guide est distribué aux parents avec l'avis de convocation (GNO-SAE-5A) avant la réunion du CIPR et est également disponible sur le site web du Conseil.

https://cspgno.ca/wp-content/uploads/2020/01/2018-219_guide_parents.pdf

La **gérance d'un CIPR** est un mandat que l'on attribue aux directions d'école et le Conseil les mandate d'agir à titre de présidente ou de président.

1. La présidente ou le président invite les participantes et les participants et annonce les intentions du CIPR.
2. La direction présente un sommaire du dossier de l'élève :
 - A. les évaluations réalisées
 - C. les points forts et les besoins
 - D. les interventions réalisées
3. La direction invite le rapport du parent.
4. La direction invite le rapport de l'enseignante ou de l'enseignant, et/ou de l'enseignante ou l'enseignant-ressource ou autres intervenantes et intervenants.
5. L'équipe détermine l'identification à partir des renseignements disponibles et fait la recommandation du placement.
6. Les parents sont consultés en ce qui a trait aux programmes et services qui seront documentés au PEI de l'élève.

La direction s'assure que le formulaire du CIPR (GNO-SAÉ-5B) soit signé et placé dans le dossier de documentation dans le DSO.

Suite à la rencontre, la direction s'assure qu'un PEI soit préparé dans les trente (30) jours qui suivent la date du CIPR et qu'il soit remis au parent.

Un système informatisé permet au Conseil de gérer les données des élèves en enfance en difficulté. Voici les statistiques sur le nombre d'élèves identifiés par école, par catégorie d'anomalie, pour l'année scolaire 2019-2020.

Élèves identifiés par anomalie par école au CSPGNO en date du 13 mars 2020																																
École	N-01		N-02		N-03		N-04		N-05		N-06		N-07		N-08		N-09		N-10		Total		Total élèves identifiés	aucune anomalie		Total élèves non-id.	Nombre total de PEI	% élèves ayant un PEI (école)	% élèves ayant un PEI (conseil)	Effectifs		
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F		G	F						G	F
É.p. Camille-Perron	0	0	1	0	0	0	3	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	5	1	6	1	1	2	8	11,27	0,30	71	
É.p. de la Découverte	3	2	0	0	1	1	3	1	4	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	1	15	7	22	12	7	19	41	15,89	1,56	258	
É.p. l'Escalade	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1	2	28,57	0,08	7	
É.p. Écho-des-Rapides	3	2	1	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	10	5	15	2	1	3	18	18,00	0,69	100		
É.p. Foyer-Jeunesse	7	3	1	1	0	0	1	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	4	4	14	10	24	1	2	3	27	12,86	1,03	210		
É.p. Franco-Manitou	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	3	1	4	1	1	2	6	12,00	0,23	50		
É.p. Franco-Nord	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	3	1	4	6	8,11	0,23	74		
É.p. Hanmer	1	5	1	0	0	0	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	8	11	19	1	1	2	21	24,42	0,80	86		
É.p. Hélène-Gravel	3	0	2	0	2	1	1	2	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	1	1	11	5	16	12	7	19	35	12,20	1,33	287		
É.p. Jean-Éthier-Blais	10	5	5	1	0	0	3	3	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	20	3	40	13	53	19	6	25	78	23,35	2,97	334		
É.p. Jeanne-Sauvé	0	0	1	0	1	0	3	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	1	7	6	5	11	18	16,07	0,69	112		
É.p. Macdonald-Cartier	7	8	0	1	1	0	9	6	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	3	28	18	46	1	2	3	49	26,92	1,87	182		
É.p. Pavillon-de-l'Avenir	5	0	1	2	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	1	12	4	16	12	6	18	34	22,97	1,30	148		
É.p. de la Rivière-des-Français	1	0	1	1	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	5	7	4	0	4	11	23,40	0,42	47		
É.p. des Villageois	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	2	2	2	4	6	17,65	0,23	34		
É.s. Cap sur l'Avenir	1	2	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	4	2	6	4	2	6	12	60,00	0,46	20		
É.s. Château-Jeunesse	0	0	2	0	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	6	3	9	2	0	2	11	26,19	0,42	42		
É.s. Cité-Supérieure	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3	0	3	0	0	0	3	13,04	0,11	23		
É.s. Hanmer	3	2	1	1	0	0	8	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	3	20	8	28	8	4	12	40	35,71	1,52	112		
É.s. Macdonald-Cartier	12	14	4	1	0	0	10	4	3	1	1	1	2	1	0	0	3	1	13	4	48	27	75	4	4	8	83	24,78	3,16	335		
É.s. l'Orée des Bois	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3	2	5	3	1	4	9	42,86	0,34	21		
É.s. de la Rivière-des-Français	0	1	1	0	0	0	7	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	11	2	13	0	1	1	14	33,33	0,53	42		
É.s. Villa Française des Jeunes	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	6	1	7	0	1	1	8	28,57	0,30	28		
Total	58	44	25	8	6	2	63	36	16	4	2	1	4	1	0	2	6	1	79	28	259	127	386	99	55	154	540		20,59	2623		
pourcentage systémique de l'anomalie	15,03	11,40	6,48	2,07	1,55	0,52	16,32	9,33	4,15	1,04	0,52	0,26	1,04	0,26	0,00	0,52	1,55	0,26	20,47	7,25												
pourcentage systémique des élèves ayant un PEI	26,42	8,15	4,63	1,48	1,11	0,37	11,67	6,67	2,96	0,74	0,37	0,19	0,74	0,19	0,00	0,37	1,11	0,19	14,63	5,19				18,33	10,19							
pourcentage systémique selon l'effectif	3,89	1,26	0,30	3,77	0,76	0,11	0,19	0,08	0,27	4,08												14,72			5,87	20,59						
N-01	Comportement																															
N-02	Autisme																															
N-03	Surdité et surdité partielle																															
N-04	Difficultés d'apprentissage																															
N-05	Trouble de langage et trouble de parole																															
N-06	Élèves surdouées																															
N-07	Déficience légère ou handicap de développement																															
N-08	Cécité et basse-vision																															
N-09	Handicap physique																															
N-10	Anomalies multiples																															

2.5 ÉVALUATIONS ÉDUCATIONNELLES ET AUTRES ÉVALUATIONS

Le personnel enseignant de chacune des écoles du CSPGNO se préoccupe des élèves qui éprouvent des difficultés à réussir le curriculum ontarien. Le Conseil s'est donné un cadre d'évaluation systémique qui lui permette de repérer les élèves qui progressent peu ou qui ne progressent pas. Des plans d'interventions sont mis en place par le personnel enseignant et les rencontres en communauté d'apprentissage professionnelle (CAP) offrent une plage pour discuter du rendement des élèves et des interventions nécessaires pour que ces derniers progressent. Ceci définit la première étape du processus de soutien à l'élève suivi par le personnel enseignant dans un effort de dépistage et d'interventions précoces (voir "Processus de soutien à l'élève" à l'article 2.1). Dans toute situation où l'élève ne parvient pas à acquérir les compétences prescrites, il importe d'en informer les parents, de tenir des conférences de cas et de travailler avec le milieu familial afin de mieux cerner les besoins de l'élève et de tenter d'y remédier le plus tôt possible.

Dans la mesure où les premières tentatives ne donnent pas de résultats favorables, le personnel enseignant peut avoir recours au soutien de l'équipe-école qui, après avoir étudié le cas, définira la problématique et lui proposera; soit de nouvelles interventions, soit une demande de service ou soit l'élaboration d'un PEI.

DEMANDE DE SERVICE - ÉCOLES URBAINES

SERVICES DU CSPGNO

Si l'équipe-école décide qu'une demande de service est nécessaire, le Conseil met à la disposition des écoles urbaines les services de cinq orthophonistes et d'une psychométricienne. Les services de supervision clinique pour la psychométricienne sont offerts par un psychologue, dans une entente contractuelle.

Les services offerts se présentent généralement sous modalités différentes, soit par consultation professionnelle, soit par évaluation formelle des besoins de l'élève.

Un processus de référence est suivi par le personnel scolaire. Les demandes de services sont acheminées au secteur des Services à l'élève par la direction d'école suite aux rencontres équipes-écoles et/ou aux consultations avec les professionnels.

Le nom de l'élève est placé sur la liste d'attente du service respectif.

Bien que les élèves soient placés sur la liste d'attente selon la date de référence, certains facteurs peuvent affecter les délais d'attente:

- la disponibilité des professionnels pour effectuer des évaluations ;
- l'âge de l'élève ;

- les échéances imposées par certains processus administratifs (p.ex., admissibilité des services externes, accès à un programme spécialisé) ;
- l'urgence de la situation (p.ex., problème grave d'adaptation scolaire) ;
- la nature et la sévérité des défis.

Consentement des parents

Dans les semaines qui précèdent l'évaluation, la professionnelle ou le professionnel communique avec les parents pour documenter l'historique et obtenir leur consentement verbal à l'évaluation et communique avec l'école afin de déterminer les dates auxquelles l'évaluation sera complétée. La direction d'école obtient alors le consentement écrit des parents et l'achemine à la professionnelle ou au professionnel. Le consentement est versé au dossier clinique et au DSO.

Communication des résultats

Une fois l'évaluation terminée, une rencontre entre la professionnelle ou le professionnel ayant effectué l'évaluation et le parent est organisée afin que leur soient transmis les résultats. Avec le consentement des parents, le personnel scolaire participe à la rencontre. Une copie du rapport d'évaluation est remise aux parents.

Une copie du rapport est également déposée dans le dossier de documentation du dossier scolaire du l'Ontario (DSO), avec le consentement des parents, en vertu du Règlement 271 sur les dossiers scolaires.

Les données brutes, soit le dossier de travail, ainsi qu'une copie originale du rapport sont conservées sous clés dans un classeur dont l'accès est réservé aux professionnels respectifs.

Décisions découlant des résultats d'évaluations

Suite à la remise du rapport, les interventions se poursuivent. Il est possible que l'équipe scolaire décide d'élaborer un PEI ou de renvoyer le cas à un CIPR s'il est justifiable que l'élève soit identifié selon l'une des catégories d'anomalies du ministère.

Partage de l'information/Protection de la confidentialité

Le partage avec les organismes externes peut se faire une fois que le parent a signé le formulaire GNO-SAÉ-8, conformément à la Note Politique/Programmes No.59. Ce processus permet d'assurer le ***caractère confidentiel de l'information***.

SERVICES EXTERNES

Des services d'orthophonie (parole), de physiothérapie et d'ergothérapie sont disponibles par l'entremise des centres de traitement pour enfants (CTE). L'orthophoniste complète les formulaires de demande de service pour les besoins en orthophonie (parole) et la direction

d'école complète les formulaires de demande de service pour les services de physiothérapie et d'ergothérapie.

Tous les formulaires des Services à l'élève sont conformes à la Loi municipale de 1989 sur l'accès à l'information et le respect de la vie privée.

La création du Consortium des élèves du Nord de l'Ontario (CÉNO) en novembre 2018 assure une plus grande variété de services en français dans les régions du Nord de l'Ontario pour les 6 conseils francophones. Le CÉNO offre des services en orthophonie, en ergothérapie, en ACA, en travail social, en psychométrie, en psychologie et en psychiatrie.

DEMANDE DE SERVICE - ÉCOLES RURALES

SERVICES DU CSPGNO

Les écoles rurales de la région de Sudbury bénéficient des services d'évaluations orthophoniques du Conseil et du CÉNO.

Au terme de l'évaluation psychopédagogique, les écoles rurales de la région de Sudbury/Manitoulin et de l'Algoma sont desservies par une psychométricienne pouvant compléter à la fois l'évaluation éducationnelle et l'évaluation psychologique. La psychométricienne reçoit la supervision clinique d'un psychologue dont les services sont retenus à la pige.

Le processus de référence pour ces deux types d'évaluations est le même que pour les écoles urbaines.

SERVICES EXTERNES

Les écoles rurales de la région de l'Algoma et de Superior-Greenstone accèdent aux services d'évaluations orthophoniques par l'entremise des services ruraux (anciennement nommés les Services intégrés pour les enfants du Nord, SIEN). Les demandes doivent être adressées par les parents à la gérante de cas des services centralisés (Single Point of Acces, Algoma et Partenariat de Services pour les enfants en milieu rural, Thunder Bay). Les élèves dans la région d'Algoma sont desservis jusqu'au Jardin.

Les écoles de la région Superior-Greenstone suivent encore le même processus que précédemment pour les évaluations psychopédagogiques, c'est-à-dire qu'elles doivent aiguiller les parents vers le Partenariat de Services pour les enfants en milieu rural qui déploie les professionnels des agences respectives pour compléter les évaluations.

Les demandes de services du CÉNO sont acheminées à la direction des services à l'élève.

Les évaluations suivantes ont été complétées au cours de l'année 2019-2020 :

Orthophonie (langage): 97 évaluations

Orthophonie (dépistage des élèves de la maternelle et nouveaux élèves au jardin) : 258 élèves

Psychométrie (écoles urbaines) : 23 élèves

Psychométrie (écoles rurales) : 25 élèves entre mai 2018 et avril 2019 (CSPGNO et CSCNO)

Aucune évaluation n'a eu lieu entre le 14 mars 2020 et le 30 juin 2020 à cause de la pandémie de la Covid-19.

Types d'outils d'évaluation/Qualifications du personnel/ Délais d'attente moyenne

Les instruments utilisés par le personnel qualifié, les qualifications du personnel qui font les évaluations et les délais d'attente moyenne sont présentés dans le tableau qui suit.

Type d'évaluation	Aspects évalués	Qualifications	Loi applicable	Instruments d'évaluation utilisés	Délai d'attente moyenne CSPGNO	Délai d'attente moyenne Services ruraux
Psychométrique	Fonctionnement intellectuel et cognitif Fonctionnement adaptatif Comportement Personnalité Coordination visuomotrice Perception et mémoire visuelle Perception et mémoire auditive Motricité	Psychométricienne, Maîtrise en psychologie	<i>Loi sur l'éducation</i>	WISC-IV WAIS-III WAIS-IV Connors BRIEF CPT3 VMI Test of visual perceptual skills ABAS	24 mois	12 mois
Éducationnelle	Lecture Communication orale Communication écrite Mathématiques	Psychométricienne, Maîtrise en psychologie		WIAT-II ÉVIP PPVT-IV		
Orthophonique	Communication sociale et cognitive Langage réceptif et expressif Parole Déglutition Habilités prélinguistiques	Orthophoniste, membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes de l'Ontario	<i>Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées</i>	E.O.W.P.V.T-R ÉVIP CELF-PRESCHOOL CELF-4 CELF-CDN-F CELF-5 PLS-4 TACL-3	7-9 mois	10 mois
En ergothérapie	Motricité fine	Ergothérapeute agréé RLISS/SIEN	<i>Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées</i>	Developmental Test of Visual Motor Integration - Beery VMI	36 mois	9 mois
En physiothérapie	Motricité globale	Physiothérapeute agréé RLISS/SIEN	<i>Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées</i>		36 mois	9 mois

2.6 SERVICES AUXILIAIRES DE SANTÉ EN MILIEU SCOLAIRE

Selon la note Politique/Programmes n°81, la prestation des services auxiliaires de santé pendant les heures de classe est une responsabilité que se partagent les Conseils scolaires, les centres de traitement pour enfants (CTE) du ministère de la Santé et les organismes qui relèvent du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse.

Le **conseil scolaire** s'occupe de l'administration de médicaments par voie buccale lorsqu'il est prescrit qu'ils doivent être pris pendant les heures de classe. Pour ce qui est des élèves ayant un handicap physique, le conseil fournit des services d'ordre général (par exemple, les soulever et les mettre en position, les aider à se mouvoir, à manger, à aller aux toilettes et à faire des exercices courants). Des techniciens et techniciennes d'éducation spécialisée offrent présentement de tels services lorsqu'ils sont requis.

Les orthophonistes du Conseil voient à l'évaluation et au traitement des élèves ayant un trouble du langage et/ou un trouble de la communication orale et écrite et élabore des plans d'intervention qui sont généralement appliqués dans un service à retrait, parfois avec l'appui d'une assistante de communication. Elles offrent également des services de consultation au personnel oeuvrant auprès des élèves nécessitant un traitement.

Bien que le CSPGNO n'emploie pas d'ergothérapeute, de physiothérapeute, d'infirmière ou de nutritionniste, ce sont généralement les TES qui assurent la mise en oeuvre des programmes qui sont élaborés par les divers professionnels des centres de traitement pour enfants (CTE) ou d'autres agences communautaires offrant un traitement aux enfants.

Les CTE fournissent des services de santé professionnels, en milieu scolaire, aux élèves qui y sont admissibles. Le ministère de la Santé finance des services d'ergothérapie, d'orthophonie, de physiothérapie, de soins infirmiers et de nutrition. Le conseil scolaire bénéficie des services d'une infirmière en santé mentale et en toxicomanie des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS).

L'ergothérapeute intervient principalement au niveau des difficultés de motricité fine et/ou globale, de fonctionnement au niveau visuo-moteur ou au plan perceptivo-moteur. Elle ou il vise à maximiser le fonctionnement des membres supérieurs et développer l'autonomie au niveau des soins personnels et l'hygiène. Elle ou il fait également des recommandations quant à l'accessibilité de l'école (modification environnementale, équipement, aides techniques et technologiques).

L'orthophoniste des CTE traite les désordres de la parole, c'est-à-dire les mécanismes purement physiques de la communication d'un message (articulation, débit, timbre, qualité vocale et résonance, fluidité).

Le physiothérapeute s'assure que l'école puisse être accessible et puisse répondre aux besoins de mobilité des élèves ayant des difficultés d'ordre physique afin d'améliorer ou de maintenir leur capacité fonctionnelle et leur autonomie. Les services peuvent s'inscrire dans la consultation aussi bien que dans la réadaptation. L'éducation et la formation du personnel du Conseil en matière d'utilisation d'équipement, de soulèvement, de transfert, de positionnement,

de mobilité, d'activités motrices globales et de techniques de prévention rendent possible la réadaptation et le confort, ainsi que l'accès et la participation des élèves aux activités scolaires.

Le **ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse** assume la responsabilité de la prestation des services auxiliaires de santé dans les établissements de soins et de traitement pour enfants (STGC). Les demandes d'admission aux programmes STGC sont acheminées par l'école à la direction des Services à l'élève qui, elle, les achemine au Centre de l'enfant et de la famille. Les élèves et leurs familles peuvent également avoir accès aux services communautaires de cette agence partenaire. L'école aiguille les parents vers le service Esprit ouvert du Centre de l'enfant et de la famille.

Les enfants de 6 ans ou moins nécessitant plus de deux services de santé peuvent également être admissibles aux services des centres de traitement pour enfants (CTE), un programme de soins et de traitement en milieu hospitalier (STGC) dans lequel est offerte une composante éducative.

Une collaboration entre le ministère de la Santé et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse assure la disponibilité de ces services par l'entremise des **Services ruraux** dans les écoles rurales de la région de l'Algoma et de la région de Superior-Greenstone. Les professionnels évaluent les besoins des élèves et leur offrent des services de thérapie en plus de fournir des services de consultation au personnel du conseil chargé d'assurer le suivi.

Généralement, lorsqu'il y a désaccord à propos de la prestation des services auxiliaires de santé, une conférence de cas où chaque parti peut faire entendre ses préférences à l'égard des services suffit pour régler les différends.

Lorsque la prestation des services auxiliaires de santé est déterminée au moment d'une rencontre du comité IPR, les parents ont 15 jours suivant la réception de la décision pour demander, par écrit à la direction de l'école, une rencontre afin de réviser cette décision. Si les deux parties ne s'entendent toujours pas sur la décision (admission au service, nature/fréquence du service, fin du service), les parents ont 15 jours pour déposer un avis d'appel auprès du secrétaire du Conseil. Suite à la rencontre de la commission d'appel, les recommandations du comité sont communiquées aux partis impliqués et une décision est prise.

Ces mesures sont décrites dans le Guide destinés aux parents sur le site web du conseil, https://cspgno.ca/wp-content/uploads/2020/01/2018-219_guide_parents.pdf.

Les services auxiliaires de santé en milieu scolaire et les liens avec les initiatives gouvernementales et communautaires sont présentés dans le diagramme et les tableaux qui suivent.

SERVICES AUXILIAIRES DE SANTÉ EN MILIEU SCOLAIRE – RESPONSABILITÉS

Ministère de l'Éducation de l'Ontario	← Conseils scolaires	←	<ul style="list-style-type: none"> • Administration de médicaments par voie buccale • Soulèvement et mise en position • Aide pour se mouvoir • Aide pour manger • Aide aux toilettes • Cathétérisme • Orthophonie : communication sociale et cognitive, prélinguistique, correction du langage et récupération, parole de gravité légère • Physiothérapie et ergothérapie : exercices généraux de maintien
Ministère de la Santé	← Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS)	←	• Soins infirmiers / infirmière en santé mentale et toxicomanie
	← Centres de traitement Pour enfants (CTE)	←	• Orthophonie : parole de gravité modérée
	← Bureau de santé	←	• Physiothérapie et ergothérapie
Ministère de la Santé			• Nutrition
Ministère des Services l'enfance et la jeunesse	← Établissements de soins et de traitement pour enfants (STCG)	←	• Santé
			• Santé mentale
Écoles rurales			
Ministère de la Santé	← Services ruraux	←	• Orthophonie : parole et langage
Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse			• Physiothérapie et ergothérapie
Ministère de l'Éducation			• Counselling (santé mentale)

SERVICES AUXILIAIRES DE SANTÉ

(selon l'Annexe C des normes)

Organisme ou personne qui dispense le service (p. ex. RLISS, personnel du conseil, père ou mère, élève)	Critères d'admissibilité permettant aux élèves de recevoir le service	Poste de la personne qui détermine l'admissibilité au service et le niveau d'aide	Critères permettant de déterminer à quel moment le service n'est plus requis	Processus pour régler les différends sur l'admissibilité et le niveau d'aide (le cas échéant)
Soins infirmiers				
RLISS mère/père/tuteur/tutrice	Recommandations médicales	Médecin Gestionnaire de soins RLISS	Recommandation médicale Recommandation du gestionnaire de soins RLISS Parents ne désirent plus les services Élève ou parents ne coopèrent plus au processus thérapeutique	Conférence de cas parents/école/spécialiste pour obtenir un consensus Appel à la direction des Services à l'élève
RLISS – infirmière en toxicomanie et santé mentale	Référence scolaire – toxicomanie, dépendances	Gestionnaire de cas, RLISS	Recommandation du gestionnaire de soins RLISS Parents ne désirent plus les services Élève ou parents ne coopèrent plus au processus thérapeutique	
Ergothérapie / physiothérapie				
CTE mère/père/tuteur/tutrice	Recommandations du médecin, de l'ergothérapeute ou du physiothérapeute	Médecin Ergothérapeute Physiothérapeute Gestionnaire de soins CTE	Recommandation du spécialiste Recommandation du gestionnaire de soins CTE Parents ne désirent plus les services Élève ou parents ne coopèrent plus au processus thérapeutique Participation de l'élève est irrégulière ou inexistante	Conférence de cas parents/école/spécialiste pour obtenir un consensus Appel à la direction des Services à l'élève
Orthophonie: Parole / langage				
parole : CTE gravité modérée ou incidence moyenne	Rapport/évaluation de l'orthophoniste	Orthophoniste	Recommandation de l'orthophoniste Recommandation du gestionnaire de soins CTE Parents ne désirent plus les services Élève ou parents ne coopèrent plus au processus thérapeutique	Conférence de cas parents/école/spécialiste pour obtenir un consensus Appel à la direction des Services à l'élève
Correction du langage et récupération : personnel du conseil			Recommandation de l'orthophoniste Parents ne désirent plus les services Élève ou parents ne coopèrent plus au processus thérapeutique	
Nutrition				
Bureau de santé	Recommandations médicales	Médecin Diététiste	Recommandation du médecin/de la diététiste Parent(s) estiment que le traitement n'est plus nécessaire Élève ou parents ne coopèrent plus au processus thérapeutique	Conférence de cas parents/école/spécialiste pour obtenir un consensus Appel à la direction des Services à l'élève
Administration des médicaments prescrits / Cathétérisme / Succion /				
L'élève, sur autorisation mère/père/tuteur/tutrice personnel de soutien, sur autorisation	Recommandations médicales Autorisation écrite des parents	Médecin	Recommandation du médecin Parent(s) estiment que le traitement n'est plus nécessaire	Conférence de cas parents/école/spécialiste pour obtenir un consensus Appel à la direction des Services à l'élève
Soulèvement et mise en position / Aide pour se mouvoir / Alimentation / Aide aux toilettes				
Personnel de soutien	Recommandations du médecin, de l'ergothérapeute ou du physiothérapeute	Médecin Ergothérapeute Physiothérapeute	Recommandation du spécialiste Parent(s) estiment que le service n'est plus nécessaire	Conférence de cas parents/école/spécialiste pour obtenir un consensus Appel à la direction des Services à l'élève

LIENS AVEC LES INITIATIVES GOUVERNEMENTALES ET COMMUNAUTAIRES		
Programmes	Agences	Représentant/e
Enfants en santé	Ville du Grand Sudbury	Barbara Breault
Comité de travail pour la prévention du suicide "Suicide Task Force Prevention" / NESPN	Communauté / Réseau Nord	Jacqueline Richer-Dutrisac
Écoles en santé / Enfants en santé	Service de santé publique	Marc Gauthier
Programmes de Soins, traitement, garde et correction (STGC)	Centre de l'enfant et de la famille Ressource sur la garde d'enfants Horizon Santé Nord	Carole Paquette
Programme éducationnel au sein des centres correctionnels	Ministry of Youth and Justice Northern Youth Services	Carole Paquette
Programme éducationnel pour les élèves en probation	Ministry of Youth and Justice	Carole Paquette
Triple P	Bureau de santé publique	Diane Zannier
Santé mentale dans les écoles	Centre de l'enfant et de la famille	Diane Zannier
Table de planification pour les élèves à besoins spéciaux, sous-comité du réseau Meilleurs Départs <ul style="list-style-type: none"> - Dépistage et intervention précoce - Transition à l'école 	Multi-agences, multi-ministères / Ressource pour l'enfance et la communauté	Carole Paquette Sylvie Grenier
Réseau Meilleurs Départs	Multi-agences, multi-ministères	Carole Brouillard-Landry
Comité consultatif pour le programme de Technicien.nes en éducation spécialisée	Collège Boréal	Carole Paquette
Évaluation du risque de violence et de la menace	Services policiers du Grand Sudbury, multi-agences	Carole Paquette Marc Gauthier
Partenaires pour les enfants et les jeunes	Multi-agences	Marc Gauthier, Diane Zannier
Pupilles de la Couronne	Aide à l'enfance	Carole Paquette
Mobilisation communautaire	Services policiers du Grand Sudbury	Diane Zannier
Stratégie pour les besoins particuliers	Multi-agences	Diane Zannier Nicole Keating
Prestations de services en français	Consortium des élèves du Nord de l'Ontario (CÉNO)	Carole Paquette Diane Zannier

2.7 CATÉGORIES ET DÉFINITIONS DES ANOMALIES (selon l'annexe D des normes)

En Ontario, la *Loi sur l'éducation* définit l'élève en difficulté comme un élève atteint d'anomalies de comportement ou de communication, d'anomalies d'ordre intellectuel ou physique ou encore d'anomalies associées qui appellent un placement approprié (...) dans un programme d'enseignement à l'enfance en difficulté offert par le Conseil. Voici la ligne de conduite découlant de la note de service du 15 janvier 1999.

Ligne de conduite pour les anomalies

Entendu que la Loi sur l'éducation - paragraphe 8(3) exige que le ministère de l'Éducation et de la Formation définisse les anomalies des élèves et établisse les catégories d'élèves en difficulté;

Entendu que les conseils scolaires se servent de ces définitions;

Entendu que le Comité d'identification, de placement et de révision (**CIPR**) **d'un conseil scolaire utilise ces catégories et définitions pour identifier les besoins particuliers d'un élève afin qu'un placement approprié soit déterminé et qu'un plan d'enseignement individualisé efficace puisse être élaboré;**

Entendu que le règlement 181/98 qui régit le processus CIPR exige que ce dernier mentionne dans son énoncé de décision, la catégorie et la définition de toute anomalie identifiée pour l'élève;

Il est résolu que le Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario exigera que les CIPR de chaque école appliquent à la lettre les intentions de la note de service du 15 janvier 1999 en ce qui a trait à la mise à jour des **catégories d'anomalies et définitions**, ainsi que la NPP 8 révisée en ce qui a trait à la définition des Troubles d'apprentissage (datée le 26 août 2014).

Le CIPR étudie toute documentation qui peut appuyer sa décision d'identification et de placement. Les évaluations complétées par des professionnels (p.ex. médecins, psychologues, orthophonistes, audiologistes, optométristes, ergothérapeutes, physiothérapeutes), les évaluations éducationnelles, les observations documentées dans un dossier anecdotique, les bulletins scolaires et tout autre document valable permettent de prendre une décision éclairée en consultation avec les parents. Certaines identifications nécessitent un diagnostic formel alors que d'autres non.

Dans la mesure où les renseignements corroborent les critères d'identification tels que décrits dans les définitions, le CIPR se prononce sur l'identification qui sera donnée à un élève et choisit un placement approprié aux besoins et aux points forts de l'élève. La première option de placement envisagée est le placement en classe ordinaire.

CATÉGORIES D'ANOMALIES

1. Anomalies de comportement
2. Anomalies de communication
3. Anomalies d'ordre intellectuel
4. Anomalies d'ordre physique
5. Anomalies associées

Anomalies de comportement

Difficulté d'apprentissage caractérisée par divers problèmes de comportement dont l'importance, la nature et la durée sont telles qu'elles entravent l'apprentissage scolaire. Peut s'accompagner des difficultés suivantes :

- a) inaptitude à créer et à entretenir des relations interpersonnelles;
- b) crainte ou anxiété excessive;
- c) tendance des réactions impulsives; ou
- d) inaptitude à apprendre qui ne peut être attribuée à un facteur d'ordre intellectuel, sensoriel ou physique, ni à un ensemble de ces facteurs.

Anomalies de communication

Autisme

Grave difficulté d'apprentissage caractérisée par :

- a) des problèmes graves :
 - de développement éducatif;
 - de relations avec l'environnement;
 - de motilité;
 - de perception, de parole et de langage.
- b) une incapacité de représentation symbolique antérieurement à l'acquisition du langage.

Surdité et surdité partielle

Anomalie caractérisée par un manque de développement de la parole ou du langage en raison d'une perception auditive réduite ou inexistante.

Troubles du langage

Difficulté d'apprentissage caractérisée par une compréhension ou une production déficiente de la communication verbale, écrite ou autre, qui peut s'expliquer par des facteurs neurologiques, psychologiques, physiques ou sensoriels, et qui peut :

- a) s'accompagner d'une perturbation dans la forme, le contenu et la fonction du langage et
- b) comprendre :
 - des retards de langage;
 - des défauts d'élocution;
 - des troubles de la phonation, qu'ils soient ou non organiques ou fonctionnels.

Troubles de la parole

Difficulté éprouvée dans la formation du langage, qui peut s'expliquer par des raisons d'ordre neurologique, psychologique, physique ou sensoriel, qui porte sur les moyens perceptivo-moteurs de transmission orale et qui peut se caractériser par des troubles d'articulation et d'émission des sons au niveau du rythme ou de l'accent tonique.

Trouble d'apprentissage

Un « trouble d'apprentissage » compte parmi les troubles neurologiques du développement qui ont un effet constant et très important sur la capacité d'acquérir et d'utiliser des habiletés dans un contexte scolaire et d'autres, et qui :

- a un impact sur l'habileté à percevoir ou à interpréter efficacement et avec exactitude les informations verbales ou non-verbales chez les élèves qui ont des aptitudes intellectuelles évaluées au moins dans la moyenne;
- entraîne
 - a) des résultats de sous-performance scolaire qui ne correspondent pas aux aptitudes intellectuelles de l'élève (qui sont évaluées au moins dans la moyenne), ou
 - b) des résultats scolaires qui ne peuvent être maintenus par l'élève qu'avec des efforts extrêmement élevés ou qu'avec de l'aide supplémentaire;
- entraîne des difficultés dans l'acquisition et l'utilisation des compétences dans au moins un des domaines suivants : lecture, écriture, mathématiques, habitudes de travail et habiletés d'apprentissage;
- peut être généralement associé à des difficultés liées à au moins un processus cognitif, comme le traitement phonologique, la mémoire et l'attention, la vitesse de traitement, le traitement perceptivo-moteur, le traitement visuo-spatial et les fonctions exécutives (p. ex., autorégulation du comportement et des émotions, planification, organisation de la pensée et des activités, priorisation, prise de décision);

- peut être associé à des difficultés d'interaction sociale (p. ex., difficulté à comprendre les normes sociales ou le point de vue d'autrui), à d'autres conditions ou troubles, diagnostiqués ou non, ou à d'autres anomalies;
- ne résulte pas d'un problème d'acuité auditive ou visuelle qui n'a pas été corrigé, de déficiences intellectuelles, de facteurs socioéconomiques, de différences culturelles, d'un manque de maîtrise de la langue d'enseignement, d'un manque de motivation ou d'effort, de retards scolaires dus à l'absentéisme ou d'occasions inadéquates pour bénéficier de l'enseignement.

Anomalies d'ordre intellectuel

Élève surdoué(e)

Enfant d'un niveau mental très supérieur à la moyenne, qui a besoin de programmes d'apprentissage beaucoup plus élaborés que les programmes réguliers et mieux adaptés à ses facultés intellectuelles.

Déficience intellectuelle légère

Difficulté d'apprentissage caractérisée par :

- a) la capacité de suivre une classe ordinaire moyennant une modification considérable du programme d'études et une aide particulière;
- b) l'inaptitude de l'élève à suivre une classe ordinaire en raison de la lenteur de son développement intellectuel;
- c) une aptitude à réussir un apprentissage scolaire, à réaliser une certaine adaptation sociale et à subvenir à ses besoins.

Handicap de développement

Grave difficulté d'apprentissage caractérisée par :

1. l'inaptitude à suivre le programme d'enseignement destiné aux déficients léger en raison d'un développement intellectuel lent;
2. l'aptitude à suivre le programme d'enseignement destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle légère;
3. une aptitude limitée à l'apprentissage scolaire, à l'adaptation sociale et à subvenir à ses besoins.

Anomalies d'ordre physique

Handicap physique

Déficience physique grave nécessitant une aide particulière en matière d'apprentissage pour réussir aussi bien que l'élève sans anomalie du même âge ou du même degré de développement.

Cécité et basse vision

Incapacité visuelle partielle ou complète qui, même après correction, entrave le rendement scolaire.

Anomalies associées

Anomalies multiples

Ensemble de difficultés d'apprentissage, de troubles ou de handicaps physiques nécessitant, sur le plan scolaire, les services d'enseignants qualifiés pour l'éducation de l'enfance en difficulté ainsi que des services d'appoint appropriés.

Correspondance entre les codes utilisés par le Conseil et les catégories d'anomalies du Ministère

N-01	Anomalies de comportement
N-02	Autisme
N-03	Surdité et surdité partielle
N-04	Difficulté d'apprentissage
N-05	Trouble du langage et Trouble de la parole
N-06	Élève surdoué(e)
N-07	Déficience intellectuelle légère et handicap de développement
N-08	Cécité et basse vision
N-09	Handicap physique
N-10	Anomalies multiples

2.8 GAMME DES PLACEMENTS POUR L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ OFFERTS PAR LE CONSEIL

Le placement des élèves dans des classes ordinaires, que ce soit au palier élémentaire ou au palier secondaire, constitue la première option envisagée par le CIPR lorsque ce type de placement correspond aux besoins de l'élève et répond aux préférences des parents.

Le Conseil maintient qu'il est primordial que les élèves puissent bénéficier d'un programme d'enseignement adapté à leurs besoins tout en étant intégrés à leurs groupe-pairs. Le niveau d'aide offert est déterminé suite à une étude des besoins de l'élève tels qu'identifiés par le CIPR et tels qu'indiqués dans le PEI de l'élève. Les besoins de chaque école sont analysés globalement de façon régulière et des ajustements sont faits quand le niveau d'aide ne peut y répondre. Voici une liste de certains services facilitant l'intégration, offerts dans les écoles du CSPGNO :

- appui d'une équipe multidisciplinaire (psychométriciennes, leader en orthophonie, orthophonistes, leader du bien-être des élèves, travailleuses sociales, conseiller en assiduité et comportement, conseiller et conseillère pédagogique, enseignante itinérante en surdit , enseignant itinérant en milieu hospitalier et probation, enseignante en milieu correctionnel, conseill re en analyse comportementale appliqu e (ACA), assistante en ACA, assistant et assistante en intervention comportementale, assistante en communication, assistante en LSQ, assistante en technologie d'aide)
- techniciens et techniciennes en  ducation sp cialis e
- personnel sp cialis  des R seaux locaux d'int gration des services de sant 
- th rapeutes du Centre de traitement pour enfants
- cliniciennes du Centre de l'enfant et de la famille

Afin de r pondre aux besoins particuliers des  l ves, le conseil, en **consultation avec le CCED**, offre aux  l ves ayant des besoins particuliers, en collaboration avec les parents, une gamme de strat gies d'int gration et de types de placements. Les placements possibles au sein du Conseil font l'objet d'une discussion entre les membres du CCED lors des rencontres mensuelles. Les membres s'entendent sur le fait que les placements pr conis s devraient  tre inclusifs.

Types de placement	Stratégies d'intégration
Classe ordinaire avec services indirects	L'élève est placé dans une classe ordinaire pendant toute la journée. Le programme est modifié et/ou adapté par l'enseignante ou l'enseignant, en consultation avec la personne-ressource. L'élève peut recevoir l'appui d'une technicienne ou d'un technicien d'aide spécialisée ou du personnel de soutien.
Classe ordinaire avec enseignante-ressource ou enseignant-ressource	L'élève est placé dans une classe ordinaire pendant presque toute la journée ou toute la journée et reçoit un enseignement spécialisé, sur une base individuelle ou en petit groupe, dispensé dans la classe ordinaire par une enseignante ou un enseignant qualifié de l'enfance en difficulté. L'élève peut recevoir l'appui d'une technicienne ou d'un technicien d'aide spécialisée ou du personnel de soutien.
Classe ordinaire avec retrait partiel	L'élève est placé dans une classe ordinaire et profite d'un enseignement en dehors de la classe pendant moins de 50 pour 100 du jour de classe, dispensé par une enseignante ou un enseignant qualifié de l'enfance en difficulté. L'élève peut recevoir l'appui d'une technicienne ou d'un technicien d'aide spécialisée ou du personnel de soutien.
Classe distincte avec intégration partielle	L'élève est placé par le CIPR dans une classe pour l'enfance en difficulté, où le rapport élèves-enseignant respecte l'article 31 du Règlement 298, pendant au moins 50 pour 100 du jour de classe, mais est intégré à une classe ordinaire pendant au moins une période d'enseignement par jour. L'élève peut recevoir l'appui d'une technicienne ou d'un technicien d'aide spécialisée ou du personnel de soutien.
Classe distincte à plein temps	L'élève est placé par le CIPR dans une classe pour l'enfance en difficulté où le rapport élèves-enseignant est conforme à l'article 31 du Règlement 298, pendant toute la durée du jour de classe.

Programmes spécialisés

Le Conseil reconnaît qu'il est parfois nécessaire de regrouper des élèves dans certaines écoles afin d'offrir des programmes spécialisés. Les parents sont alors consultés dans l'exploration d'options possibles afin de déterminer le placement le plus approprié pour leur enfant. Cette consultation se fait habituellement dans le contexte de la rencontre du comité IPR. Les parents sont renseignés au sujet des options offertes par le Conseil.

Programme d'éducation au sein d'un établissement de soins et de traitement pour enfants (STGC)

- service pour les élèves ayant des problèmes sociaux-affectifs dans une entente conclue entre le CSPGNO et le Centre de l'enfant et de la famille (ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse)

Endroits : École secondaire Macdonald-Cartier
École secondaire Hanmer
École publique Jean-Éthier-Blais
École publique Foyer-Jeunesse
École publique Macdonald-Cartier
École publique Hanmer

- service pour les élèves ayant un trouble du spectre autistique (TSA) dans une entente conclue entre le CSPGNO et la Ressource pour l'enfance et la communauté (ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse)

Endroit : École secondaire Macdonald-Cartier
École publique Jean-Éthier-Blais

- service pour les élèves de 6 ans ou moins ayant besoin de plus de 2 services de thérapie (orthophonie, ergothérapie, physiothérapie) / l'entente est conclue entre le CSCNO et le Centre de traitement pour enfants

Endroit : Centre de traitement pour enfants, Horizon Santé-Nord

- service pour les élèves hospitalisés en raison de problèmes sérieux de santé mentale dans une entente conclue avec Horizon Santé-Nord

Endroit : Programme de santé mentale pour enfants et adolescents, Horizon Santé Nord

Programme d'éducation dans un milieu de garde et correction (STGC)

- service pour les élèves dans un milieu de garde ou de correction dans une entente conclue entre le CSPGNO et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Endroits : École Cap sur l'Avenir
au centre pour les jeunes Cecil Facer

École Cap sur l'Avenir
au centre Frank Flowers

- service pour les élèves suivis par un agent de probation dans une entente conclue entre le CSPGNO et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Endroits : École Cap sur l'Avenir

Programme de surdit 

- service offert par une enseignante itin rante en consultation avec le Centre Jules-L ger

Endroit :  cole secondaire Macdonald-Cartier,  cole publique H l ne-Gravel

Principaux services de consultation du Centre Jules-L ger

- consultations   domicile et   l' cole
- consultations psychosociales
- consultations en mati re d'interpr tation scolaire
- perfectionnement en cours d'emploi
- initiation   la langue des signes

Programme d' tudes d'Apprentissage   la vie et int gration sociale (AVIS)

- programme destin  aux  l ves pr sentant un trouble de d veloppement

Endroits :  cole publique Jean- thier-Blais
 cole publique Foyer-Jeunesse
 cole publique Pavillon-de-l'Avenir
 cole secondaire Macdonald-Cartier

Programme d'adaptation sociale

- programme destiné aux élèves présentant une difficulté au niveau du comportement ou du domaine socio-affectif

Endroits : École publique Pavillon-de-l'Avenir

La nécessité de modifier le placement d'un élève est déterminée par l'équipe-école, le CIPR et les parents au moment de l'examen des besoins de l'élève.

Les critères d'admission à ces divers placements au sein du Conseil reposent sur les définitions des anomalies énoncées dans l'article 2.7 (Catégories et définitions des anomalies) ainsi que sur les besoins tels qu'identifiés par le CIPR. Dans le cas des programmes de soins, de traitement, de garde et de correction (STGC), les critères d'admission sont déterminés par l'agence.

Le processus d'admission est déterminé par le CIPR, l'équipe-école et les parents. Dans le cas des élèves admis au Centre de traitement de jour, une entente mutuelle est conclue entre les parents et le Centre de l'enfant et de la famille.

Afin d'assurer un soutien intensif aux élèves qui en ont besoin, le Conseil achemine des demandes de subventions au titre de la somme liée à l'incidence spéciale (SIS) au MÉO. Le processus de financement SIS a permis au Conseil d'ajouter des fonds au financement de base en enfance en difficulté et aux fonds pour les besoins élevés. Vingt-et-une (21) demandes de Somme liée à l'incidence spéciale ont été soumises et approuvées. Ce processus assure le financement du personnel de soutien qui travaille avec les élèves ayant besoin d'appui de plus de deux personnes à temps plein (ETP) pour réussir leur programme d'études.

Le Conseil envisage acheter les services d'un autre conseil là où il ne peut répondre aux besoins d'un élève. Dans la mesure où les besoins d'un élève ne peuvent pas être répondus par l'entremise des placements offerts, le Conseil peut référer l'élève à une école provinciale.

Centre Jules-Léger

- placement dans l'école d'application ou dans l'école provinciale qui offre des services en français au niveau des difficultés d'apprentissage graves, de la surdit , de la c cit  et de la surdic cit 

Les  l ves fr quentant le Centre Jules-L ger doivent  galement r pondre aux crit res du comit  provincial d'admission du Centre.

Les divers placements offerts, au sein du Conseil, par cat gorie d'anomalies sont pr sent s au tableau suivant. Le palier ( l mentaire/secondaire) de m me que le nombre maximal d' l ves par placement y sont repr sent s.

Anomalies	Placements/Services	Palier	Nombre maximal
Anomalies de comportement			
Anomalies de comportement	Programme de traitement/Programme modifié et/ou adapté/Classe d'adaptation sociale Classe ordinaire/Service d'appui/Programme modifié et/ou adapté	E/S	8 de 20 à 25
Anomalies de communication			
Autisme	Programme de traitement/Programme différent, modifié et/ou adapté Classe ordinaire/Retrait partiel/Programme modifié et/ou adapté/Programme AVIS Classe ordinaire/Service d'appui/Programme modifié et/ou adapté	E/S	6 de 2 à 10 de 20 à 25
Surdité et surdité partielle	Classe distincte/Intégration partielle/Programme différent, modifié et/ou adapté/Consultation avec le Centre Jules-Léger Classe ordinaire/Service d'appui/Programme modifié et/ou adapté/Consultation avec le Centre Jules-Léger	E/S	de 1 à 2 de 20 à 25
Troubles de langage	Programme en orthophonie Classe ordinaire/Programme modifié et/ou adapté	E/S	de 1 à 5 de 20 à 25
Trouble de la parole	Programme en orthophonie Classe ordinaire/Programme modifié et/ou adapté	E/S	de 1 à 5 de 20 à 25
Difficulté d'apprentissage	Classe ordinaire/Retrait partiel/Programme modifié et/ou adapté Classe ordinaire/Service d'appui/Programme modifié et/ou adapté	E/S	de 2 à 15 de 20 à 25
Anomalies d'ordre intellectuel			
Élève surdoué(e)	Classe ordinaire/Programme modifié et/ou adapté	E/S	de 20 à 25
Déficience intellectuelle légère	Classe distincte/Intégration partielle/Programme modifié ou différent/Programme AVIS Classe ordinaire/Retrait partiel/Programme modifié et/ou adapté/Programme AVIS Classe ordinaire/Service d'appui/Programme modifié et/ou adapté/Programme AVIS	E/S	de 2 à 10 de 2 à 15 de 20 à 25
Handicap de développement	Classe en EED/Intégration partielle en classe ordinaire/Service d'appui/Programme modifié et/ou adapté Classe ordinaire/Retrait partiel/Service d'appui/Programme modifié et/ou adapté	E/S	de 2 à 7 de 20 à 25
Anomalies d'ordre physique			
Handicap physique	Classe ordinaire/Retrait partiel/Programme modifié et/ou adapté Classe ordinaire/Service d'appui/Programme modifié et/ou adapté	E/S	de 2 à 10 de 20 à 25
Cécité et basse vision	Classe ordinaire/Retrait partiel/Programme modifié et/ou adapté/Consultation avec le Centre Jules-Léger Classe ordinaire/Service d'appui/Programme modifié et/ou adapté/Consultation avec le Centre Jules-Léger	E/S	de 1 à 2 de 20 à 25
Anomalies associées			
Anomalies multiples	Placement selon les catégories d'anomalies de l'élève	E/S	Selon l'anomalie dominante

2.9 PLAN D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Responsabilité du PEI

En vertu du Règlement 181/98, la direction de l'école doit s'assurer qu'un plan d'enseignement individualisé (PEI) soit élaboré pour tout élève identifié ainsi que pour tout élève non-identifié qui bénéficie de programmes et services destinés à l'enfance en difficulté. Le PEI d'un élève identifié doit être élaboré dans les trente (30) jours qui suivent son identification et la détermination de son placement par le Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR).

Constitution du PEI

Ce plan :

- décrit les programmes et les services offerts à l'élève en vue de répondre à ses points forts et à ses besoins afin d'assurer sa réussite scolaire ;
- décrit les adaptations nécessaires pour que l'élève puisse répondre aux attentes qui sont fixées pour lui ;
- identifie les attentes du curriculum qui doivent être modifiées pour répondre aux besoins et points forts de l'élève ;
- identifie les attentes différentes, attentes qui ne se retrouvent pas dans le curriculum, qui doivent être adressées ;
- sert d'outil de communication du rendement pour les parents et toute personne impliquée dans le programme de l'élève.

Le PEI n'est pas :

- une description de tout ce qui sera enseigné à l'élève ;
- une liste de toutes les stratégies utilisées de façon universelle en salle de classe pour tous les élèves ;
- un document qui énonce toutes les attentes du curriculum qui ne sont pas modifiées pour l'élève ;
- une planification journalière.

Dans le PEI, on retrouve :

- les points forts et les besoins de l'élève en lien avec l'apprentissage ;
- les données d'évaluations pertinentes qui servent à informer la planification ;
- les services offerts à l'élève ;
- les programmes tels qu'adaptés, les attentes modifiées, ainsi que les attentes différentes;

- le niveau actuel de rendement de l'élève qui sert de point de départ afin de pouvoir mesurer les progrès ;
- les buts annuels fixés pour l'élève, ainsi que les attentes observables qui seront évaluées dans une période donnée pour tout programme modifié ou différent ;
- les méthodes d'évaluation qui seront utilisées pour mesurer le rendement de l'élève ;
- les consultations menées auprès des parents quant à la planification et la révision du programme de l'élève ;
- un plan de transition (NPP 156)

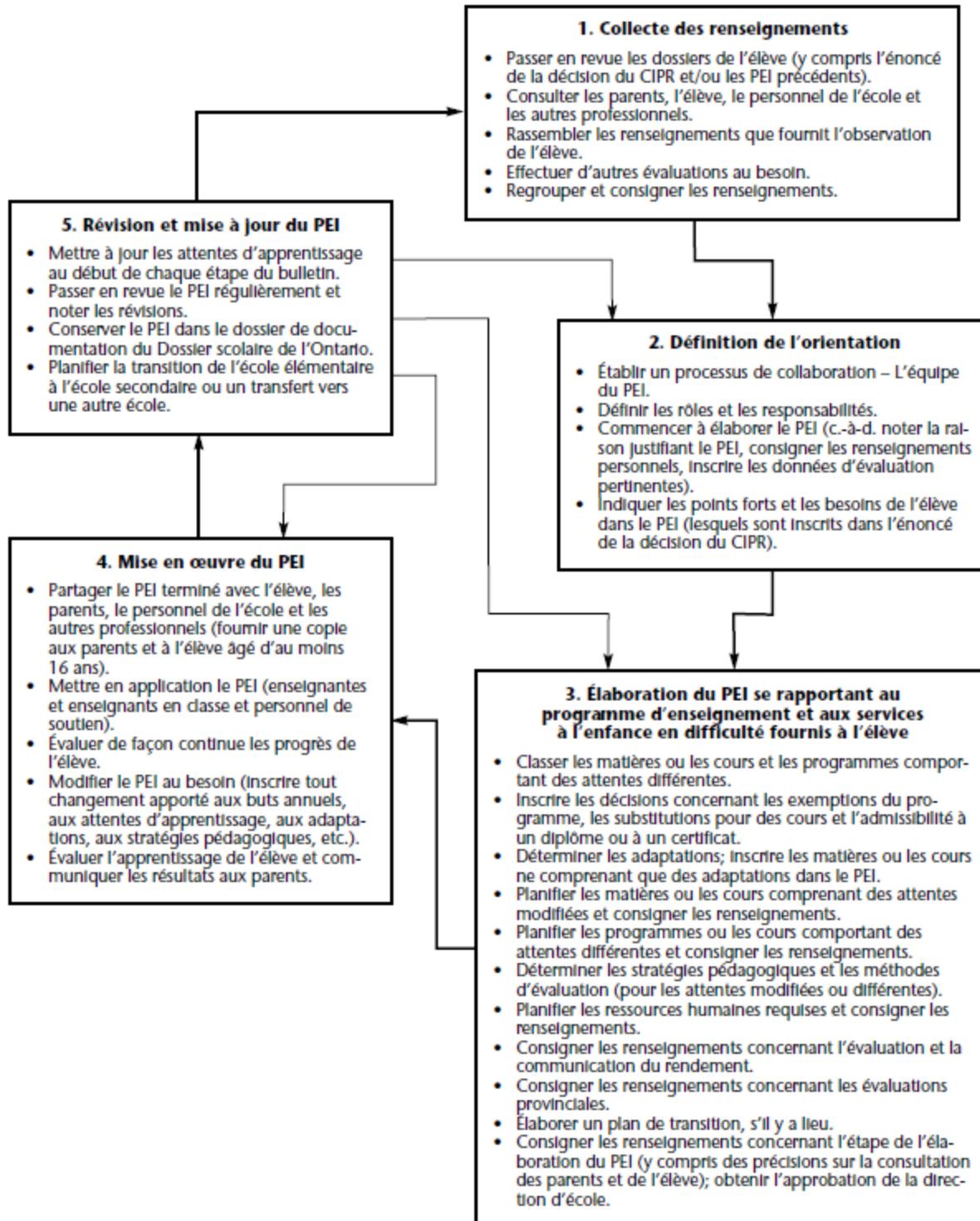
Un plan de transition est élaboré pour tout élève ayant un PEI. Si un élève ne nécessite pas de soutien particulier pour appuyer ses transitions, cela est noté sur le gabarit de plan de transition au PEI. Le plan de transition doit comporter les éléments suivants :

- les buts particuliers pour chaque transition que peut vivre l'élève;
- les mesures nécessaires, dès maintenant et plus tard, pour permettre l'atteinte des buts indiqués;
- la personne ou l'organisme responsable en tout ou en partie de fournir une aide pour l'accomplissement de chacune des mesures identifiées;
- l'échéancier pour la mise en œuvre de chacune des mesures identifiées;
- les résultats et les commentaires face aux mesures réalisées.

Élaboration, révision et mise à jour du PEI

Voici les étapes pertinentes à l'élaboration, la révision et la mise à jour des PEI :

Figure 2 : Aperçu du processus du PEI



La direction doit s'assurer que les parents et l'élève, si l'élève a au moins 16 ans, soient consultés lors de l'élaboration et de la révision du PEI de l'élève. La révision du PEI se fait au minimum trois fois par année, soit à chaque étape du bulletin.

Résolution des différends

Lorsqu'il y a conflit entre les parents et le personnel du conseil quant à l'élaboration ou la révision du PEI, les parents peuvent faire appel à la direction. Celle-ci organise alors une rencontre entre les parents et l'équipe-école ou le CIPR afin de résoudre le désaccord. Il est possible que les professionnels du conseil (p.ex. psychométricienne, orthophoniste) soient convoqués à cette réunion afin d'aider à élucider le problème et/ou afin d'apporter des recommandations à la lumière des résultats d'évaluation. S'il y a toujours impasse, une réunion avec la surintendance peut être organisée afin que celle-ci aide à la direction et aux parents à trouver une solution qui leur est mutuellement satisfaisante ou qu'elle tranche le litige.

Formation du personnel

Des activités de perfectionnement professionnel ont lieu annuellement afin d'assurer que le personnel de l'éducation de l'enfance en difficulté du Conseil s'approprie des normes pour l'élaboration, la planification des programmes et la mise en œuvre des plans d'enseignement individualisé et des plans de transition.

- Formation initiale pour le nouveau personnel enseignant en enfance en difficulté
- Formation en cours d'emploi (accompagnement) sur demande, en particulier en début d'année scolaire et à chaque étape du bulletin.
- Réseau d'enseignants-ressource se rencontrant afin de mettre au point certaines pratiques

Amélioration continue des PEI

Une équipe des Services à l'élève révise un échantillon de PEI afin de tirer des constats sur les points forts et les pratiques à améliorer dans l'élaboration des PEI. Ces constats guident l'équipe dans la planification des interventions à faire auprès du personnel, soit au niveau d'accompagnement individualisé, soit en grand groupe.

Certaines pratiques et certains documents d'appui ont émergé à la suite de la révision des PEI. Parmi nos pratiques réussies nous comptons entre autres :

- une ligne directrice pour l'élaboration et la révision de PEI ;
- une ligne de temps pour le personnel enseignant et pour les directions d'école ;
- un guide pour l'élaboration efficace et pertinente de PEI (liste de vérification, questions guidant l'élaboration et critères de PEI modèles) ;
- une application web sécurisée du PEI facilitant l'accès aux PEI aux enseignantes et aux enseignants ;
- un profil de classe et d'élèves avec liens au PEI pour les élèves bénéficiant de programmes et services en EED afin de faciliter l'accès aux données des élèves au personnel enseignant et aux directions ;
- l'établissement de réseaux d'enseignantes et enseignants-ressource et de directions d'école pour faciliter le partage de pratiques réussies dans la mise en œuvre des PEI ;
- l'intégration d'un volet EED aux réseaux d'enseignants par année d'études ;
- des communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) dans les écoles qui revoient les PEI des élèves afin d'en assurer une mise en œuvre réussie.

L'équipe de conseillers et conseillères pédagogiques en EED accompagne également la direction et le personnel responsable de l'élaboration des PEI dans un exercice de révision interne au sein de l'école. Cette pratique réflexive permet d'apporter les correctifs nécessaires en vue d'améliorer la qualité des PEI de façon continue.

En 2019-2020, 540 élèves avaient un PEI représentant ainsi 21% de la population étudiante.

2.10 ÉCOLES PROVINCIALES ET ÉCOLES D'APPLICATION (selon l'annexe E des normes)

Le CSPGNO peut offrir à certains élèves ayant des besoins particuliers, un placement dans une des écoles d'application ou une des écoles provinciales gérées par le MÉO.

Nombre d'élèves (résidents du Conseil) fréquentant le Centre Jules-Léger

Programme	Nombre d'élèves
Surdit�	0
C�civit�	0
Surdic�civit�	0
Difficult� d'apprentissage	0

« Le 14 d cembre 2017, les modifications   la Loi sur l' ducation concernant le transfert de la gouvernance du Centre Jules-L ger au nouveau Consortium du Centre Jules- L ger (Consortium CJL) ont re u la sanction royale. Le minist re de l' ducation et le Consortium CJL annoncent que cette nouvelle loi sera promulgu e le 20 ao t 2018. C'est   cette date que la gouvernance du CJL sera officiellement transf r e au Consortium CJL. Le CJL, comme toutes les autres  coles de langue fran aise de l'Ontario financ es par les fonds publics, sera donc gouvern  « par et pour les francophones » au d but de l'ann e scolaire 2019-2020. » (note de service du M O dat e du 28 mars 2018)

Les  coles provinciales et les  coles d'application :

- sont g r es par le minist re de l' ducation;
- assurent l'enseignement aux  l ves sourds ou aveugles, ou qui ont de graves difficult s d'apprentissage;
- offrent un programme d'enseignement adapt ;
- servent de centres r gionaux de ressources pour les  l ves sourds, aveugles ou sourds et aveugles;
- offrent des services pr scolaires de visites   domicile pour les  l ves qui sont sourds ou sourds et aveugles;
-  laborent et fournissent du mat riel et des m dias d'apprentissage pour les  l ves sourds, aveugles ou sourds et aveugles;
- offrent aux enseignantes et enseignants des conseils scolaires des services de ressources;
- jouent un r le pr cieux dans la formation du personnel enseignant.

W. Ross Macdonald School (école pour aveugles et pour les sourds et aveugles)

La W. Ross Macdonald School est située à Brantford et offre un enseignement aux élèves aveugles, déficients visuels ou sourds et aveugles. L'école fournit :

- un centre provincial de ressources pour les personnes déficientes visuelles et sourdes et aveugles;
- une aide aux conseils scolaires locaux sous forme de consultations et de matériel d'apprentissage tel que du matériel en braille, des enregistrements sonores et des manuels à gros caractères;
- des services professionnels et une orientation aux ministères de l'Éducation sur une base coopérative interprovinciale.

Les programmes sont adaptés aux besoins de chaque élève :

- ils sont conçus pour aider les élèves à faire l'apprentissage d'une vie autonome dans un milieu non protégé;
- ils sont dispensés par des enseignantes et enseignants spécialement formés;
- ils suivent le curriculum de l'Ontario élaboré pour tous les élèves de la province;
- ils offrent une gamme complète de cours au palier secondaire;
- ils offrent des cours dans des matières telles que la musique, les technologies de portée générale, les sciences familiales, l'éducation physique et la formation à la mobilité;
- ils sont individualisés en vue d'offrir un programme complet d'acquisition des aptitudes à la vie quotidienne;
- ils assurent des visites à domicile aux parents et aux familles des enfants sourds et aveugles d'âge préscolaire en vue d'aider à préparer ces enfants à l'école.

Écoles provinciales pour sourds

Les écoles provinciales ci-dessous offrent des services aux élèves sourds et malentendants :

- le Centre Jules-Léger à Ottawa (qui dessert les élèves et les familles francophones partout en Ontario);
- la Sir James Whitney School à Belleville (qui dessert la région Est de l'Ontario);
- la Ernest C. Drury School à Milton (qui dessert les régions Centre et Nord de l'Ontario);
- la Robarts School à London (qui dessert la région Ouest de l'Ontario).

(Pour connaître les coordonnées de ces écoles, voir le tableau 2.10.)

L'admission dans une école provinciale est déterminée par le comité d'admission des écoles provinciales, conformément aux dispositions du Règlement 296.

Ces écoles dispensent des programmes d'enseignement élémentaire et secondaire aux élèves sourds dès l'âge préscolaire jusqu'à la fin des études secondaires. Le personnel suit le curriculum de l'Ontario qui correspond aux cours et programmes dispensés dans les conseils scolaires. Il répond aux besoins particuliers de chaque élève énoncés dans son plan d'enseignement individualisé (PEI). Les écoles pour sourds :

- offrent des milieux scolaires bilingues et biculturels riches qui facilitent l'acquisition du langage par les élèves, leur apprentissage et leur développement social par le biais du langage gestuel américain (ASL) ou de la langue des signes québécois (LSQ) et du français ou de l'anglais;
- sont principalement des écoles de jour;
- offrent des services d'internat cinq jours par semaine aux élèves qui ne résident pas dans une proximité raisonnable de l'établissement.

Le transport des élèves vers les écoles provinciales est assuré par l'école provinciale ou d'application.

Chaque école a un service des ressources qui assure :

- des services de consultation et d'orientation scolaire aux parents des enfants sourds et malentendants et au personnel des conseils scolaires;
- des brochures d'information;
- une gamme variée d'ateliers pour les parents, les conseils scolaires et les autres organismes;
- un important programme de visites à domicile aux parents d'enfants d'âge préscolaire sourds et malentendants, assurées par des enseignantes et enseignants spécialisés dans l'éducation préscolaire et l'éducation des sourds.

Services de consultation

Les consultantes et consultants du Centre Jules-Léger offrent également un appui au personnel des écoles oeuvrant auprès d'élèves ayant des anomalies de surdit , c cit  et surdic cit .

Cette ann e au CSPGNO, six (6)  l ves ayant une anomalie de surdit , un (1)  l ve ayant une anomalie de surdic cit  et quatre (4)  l ves ayant une anomalie de c cit /basse vision ont pu b n ficier des services consultatifs du Centre Jules-L ger.

Noms et adresses des écoles provinciales

Les enseignantes et enseignants peuvent se procurer un complément d'information auprès du service des ressources des écoles provinciales et des groupes indiqués ci-dessous.

Tableau 2.10

DIRECTION DES ÉCOLES PROVINCIALES, ministère de l'Éducation 255, rue Ontario Sud, Milton ON L9T 2M5 Tél. (905) 878-2851; Téléc. (905) 878-5405		
ÉCOLE POUR SOURDS, AVEUGLES ET SOURDS ET AVEUGLES		
École	Adresse	Tél/ Téléc
Centre Jules-Léger	281, rue Lanark Ottawa ON K1Z 6R8	(613) 761-9300 (613) 761-9301
ÉCOLES POUR SOURDS		
Ernest C. Drury School for the Deaf	255, rue Ontario Sud, Milton ON L9T 2M5	(905) 878-2851 (905) 878-1354
Robarts School for the Deaf	1515, rue Cheapside, London ON N5V 2H6	(519) 453-4400 (519) 453-2160
Sir James Whitney School for the Deaf	350, rue Dundas Ouest, Belleville ON K8P 1B2	(613) 967-2823 (613) 967-2857
ÉCOLE POUR AVEUGLES ET SOURDS ET AVEUGLES		
W. Ross Macdonald School	350, avenue Brant, Brantford ON N3T 3J9	(519) 759-0730 (519) 759-4741
ÉCOLES D'APPLICATION		
Le ministère de l'Éducation offre les services de quatre écoles d'application pour les enfants qui présentent de graves difficultés d'apprentissage.		
Centre Jules-Léger	281, rue Lanark, Ottawa ON K1Z 6R8	(613) 761-9300 (613) 761-9301
Amethyst School	1515, rue Cheapside, London ON N5V 3N9	(519) 453-4400 (519) 453-2160
Sagonaska School	350, rue Dundas Ouest, Belleville ON K8P 1B2	(613) 967-2830 (613) 967-2482
Trillium School	347, rue Ontario Sud, Milton ON L9T 3X9	(905) 878-8428 (905) 878-7540

Chaque école d'application a un effectif de 40 élèves. Les écoles Amethyst, Sagonaska et Trillium dispensent l'enseignement en anglais, et le Centre Jules-Léger en français.

Les demandes d'admission à une école d'application sont présentées au nom des élèves par le conseil scolaire, avec l'autorisation des parents. Le Comité provincial sur les difficultés d'apprentissage (CPDA) détermine l'admissibilité des élèves.

La responsabilité principale de dispenser des programmes d'enseignement appropriés aux élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage relève des conseils scolaires, mais le ministère reconnaît que certains élèves ont besoin pendant un certain temps d'un milieu scolaire en internat.

Les écoles d'application ont été mises sur pied aux fins suivantes :

- dispenser des programmes d'enseignement spéciaux en internat aux élèves âgés de 5 à 21 ans;
- favoriser le développement des compétences scolaires et sociales de chaque élève;
- développer les aptitudes des élèves inscrits afin de leur permettre de réintégrer dans les deux ans les programmes gérés par les conseils scolaires.

En plus de dispenser des programmes scolaires en internat aux élèves ayant des difficultés graves d'apprentissage, les écoles d'application offrent des programmes spéciaux pour les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage graves en association avec des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité. Ce sont là des programmes très intensifs d'une durée d'un an.

L'école Trillium dispense aussi un programme spécial, le programme LEAD (Learning for Emotional and Academic Development), aux élèves ayant des difficultés graves d'apprentissage qui ont besoin d'une aide sociale ou affective particulière.

Des renseignements complémentaires sur les programmes scolaires, en internat, LEAD et les programmes pour élèves ayant des difficultés d'apprentissage en association avec des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité sont offerts par les écoles d'application par le biais du site Web « Special Needs Opportunity Window (SNOW) ».

Un programme de formation en cours d'emploi pour le personnel enseignant est dispensé dans chaque école d'application. Ce programme est conçu pour favoriser la mise en commun des méthodologies et du matériel par le personnel enseignant des conseils scolaires de l'Ontario. On peut se renseigner sur les programmes offerts auprès des écoles elles-mêmes.

2.11 PERSONNEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ (2019-2020)

Palier élémentaire et secondaire				
Personnel de l'enfance en difficulté		ETP		Qualifications du personnel
		2018-2019	2019-2020	
1. Enseignantes et enseignants de l'enfance en difficulté				
1.1	Enseignantes et enseignants des classes à retrait partiel	12,95	13,34	B.Ed; Q.A Enfance en difficulté; Spécialiste en EED;
1.2	Enseignantes et enseignants de programmes spéciaux	14	13,5	B.Ed.; Q.A Enfance en difficulté; Spécialiste en EED
2. Autres enseignantes et enseignants de l'enfance en difficulté				
2.1	Enseignantes et enseignants itinérants	2,0	2,0	B.Ed.; Spécialiste en EED - surdité
2.2	Directrice des services	1,0	1,0	B.A.; qualification à la direction; Spécialiste en EED
2.3	Conseillères et conseillers en pédagogie et EED	9,0	9,0	B.A.; Spécialiste en EED
3. Aides-enseignants de l'enfance en difficulté				
3.1	Aide-enseignantes et aides-enseignants	45	48	Collégial 3 ans; Technique d'éducation spécialisée (TES)
3.2	Personnel de soutien	5	5	Collégial 3 ans : intervention comportementale (3) / communication (0) / technologie d'aide (1) / LSQ (1)
4. Autres personnes-ressources professionnelles				
4.1	Psychologues	0,2 pige	0,2 pige	Psychologue attitrée selon l'Ordre des psychologues
4.2	Psychométriciennes et psychométriciens	2,0	2,0	Maîtrise en psychologie
4.3	Psychiatre	0	0	
4.4	Orthophonistes	5	5	Maîtrise / membre de l'Ordre des orthophonistes
		1,0	1,0	Leader en orthophonie – Maîtrise / membre de l'Ordre des orthophonistes
4.5	Audiologistes	pige	pige	Audiologiste qualifiée
4.6	Ergothérapeutes	RLISS	CTE	Ergothérapeute qualifiée

4.7	Physiothérapeutes	RLISS	CTE	Physiothérapeute qualifiée
4.8	Travailleuses et travailleurs sociaux	3,0	3,0	Maîtrise / membre de l'Ordre des travailleurs sociaux
		1,0	1,0	BA / membre de l'Ordre des travailleurs sociaux
				Leader du bien-être des élèves – Maîtrise / membre de l'Ordre des travailleurs sociaux
		1,0	1,0	Conseillère en ACA, BCaBA
		1,0	1,0	Agent en assiduité et gestion de crise
		2	2	Cliniciennes - Centre de l'enfant et de la famille
5. Personnel-ressource paraprofessionnel				
5.1	Personnel pour l'orientation et la mobilité	√		INCA
5.2	Interprètes oraux (pour élèves sourds)			
5.3	Interprètes gestuels (pour élèves sourds)	Pige	Pige	Interprète qualifiée ; SCO
5.4	Transcripteurs (pour élèves aveugles)			
5.5	Intervenantes et intervenants (pour élèves sourds et aveugles)			
5.6	Thérapeutes pour la thérapie auditive verbale			

2.12 PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Le CSPGNO tient à coeur que son personnel soit mieux outillé pour rencontrer les besoins des élèves ayant des besoins particuliers en les informant sur les pratiques relatives à l'éducation de l'enfance en difficulté. L'objectif général du plan de perfectionnement professionnel du personnel du CSPGNO est de répondre aux priorités et aux besoins de formation déterminés lors de la consultation auprès de la direction d'école, du personnel, des professionnels et des para-professionnels de l'enfance en difficulté. Les membres du CCED sont aussi impliqués lors de la consultation sur les besoins et les priorités et participent à la formation et aux délibérations budgétaires en faisant des recommandations au Conseil quant au budget alloué pour le plan de perfectionnement. Cette année, **près de 15 000 \$** ont été alloués à la formation du personnel oeuvrant en enfance en difficulté. Ces dépenses incluent les honoraires, de déplacement, d'hébergement et de repas sans les frais de suppléance.

Les coûts sont répartis comme suit :

- 12 500 \$, budget EED du Conseil
- 2 500 \$, subventions reçues dans le cadre de projets spéciaux ou coûts remboursables par le ministère de l'Éducation ou autres groupes externes

Les priorités sont établies d'après les objectifs des plans stratégique et d'amélioration du Conseil, du plan opérationnel des Services à l'élève et des nouveautés et priorités en éducation de l'enfance en difficulté (p.ex. analyse comportementale appliquée, transitions, gestion du comportement, sécurité dans les écoles, évaluation du risque et de la menace, santé mentale et dépistage des problèmes de santé mentale, prévention du suicide, résilience, prévention de l'intimidation, troubles d'apprentissage, fonctions exécutives, stratégie renouvelée en mathématiques).

Une formation continue est assurée afin de fournir un appui constant au personnel en EED (p.ex. stratégies d'intervention selon les catégories d'anomalies, élaboration de PEI, lois et politiques ministérielles qui s'appliquent à l'EED, rôles et responsabilités). L'équipe multidisciplinaire des Services à l'élève est en contact continu avec le personnel scolaire et offre un accompagnement à plusieurs niveaux (p.ex. recommandations au niveau des interventions, utilisation de l'équipement spécialisé, mise en œuvre de pratiques relatives au bien-être, gestion de classe positive, mise en œuvre des méthodes de l'ACA).

Au mois de septembre, la direction s'assure que son personnel enseignant, y compris les nouveaux membres, soit formé à propos des lois et politiques ministérielles qui s'appliquent à l'EED. Tout nouveau document ministériel et tout nouveau programme fait l'objet de formation auprès du personnel qui aura à mettre son contenu en application. Sur demande, le personnel des Services à l'élève peut offrir des sessions de formation particulières ainsi que de l'accompagnement additionnel, en particulier au nouveau personnel oeuvrant en enfance en difficulté.

Il se peut également que le personnel fasse une requête par l'entremise de la direction quant à la formation nécessaire. Des sondages aident aussi à déterminer la formation

désirée au sein du Conseil. Ils sont généralement faits par le biais des objectivations complétées à la suite d'ateliers donnés. Les participantes et participants ont l'occasion de noter les besoins non-répondus qui peuvent faire l'objet des priorités du secteur en matière de formation. Cette année encore, un sondage en ligne a été complété par le personnel enseignant de la maternelle à la 12^e année, les techniciennes et les techniciens en éducation spécialisée et par les directions d'école. Les priorités qui ressortent de cette consultation font l'objet de la planification pour l'année 2020-2021. Parmi les thèmes qui reviennent, on compte la santé mentale, la gestion du comportement et les difficultés d'apprentissage.

Une fois que le plan est établi, il est partagé avec tout le personnel au niveau du Conseil et les membres sont invités à prendre part à la formation qui leur est pertinente. La présence des gens concernés est de plus convoquée par l'entremise du courrier électronique avant la date de formation.

Les frais d'inscription, de déplacements, d'hébergement et d'allocation alimentaire sont dès lors défrayés par le Conseil ou par un des multiples partenaires du Conseil en matière de formation.

La formation prend de plus en plus la forme d'accompagnement en cours d'emploi en raison de la recherche qui appuie cette stratégie à haut rendement. Elle assure la consolidation des connaissances et des compétences. De plus, elle évite de retirer le personnel de la salle de classe permettant ainsi de réduire de façon considérable les coûts associés à la suppléance et les interruptions à l'enseignement.

Les communautés d'apprentissage professionnelles et les rencontres de parcours et d'enquêtes collaboratives sont d'autres moyens de perfectionnement privilégiés. Des enseignants et enseignantes d'une même année d'études ainsi que des enseignants et enseignantes-ressource se rencontrent quelques fois par année dans le but de perfectionner leurs pratiques pédagogiques en lien avec les résultats de leurs élèves, d'approfondir leur compréhension du curriculum et des stratégies d'enseignement et d'apprentissage et d'harmoniser leurs pratiques. Ces échanges entre enseignants et enseignantes-titulaires et enseignants et enseignantes-ressource favorisent un travail collaboratif au service des élèves.

Les **coûts associés au perfectionnement professionnel sont parfois partagés** avec d'autres organismes, partenaires communautaires ou ministères.

p.ex.

- Centre de l'enfant et de la famille (CPI – APT pour le personnel des CTJ)
- Services policiers de la ville du Grand Sudbury (formation EMRV)
- Bureau de santé publique (atelier sur l'état d'esprit de développement)
- Autisme Ontario (atelier portant sur l'ACA)
- Ministère de l'éducation (GIARE – recherche en éducation)
- Université Laurentienne (La pédagogie de l'orthographe)
- TA@L'école

Les domaines suivants font l'objet d'une formation et/ou d'un suivi annuel :

- dépistage précoce et continu
- plans d'enseignement individualisé
- stratégies en littératie et numératie
- technologie d'aide (Read and Write)
- méthodes d'analyse comportementale appliquée (ACA)
- sécurité et discipline, prévention des agressions et de l'intimidation
- prévention du suicide
- intervention non-violente en situation de crise (CPI)

Les domaines suivants ont fait l'objet de formation approfondie et continue pendant l'année 2019-2020 :

- autisme / ACA
- numératie
- anxiété
- habiletés sociales
- évaluation du risque de violence et de la menace
- le bien-être / le climat scolaire (SCP)
- troubles d'apprentissage et fonctions exécutives
- PECS pour orthophonistes
- technologie d'aide (Read & Write, Equatio)
- pleine conscience
- CPI
- Autorégulation

Les priorités pour l'année scolaire 2020-2021 sont les suivantes

- gestion du comportement / ACA
- évaluation au service de l'apprentissage, adaptations, différenciation pédagogique / conception universelle de l'apprentissage
- mise en œuvre du PEI / plans de transition
- troubles d'apprentissage et fonctions exécutives
- numératie
- approche axée sur les forces (résilience et pleine conscience)
- compétences globales
- technopédagogie
- autorégulation
- communauté LGBTQ+
- l'intégration des services communautaires vers la salle de classe

Il est à noter que le nombre de formations est à la baisse en 2019-2020 à cause d'une grève du zèle liée au processus de négociation de l'entente collective.

2.13 ÉQUIPEMENT

Au moment où le CIPR ou un spécialiste recommande qu'un élève ait accès à un équipement spécialisé, le personnel du Conseil vérifie son inventaire qui est mis à jour de façon régulière afin de déterminer si l'équipement est présentement disponible dans le Conseil et l'achemine à l'école de l'élève qui en a besoin.

La liste ci-dessous énumère les membres du personnel des services professionnels qualifiés qui, reconnus par leurs collègues respectifs d'accréditation, sont désignés pour effectuer les évaluations dans le but de déterminer les besoins de l'élève et pour recommander les appuis appropriés en équipement :

- psychologue ou associée/associé en psychologie
- médecin
- travailleuse sociale ou travailleur social
- audiologiste
- orthophoniste
- thérapeute en suppléance à la communication
- optométriste / ophtalmologue
- ergothérapeute
- physiothérapeute
- orthopédagogue (accrédité.e au Québec)
- consultants des écoles provinciales pour les élèves atteints de cécité, de surdit   ou de surdic  c  t  

Dans la mesure o   l'  quipement requis ne fait pas partie de l'inventaire, le Conseil, dans le cadre de la Somme li  e    l'  quipement sp  cialis   (SEP), affecte une somme d'argent    l'achat de l'  quipement recommand  .

La Somme li  e    l'  quipement personnalis   comporte deux   l  ments : une allocation de la somme li  e    l'  quipement personnalis   fond  e sur l'effectif (soit environ 85% des fonds) et une allocation en fonction des demandes (soit environ 15% des fonds).

L'allocation de la SEP fond  e sur l'effectif couvre les c  t  s d'achat des ordinateurs, des logiciels, du mat  riel informatique connexe et du mat  riel de soutien jug  s n  cessaires pour les   l  ves ayant des besoins particuliers, de m  me que les c  t  s de formation et de main d'oeuvre technique en lien avec l'  quipement personnalis  . Les fonds non utilis  s doivent   tre plac  s dans un fonds de r  serve ou indiqu   comme un revenu report   en tant que Somme li  e    l'  quipement personnalis   fond  e sur l'effectif pour des achats ult  rieurs r  pondant exclusivement aux besoins pr  c  demment mentionn  s.

Chaque conseil scolaire reçoit un montant de base de 10 000 \$ plus un montant selon l'effectif quotidien moyen (EQM). **Le Conseil a reçu une somme de 88 000\$ (y compris la somme de 10 000 \$) à ces fins en 2019-2020.**

La portion restante du financement au titre de la SEP passe par un **processus de demandes**. Cette portion sert à l'achat de matériel autre qu'informatique qui est utilisé par les élèves ayant des besoins particuliers, notamment des appareils et accessoires d'aide sensorielle, d'aide auditive, d'aide visuelle, de soins personnels et d'aide à la mobilité. Lorsque le montant s'élève au-delà de 800 \$, le Conseil fait demande de subvention au MEO et débourse le premier 800 \$ par élève par année. **Cette année, le Conseil a soumis une demande de recouvrement de fonds s'élevant à 36 414,92 \$ dont 32 414,92 \$ étaient remboursables.**

Lorsque le total des achats pour un élève ne dépasse pas la somme de 800 \$, le Conseil en défraie les coûts. **Cette année, les demandes non-remboursables se sont élevées à 4 000 \$.**

Le secteur des Services à l'élève coordonne les demandes et les achats afin de respecter un contrôle de la qualité et de la sécurité.

Toute demande de recouvrement de fonds acheminée au MEO doit être justifiée par les documents suivants:

- l'évaluation d'un professionnel dûment qualifié qui recommande l'achat ;
- une copie des factures ou la preuve du coût de l'équipement à acheter ;
- une copie à jour du PEI de l'élève.

Dépenses non admissibles pour les deux volets de l'allocation de la SEP

- *Dépenses d'immobilisations*
- *Matériel lié au curriculum*
- *TPS/TVH*
- *Évaluations*
- *Matériel informatique pour la salle de classe*
- *Tout logiciel faisant déjà l'objet d'une licence de distribution par l'entremise du Service de didacticiels de l'Ontario (SDO)*

Lignes directrices

Le conseil a élaboré ou révisé des lignes directrices portant sur :

- Admission, accueil et accompagnement
- Harcèlement et discrimination en milieu de travail et d'apprentissage
- Violence en milieu de travail
- Santé et sécurité
- Accessibilité pour les personnes souffrant d'un handicap
- Équité et éducation inclusive

Formation et accompagnement

Une formation annuelle animée par un conseiller pédagogique et l'assistante en technologie d'aide permet de maintenir le personnel à jour quant à l'utilisation des logiciels et applications spécialisés.

L'accompagnement offert au personnel et aux élèves dans l'utilisation efficace de la technologie et de l'équipement spécialisé est assuré par une assistante en technologie d'aide. Chaque élève reçoit de l'appui selon un horaire établi en fonction de ses connaissances et de ses compétences. Une approche sur mesure est développée afin de répondre aux besoins variés des utilisateurs de la technologie. Un appui additionnel au personnel enseignant est offert sur demande.

Pour ce qui en est de tout autre équipement à l'exception de l'équipement technique, les professionnels qui recommandent l'achat d'équipement se rendent à l'école pour offrir l'appui nécessaire au personnel afin d'assurer une utilisation efficace du matériel (p.ex. audiologiste, ergothérapeute, physiothérapeute, etc...).

Voici quelques exemples d'équipement spécialisé disponible au Conseil :

ÉQUIPEMENT DESTINÉ À L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

- Systèmes d'amplification MF
- Logiciels (p.ex. Kurzweil, Word Q, Antidote, Zoom Text)
- Portables et imprimantes portatives
- Sacs à dos, clé USB, écouteurs
- Ordinateurs avec clavier adapté
- Balayeurs
- Tables/pupitres adaptés aux besoins particuliers
- Commodes
- Chaises avec attaches
- Tables de rechange
- Banc ajustable
- iPads et applications
- Marchette
- C-Pen
- Table de rechange électrique
- Calculatrice parlante
- Table thérapeutique adaptable
- Siège Wombat
- Garde-boue
- Ciseaux adaptés
- Ouvre-boîte adapté
- Amortisseurs de son pour chaises
- Versaframe
- Appareil d'amaigrissement de siège de toilette
- Bicyclette stationnaire
- Traîneau adapté
- Télégrandisseur (Prodigy, Zoomax)
- Siège ajustable avec support
- Cadre support vertical, appareil pour lever et banc sur roues
- Trampoline

2.14 ACCESSIBILITÉ DES INSTALLATIONS SCOLAIRES

Plans pluriannuels

Le niveau d'accessibilité des écoles et des édifices est évalué par le personnel du Conseil, sous le leadership du responsable des installations scolaires. Le Conseil doit s'assurer que tous les élèves et invités ayant une incapacité physique aient un accès aux installations scolaires. Les locaux administratifs et les écoles construites plus récemment comprennent déjà les installations requises telles que des ouvre-portes électriques, des pentes et des rampes ainsi que des toilettes adaptées pour les élèves et le personnel. Les écoles qui sont non-accessibles font partie d'un plan à long terme de réaménagement. Les besoins sont déterminés à l'aide d'inspections annuelles des édifices et de recommandations de la direction d'école et/ou d'organismes communautaires locaux (p.ex. L'institut national canadien pour les aveugles, la Société canadienne de l'ouïe, les physiothérapeutes du Centre de traitement pour enfants). Le Conseil reconnaît l'importance de ces améliorations et met tout en oeuvre afin de réaliser ces travaux dans les plus brefs délais. Le bilan des priorités et un plan de réaménagement à court et à long terme sont dressés et présentés au Conseil.

Mise en oeuvre du plan

Le niveau d'accessibilité des écoles du CSPGNO paraît au tableau retrouvé dans le présent article.

Disponibilité des plans

Un plan quinquennal portant sur l'accessibilité des écoles et des locaux du Conseil est disponible aux bureaux des installations scolaires.

Les personnes intéressées à obtenir plus de renseignements peuvent s'adresser directement au Service des immobilisations qui est situé au siège social du Conseil au 296, rue Van Horne, à Sudbury.

Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

Le 24 février 2010, le conseil a approuvé sa ligne de conduite sur l'accessibilité pour les services à la clientèle, personnes souffrant d'un handicap. Lors de la journée pédagogique du mois de janvier 2010, les grandes lignes de l'ébauche de la ligne de conduite ont été présentées à tous les membres du personnel (membres du personnel du siège social et des écoles, incluant les membres du personnel d'appui) et tous les membres ont visionné les modules en lignes préparés par la Corporation des services éducatifs en Ontario (CSÉO) et signé une déclaration attestant avoir visionné lesdits vidéos. Un fascicule a par la suite été distribué dans toutes les écoles du conseil pour fins de référence. Les modules en ligne doivent être visionnés par tout nouvel employé au moment de l'embauche et le formulaire d'attestation doit être signé.

Édifice	Palier	Adresse	Ville	Accès de l'extérieur adaptés				Accès intérieurs adaptés					
				Opérateur de porte adapté avec boutons	Pente et rampe	Nombre d'accès	Stationnement pour handicapé	Toilettes pour les élèves	Toilettes pour le personnel	Pentes et rampes	Accès à la scène	Montes personnes	Ascenseurs
É.p. Foyer-Jeunesse	Élém.	4752, rue Notre Dame	Hanmer	oui	oui	3 (1)	oui	oui	non	n/a	non	oui	oui
É.p. Franco-Nord	Élém.	178, ave Junction	Azilda	oui	oui	4 (1)	oui	oui	non	n/a	non	n/a	n/a
É.p. Franco-Manitou	Élém.	21, promenade Wenonah	Manitouwadge	oui	oui	5 (1)	oui	oui	oui	non	non	oui	n/a
É.p. Hélène-Gravel	Élém.	1412, rue Stephen	Sudbury	oui	oui	6 (2)	oui	oui	oui	n/a	non	n/a	n/a
É.p. Jean-Éthier-Blais	Élém.	2190, boul Lasalle	Sudbury	oui	oui	6 (1)	oui	oui	oui	n/a	non	n/a	n/a
É.p. Jeanne-Sauvé	Élém.	300, rue Van Home	Sudbury	oui	n/a	3 (1)	oui	non	non	n/a	non	non	oui
É.p. Pavillon-de-l'Avenir	Élém.	370 avenue Côté	Chelmsford	oui	oui	4 (1)	oui	oui	oui	n/a	non	n/a	n/a
É.p. Camille-Perron	Élém.	13, rue Church	Markstay	oui	oui	5 (2)	oui	oui	oui	n/a	non	non	non
É.p. de la Découverte	Élém.	1450, rue Main	Val Caron	oui	oui	6 (1)	oui	oui	oui	n/a	non	n/a	n/a
É.p. l'Écho des rapides	Élém.	145, rue Hugill	Sault Ste Marie	oui	oui	4 (1)	oui	oui	oui	oui	non	n/a	n/a
É.p. l'Escalade	Élém.	52, chemin Winston	Wawa	oui	n/a	3 (1)	oui	oui	oui	n/a	non	n/a	n/a
Le Centre Pédagogique	Adm	190, Rue Larch	Sudbury	oui	oui	2(1)	oui	non	non	oui	n/a	non	non
É.s. Orée des Bois	Secon.	159, avenue du Parc	Dubreuilville	oui	n/a	4 (1)	oui	oui	oui	n/a	non	non	oui
É.s. Château-Jeunesse	Secon.	167, prom Centennial	Longjac	oui	oui	5 (1)	oui	oui	non	n/a	non	n/a	n/a
É.s. Cité-Supérieure	Secon.	14, promenade Hemlo	Marathon	oui	n/a	1 (1)	oui	oui	oui	n/a	n/a	non	non
É.s. Rivière-des-Français	Secon.	11, rue Lahale	Noelville	non	oui	5 (1)	oui	oui	non	n/a	non	oui	non
É.s. Hanmer	Secon.	4800 ave Notre Dame	Hanmer	non	oui	6 (1)	oui	oui	non	n/a	non	oui	oui
É.s. Macdonald-Cartier	Secon.	37, boul Lasalle	Sudbury	non	oui	7 (1)	oui	oui	non	n/a	non	non	oui
É.s. Villa Française des Jeunes	Secon.	11, chemin Edinburg	Elliot Lake	oui	oui	2 (1)	oui	oui	non	oui	oui	oui	non

2.15 TRANSPORT

Conformément à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, le CSPGNO satisfait les besoins d'adaptation pour le transport des élèves ayant des besoins particuliers.

La première option envisagée est l'intégration des élèves ayant des besoins particuliers dans les circuits d'autobus réguliers, si possible et lorsque cela est à l'avantage des élèves. L'accompagnement de moniteurs à bord des autobus peut également être considéré. Le partage du transport est préconisé mais un transport individuel est offert aux élèves qui le nécessitent.

Des dispositions pour le transport des élèves ayant des besoins particuliers sont considérées dans les cas suivants :

1. l'élève a un handicap physique permanent qui l'empêche d'embarquer dans un autobus régulier et de marcher jusqu'à son siège;
2. l'élève a une condition médicale qui exige un transport spécial (dans ce cas, la demande doit être jointe à une note du médecin qui précise les limites de l'élève);
3. l'élève fréquente un centre de traitement local ; ou
4. la direction des Services à l'élève a indiqué que l'élève a besoin d'un transport spécial.

Lorsque la décision d'offrir du transport spécialisé découle d'une décision de l'équipe-école, la direction de l'école achemine une demande de transport spécialisé à la direction des Services à l'élève pour approbation.

Lorsque le parent fait une demande de transport pour élève ayant des besoins particuliers, le Consortium de transport renvoie le parent, la tutrice ou le tuteur à la direction d'école. La direction d'école examine la demande et communique avec la direction des Services à l'élève pour obtenir son approbation. Si la demande est approuvée, la direction des Services à l'élève envoie un courriel à cet effet au Consortium de transport et à la direction d'école.

Le Consortium doit maintenir un plan d'accessibilité personnalisé pour chaque élève ayant des besoins de transport spéciaux, ainsi que pour chaque élève ayant une affection médicale (p.ex. anaphylaxie, diabète, épilepsie, asthme). Le plan de transport scolaire individualisé réunit les conditions suivantes :

- a) Il précise de façon détaillée les besoins de l'élève en matière d'aide pour le transport à destination et en provenance de l'école.
- b) Il inclut des plans relativement à l'embarquement, à la sécurité et au débarquement de l'élève.

La direction des Services à l'élève et la directrice générale du transport scolaire déterminent les rôles et responsabilités des personnes suivantes concernant la mise en œuvre du plan de transport scolaire individualisé et les communiquent aux parties intéressées :

- a) le fournisseur de services de transport;
- b) les parents ou les tuteurs de l'élève ayant un handicap;
- c) la conductrice ou le conducteur du véhicule de transport scolaire;
- d) les membres appropriés du personnel scolaire (p. ex., la direction d'école, les enseignantes ou enseignants et les éducatrices ou éducateurs spécialisés);
- e) l'élève ayant un handicap.

Le Conseil défraye les coûts rattachés au transport de tous les élèves qui doivent prendre l'autobus scolaire (partage de coût au sein des Consortium), ainsi que ceux qui doivent emprunter un véhicule mobilisé pour fauteuils roulants, une fourgonnette ou un taxi.

Les fournisseurs de transport doivent démontrer qu'ils répondent aux exigences du Code de la route, de la *Loi sur les véhicules de transport* en commun et de toute autre loi pertinente. Ils doivent fournir une preuve d'assurance et un permis d'opération pour offrir un tel service. Les chauffeurs doivent également démontrer que leur dossier de conduite est sans reproche. De plus, la vérification des casiers judiciaires des chauffeurs, selon les politiques du Consortium, assure la sécurité des élèves à leur charge.

Le Consortium offre de la formation aux chauffeurs en matière de besoins particuliers.

Cette année, cinquante (50) élèves ont bénéficié d'une modalité particulière de transport ou d'un arrêt à la porte.

Un transport spécialisé au cours de la journée scolaire est offert aux élèves qui ont comme objectif dans leur plan de transition une visite à l'école qui les accueillera en septembre.

Le transport est également offert aux élèves inscrits dans les programmes d'été du secteur des Services à l'élève. Cette année, six groupes d'élèves profiteront de la programmation estivale, soit six groupes des programmes STGC. Les frais de transport sont partagés avec les Services pédagogiques qui animent eux aussi des programmes d'été en actualisation linguistique.

Catégorie d'élèves	Service de transport
Élèves identifiés intégrés en classe ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Transport régulier par autobus • Transport spécialisé* (comportement/ handicap physique/ handicap de développement / autisme)
Élèves inscrits à des programmes d'enseignement dispensés dans des établissements de soins et de traitement ou dans des centres correctionnels (STGC)	<ul style="list-style-type: none"> • Transport régulier par autobus • Transport spécialisé*
Élèves qui fréquentent une école provinciale ou une école d'application	<ul style="list-style-type: none"> • Avion • Transport entre la maison et l'aérogare en taxi ou assuré par les parents
Élèves qui ont besoin d'un service de transport afin de suivre un cours ou un programme d'été	<ul style="list-style-type: none"> • Transport régulier par autobus • Transport spécialisé*
Élèves qui ont un horaire mitigé	<ul style="list-style-type: none"> • Transport spécialisé*

* Transport spécialisé signifie transport par mini-bus, fourgonnette, taxi ou véhicule mobilisé pour fauteuils roulants (selon les besoins). Certains élèves ne nécessitent pas de mode de transport alternatif, mais plutôt un arrêt à la porte. Une demande particulière doit également être adressée à ces fins.

3.0 COMITE CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTE

Tel que mentionné, le CCED se compose de membres représentant l'ensemble du territoire du Conseil et de trois conseillers et conseillères scolaires. De plus, les responsables des Services à l'élève agissent à titre de personnes-ressources auprès du CCED et peuvent fournir des renseignements supplémentaires, s'il y a lieu.

Voici les membres du CCED en date de juin 2019 :

Nom	Poste ou agence représentée
Francine Vaillancourt, présidente	Conseillère scolaire
Lynn Despatie	Conseillère scolaire
Louise Primeau	Conseillère scolaire
Micale Prévost	Collège Boréal, Services d'appui à l'apprentissage
Luc Rodrigue	Société de l'aide à l'enfance
Geneviève Rivard	Centre de l'Enfant et de la Famille (santé mentale et comportement)
Johanne Brabant	Société canadienne de l'ouïe
Julie Moulton	S.E.I.Z.E
Carole Denis	Ressources pour l'enfance et la communauté

Personne-ressource du Conseil	Poste
Marc Gauthier	Directeur de l'éducation
Carole Paquette	Direction des Services à l'élève
Rachelle Cooke	Secrétaire exécutive

Réunions du CCED

- Dix réunions par année sont prévues et elles sont ouvertes au grand public.
- L'ordre du jour de chaque réunion est préparé par la personne ressource responsable du CCED, en consultation avec la personne à la présidence. Il est adopté, après révision, par les membres du CCED au début de chaque réunion.
- Les réunions sont structurées et se déroulent selon les Règlements de procédures qui ont été élaborés et adoptés pour régir les réunions du Conseil et de ses comités.
- La participation à distance est disponible.
- Une secrétaire de séance consigne les délibérations au compte rendu de la réunion.

Méthodes de sélection

- Les méthodes de sélection sont conformes à la ligne de conduite du Conseil et de par la diversité du Conseil, la représentativité est assurée dans plusieurs des communautés desservies par le Conseil.
- *Associations locales*
Une lettre est envoyée à toutes les associations communautaires afin de permettre aux associations de nommer un représentant. Le Conseil approuve la nomination des membres. Douze associations peuvent être représentées au CCED.
 - *Membres de la communauté*
Suite à un appel à la communauté par l'entremise des directions des écoles et des conseils d'école, un membre est nommé pour représenter la communauté.

Représentation

- La représentation des élèves autochtones est sans objet en ce moment; cependant, la ligne de conduite prévoit une mise en candidature par un conseil de bande.

Communication avec le public

- Le Conseil travaille en étroite collaboration avec le CCED et est à l'écoute de la communauté par l'entremise des conseils d'école, des rencontres formelles et informelles avec les parents, des directions d'école et des membres du personnel enseignant et de soutien.
- De plus, les parents sont invités aux réunions des conseils d'école et aux rencontres lors des remises de bulletin. Les commentaires partagés avec le personnel enseignant ou avec la direction d'école à l'égard des programmes et services en EED sont transmis à la direction des Services à l'élève ou au surintendant par l'entremise des directions d'école.
- Les guides élaborés à l'intention des parents sont distribués selon la ligne de conduite du Conseil avant les réunions du CIPR. Des exemplaires du guide de parents sont disponibles au bureau de chacune des écoles et du conseil scolaire ainsi que sur le site web du Conseil.
- S'il y a lieu, le CCED, par l'entremise de la personne à la présidence, peut inviter d'autres personnes à lui faire des présentations sur des sujets reliés à l'enfance en difficulté.

Rôles et responsabilités

- Les membres du CCED sont gardés à la fine pointe de tous les renseignements pertinents reliés à la prestation des programmes et services en enfance en difficulté, au niveau du Conseil, et le cas échéant au niveau de la province. Le personnel cadre et les personnes ressources en EED gardent les membres au courant des programmes et des services destinés aux élèves ayant des besoins particuliers dans les écoles élémentaires et secondaires sous la compétence du Conseil. Le CCED donne suite en faisant des recommandations au Conseil qui auront un impact sur le budget, le financement, la programmation et l'embauche du personnel.
- Les membres représentent bien leurs associations locales et témoignent des partenariats et des ententes de services qui existent entre les agences et le Conseil. Ils informent le Comité des programmes et services offerts par leur association respective qui peuvent bénéficier aux élèves en enfance en difficulté du Conseil. Ils se rendent disponibles aux parents dans la communauté, aux enseignantes et enseignants dans nos écoles et aux élèves en service direct ou indirect afin de renseigner ceux-ci sur des sujets de l'heure.

Documentation fournie aux membres du CCED pour leur permettre de s'acquitter de leurs rôles et responsabilités

- politiques du MEO et du Conseil en EED
- NPP et Règlements en EED (p.ex. NPP 8, NPP 156, NPP 159)
- nouvelles publications du MEO et mises à jour du MEO
- cadre de l'efficacité pour la réussite de chaque élève et plan d'amélioration du Conseil
- dotation du personnel en EED - dans les écoles et au sein de l'équipe des Services à l'élève
- rapport annuel en EED du Conseil
- budget en EED du Conseil
- compte rendu des projets spéciaux en EED, subventionnés par le MEO ainsi que les organismes partenaires
- lettres provenant d'autres CCED en province
- procès-verbal du Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté
- tout autre renseignement concernant l'EED

Au cours de l'année 2019-2020, le CCED a été tenu au courant des nouvelles initiatives du Conseil et du ministère de l'Éducation en ce qui concerne l'enfance en difficulté.

Voici un aperçu des principaux sujets qui ont été présentés à titre d'information au CCED :

- Budget EED 2019-2020
- Rapport annuel en EED
- Plan d'amélioration du Conseil
- Plan en santé mentale
- Climat scolaire
- Données variées (santé mentale, orthophonie, demande de services)
- Résultats de l'OQRE
- Personnel des Services à l'élève
- Nombre d'élèves identifiés au CSPGNO par catégorie d'anomalies
- Plan de perfectionnement professionnel
- Programmes d'été offerts en 2019
- Stratégie ontarienne pour les services en matières de besoins particuliers
- Consortium des élèves du Nord de l'Ontario (CÉNO)
- Guide à l'intention des parents
- Transitions des élèves ayant des besoins particuliers
- Pleine conscience
- Centre AVIS
- Salles calmes
- Services en autismes
- Prestation des services pendant la pandémie de la COVID-19
- Plan d'accessibilité

Recommandations présentées au Conseil

Une recommandation a été présentée au Conseil, soit celle visant à approuver le rapport annuel en EED.

Participation à la révision annuelle du plan

Le CCED participe au processus de révision annuelle du plan, conformément au Règlement 306 et tel que mentionné à la partie 1 du plan. Le plan annuel a été adopté lors de la réunion du mois d'avril 2020. Une recommandation d'approbation du plan a été acheminée au Conseil, lequel a été approuvé lors de la réunion de juin 2019.

Ligne de conduite

Conformément au Règlement 464/97, le Conseil a mis sur pied une ligne de conduite relative à l'établissement et au bon fonctionnement d'un comité consultatif pour l'enfance en difficulté.

Composition du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté

- un maximum de 12 personnes représentant les associations locales et 12 membres suppléants, nommés par celles-ci;
- 3 membres du conseil scolaire et 3 membres suppléants;
- une ou deux personnes représentant les intérêts des élèves autochtones mises en candidature par les conseils de bandes.

Conditions à remplir pour devenir membre d'un CCED

- en général : il ne faut pas être membre du personnel du Conseil;
- pour toute personne non-autochtone :
être habiletée/habilité à voter lors de l'élection des membres du Conseil
résider dans le territoire de compétence du Conseil;
- pour toute personne autochtone :
être mise/mis en candidature par un conseil de bande et nommé(e) par le conseil.

Durée du mandat

- les membres du CCED demeurent en fonction pendant la durée du mandat des membres du Conseil.

Poste vacant au sein du comité

- Il y a un poste vacant au sein du CCED si un membre ou son suppléant :
- est déclaré coupable d'un acte criminel;

- n'assiste pas à trois réunions ordinaires consécutives du comité, sans y avoir été autorisé;
- cesse de posséder les qualités requises pour être nommé au comité.

Le suppléant peut agir au nom du membre jusqu'à ce que le poste vacant soit comblé.

Réunions

- au moins 10 réunions par année scolaire;
- peuvent se dérouler par voie électronique.

Droit de vote

- les membres suppléants ont droit à une voix lorsqu'ils remplacent un membre du CCED.

Présidence et vice-présidence

- élues lors de la première réunion du CCED.

Mandat

- le CCED joue un rôle de contrôle et de responsabilisation locale se rapportant à toute question qui relève de l'élaboration de programmes ou de la prestation de services touchant l'éducation de l'enfance en difficulté;
- le CCED d'un Conseil peut lui faire des recommandations touchant ses programmes d'enseignement et ses services à l'intention des élèves en difficulté;
- le Conseil donne au CCED les renseignements et l'orientation nécessaires à l'exécution de son rôle et la possibilité :
 - d'être entendu par lui et par tout autre comité du Conseil auquel une recommandation est soumise;
 - de participer à l'examen de son plan pour l'enfance en difficulté;
 - d'examiner ses états financiers et de participer à son processus budgétaire annuel en ce qui a trait à l'enfance en difficulté.

Il incombe au CCED de revoir :

- les programmes d'éducation de l'enfance en difficulté existants;
- les plans de conseils existants;
- l'organisation actuelle;
- le perfectionnement professionnel actuel et proposé;
- les besoins actuels et variés des élèves.

Il incombe au CCED de discuter :

- des nouveaux programmes et services;
- des propositions en ce qui concerne les révisions apportées au plan;
- les questions du jour se rapportant à l'éducation de l'enfance en difficulté;
- la meilleure façon de répondre aux besoins des élèves.

Le CCED a la responsabilité de recommander et d'aviser le Conseil en ce qui concerne :

- les ajouts aux programmes et aux services en enfance en difficulté;
- les changements aux programmes et aux services en éducation de l'enfance en difficulté;
- l'annulation des programmes et services en éducation de l'enfance en difficulté.

Autorité

- Il incombe au conseil scolaire de prendre les décisions et les mesures finales en fonction des recommandations proposées par le CCED.

Proposition du Comité consultatif

Lors de la réunion du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 20 avril 2020, les membres ont approuvé la proposition suivante :

Proposition 2019-2020 CCED – 019 – Louise Primeau et Julie Moulton

Que le rapport annuel EED 2019-2020 soit reçu le 20 avril 2020 par les membres du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté qui sont présents.

ADOPTÉE

Proposition 2019-2020 CCED – 020 – Micale Prévost et Luc Rodrigue

Que le rapport annuel EED 2019-2020 soit présenté à la réunion du Conseil le 17 juin prochain.

ADOPTÉE

Proposition du Conseil

Lors de la réunion régulière du Conseil du 17 juin 2020, les membres ont approuvé la motion suivante :

Proposition 19-R097 – Louise Primeau et Suzanne Nolin

Que le Rapport annuel de l'éducation de l'enfance en difficulté 2018-2019 en date du 19 juin 2019 soit reçu.

REÇUE

Proposition 19-R098 – Francine Vaillancourt et Robert Boileau

Que le Rapport annuel EED soit approuvé en vue d'être soumis au ministère de l'Éducation.

ADOPTÉE

4.0 COORDINATION DES SERVICES AVEC LES AUTRES MINISTÈRES OU ORGANISMES CI-INCLUS LES AUTRES CONSEILS SCOLAIRES

Le CSPGNO assure une transition harmonieuse, par l'entremise de stratégies variées, aux élèves ayant des besoins particuliers provenant ou se dirigeant vers d'autres programmes et services tels que:

- Programmes préscolaires de garderies ;
- Programme 'Meilleur départ' ;
- Programme Jeux de mots (services d'orthophonie préscolaire) ;
- Programme de soins à domicile ;
- Centre de traitement pour enfants ;
- Centres de traitement de jour ;
- Centres correctionnels ;
- Programmes dispensés dans des écoles provinciales, tel qu'au Centre Jules-Léger ;
- Services offerts par les Centres d'accès aux soins communautaires (RLISS), tels que l'orthophonie, l'ergothérapie, la physiothérapie, les soins infirmiers ;
- Programmes dispensés par la Ressource pour l'enfance et la communauté (pour les enfants atteints d'autisme) ;
- Services offerts par des professionnels travaillant en privé ;
- Institutions post-secondaires ;
- Services d'intégration communautaire ;
- Marché du travail ;
- Milieu hospitalier ;
- Enseignement à domicile ;
- Autres conseils scolaires.

Les professionnels des services à l'élève du Conseil siègent au sein des comités des agences, des organismes ou des autres ministères et sont par le fait même informés des besoins des enfants qui sont transférés ainsi que des services disponibles, ce qui facilite grandement la transition entre programmes. De plus, ils sont membres soit de l'équipe-école ou du CIPR, ce qui les implique directement dans la **planification** et la transition des élèves qui ont des besoins particuliers.

Les **évaluations** et les recommandations provenant des professionnels des divers conseils scolaires, organismes ou pratiques privées sont généralement acceptées par le Conseil en autant qu'elles soient récentes (deux ans). Le personnel qualifié du conseil étudie tous les documents soumis et décide de la pertinence de chacun. Considérant le fait que les attentes et ressources du milieu scolaire peuvent être différentes de celles d'autres milieux, les professionnels du Conseil sont parfois amenés à compléter une évaluation lorsque certaines informations sont absentes.

Lorsqu'elles datent de plus de deux ans, il est possible qu'une réévaluation soit faite par le personnel qualifié du Conseil selon le tableau offert à l'article 2,5. Les évaluations psychométriques sont faites par une psychométricienne supervisée par un psychologue, membre de l'Ordre des psychologues et les évaluations orthophoniques sont faites par une orthophoniste, membre de l'Ordre des orthophonistes. Les travailleuses sociales peuvent compléter des évaluations psychosociales. Les délais d'attente sont les mêmes que ceux présentés à la section 2,5 du plan et tiennent compte des facteurs déterminant la priorité.

Les données sont étudiées lors d'une rencontre du CIPR et les recommandations font l'objet de planification du programme de l'enfant (PEI). Le ministère de l'Éducation a publié sa Note Politique/Programmes 156 – APPUYER LES TRANSITIONS POUR LES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION au printemps 2013. Cette note demande que chaque élève ayant un plan d'enseignement individualisé (PEI) ait également un plan de transition décrivant les soutiens nécessaires pour appuyer les diverses transitions dans la vie de l'élève.

Pour le transfert des dossiers d'élèves, le CSPGNO procède selon sa politique de **transfert de DSO** et s'assure que la loi d'accès à l'information soit respectée.

Les parents et l'élève, si l'élève a au moins 16 ans, sont consultés et participent au processus de transition. Leur collaboration est fortement encouragée et leur autorisation écrite est requise pour tout échange d'information. Le PEI examiné de près et le plan de transition servent de fondement aux discussions et à la planification des programmes et services en enfance en difficulté.

Au CSPGNO, la personne ayant la responsabilité d'assurer l'admission ou le transfert entre différents programmes est la direction d'école en consultation avec le conseiller ou la conseillère pédagogique assigné à son école. Cette personne a la responsabilité:

- d'orchestrer les échanges d'information ;
- de voir à l'établissement de liens avec les parents ;
- de faciliter l'intégration des enfants en milieu scolaire et communautaire ;
- d'organiser les services thérapeutiques ou médicaux nécessaires ;
- d'assurer un programme et un placement scolaires adéquats.

Les autres professionnels du Conseil (p.ex. orthophoniste, psychométricienne, travailleuse sociale, conseiller en assiduité et comportement, conseillère en ACA) sont invités aux rencontres de planification de la transition lorsque les besoins de l'élève peuvent être adressés par leur service.

Entre autres, une conseillère en analyse comportementale appliquée (ACA) appuie, selon la note politique/programme 140, la planification de la transition de tous les élèves ayant un TSA. Des rencontres régulières auxquelles les parents sont invités ont lieu tout au long de l'année afin de revoir les défis et les progrès de l'élève ainsi que les stratégies de l'ACA pouvant appuyer l'apprentissage et les transitions. Dans le contexte de la transition vers le programme

ontarien en matière d'autisme, une assistante en ACA a été embauchée afin d'appuyer la transition des élèves passant du programme d'intervention comportementale intensive (ICI) à l'école.

Divers gabarits servent à documenter le plan de transition de l'élève. Ces documents peuvent être propres à l'agence, peuvent avoir été élaborés de façon conjointe entre le Conseil et l'agence (p.ex. plan de transition pour l'élève qui entre ou qui sort du Programme d'intervention en autisme) ou peuvent être propres au Conseil (p.ex. plan de transition dans le gabarit du PEI). De plus en plus, la planification se fait de façon coordonnée et le plan de transition dans le PEI devient l'outil privilégié pour documenter les mesures de soutien à la transition, ainsi que les personnes responsables, les échéanciers fixés et les résultats des mesures prises.

Le Conseil fait également partie d'un protocole régional portant sur la transition des élèves ayant un handicap de développement. Ce protocole décrit le processus détaillé des étapes à suivre en vue de planifier la transition de ces élèves à partir de l'âge de 14 ans. Le Conseil ou l'agence peut démarrer le processus de planification de transition coordonnée dans le but de développer un plan unique pour l'élève pour le préparer à sa transition à la vie adulte.

Initiatives interministérielles

Programmes de traitement (STGC) - (MSEJ/MSSLD)

Le CSPGNO compte six programmes de traitement en matière de santé mentale. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et le ministère de l'Éducation subventionnent le programme de traitement et d'éducation offert aux élèves qui satisfont aux critères d'admission établis par l'agence partenaire, le Centre de l'enfant et de la famille. Une clinicienne à 0,5 ETP, un enseignant ou une enseignante et une technicienne ou un technicien en éducation spécialisée oeuvrent au sein de ces programmes.

Le Conseil a également un programme de traitement (STGC) en partenariat avec la Ressource sur la garde d'enfants pour les élèves ayant un Trouble du spectre autistique et un programme en milieu correctionnel aux centres suivants : Northern Youth Services et Cecil Facer.

En 2015-2016, deux nouveaux programmes ont été mis sur pied, soit un programme de traitement amélioré en collaboration avec les services de psychiatrie pour enfants et jeunes à Horizon Santé Nord et un programme communautaire de justice pour la jeunesse en collaboration avec les services de probation.

Transition des élèves ayant un TSA d'un programme d'intervention en autisme à l'école (Ressources pour l'enfance et la communauté – MSEJ)

Le Conseil assure la transition des élèves ayant un TSA qui passent d'un Programme d'intervention en autisme (PIA) à l'école, c'est-à-dire d'un programme d'intervention comportementale intensive (ICI) à un programme d'analyse comportementale appliquée (ACA) en milieu scolaire.

Une équipe de transition multidisciplinaire est mise en place afin d'assurer une transition harmonieuse pour ces élèves (équipe Connexion). Le rôle de chaque membre de l'équipe est défini et le processus établi est suivi par l'ensemble de l'équipe qui se rencontre mensuellement pendant environ 12 mois, soit 6 mois avant la sortie de l'élève du programme ICI et 6 mois suivant l'entrée à l'école à temps plein.

Cette année, aucun élève n'a participé au Programme d'intervention en autisme (PIA). Ces élèves reçoivent de l'appui d'une assistante en ACA lors de la réintégration en milieu scolaire.

Programme de soutien en milieu scolaire (Ressource pour l'enfance et la communauté - MSEJ)

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse est en transformation en ce qui a trait aux services qu'il offre aux enfants ayant un diagnostic d'autisme et leur famille.

Services ruraux

Les écoles rurales reçoivent des services de diverses agences communautaires qui sont financées par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Les demandes de services sont acheminées à une agence « parapluie » qui elle, les redirige aux agences respectives dans un effort de mieux coordonner les services requis par les élèves ayant des besoins élevés ou multiples. Des services de psychologie, d'orthophonie, de physiothérapie et d'ergothérapie peuvent être accédés par le biais du "Réseau communautaire pour enfants" (Sudbury/Manitoulin), le "Single Point of Access Network" (Algoma) et le Partenariat de services pour les enfants en milieu rural (Superior-Greenstone).

Les services d'évaluations psychopédagogiques sont offerts aux écoles rurales de chacune des régions par le conseil hôte qui reçoit un financement particulier à cet effet. Le CSPGNO est le Conseil responsable (banquier et gestionnaire) de la psychométricienne pouvant compléter des évaluations psychopédagogiques dans les écoles rurales des régions Sudbury/Manitoulin et Algoma. Dans la région de Superior-Greenstone, le CSD des Aurores-Boréales est le Conseil responsable des évaluations psychopédagogiques pour les élèves francophones de cette région.

Protocole de transition pour les élèves ayant une déficience intellectuelle – Services ontariens pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI)

Ce protocole décrit les rôles et responsabilités des agences communautaires et des écoles à l'égard de la planification de la transition des élèves ayant une déficience intellectuelle à la sortie de leurs études secondaires en vue de les intégrer dans la communauté, dans une institution post-secondaire ou sur le marché du travail. Le plan de transition est intégré au PEI de l'élève.

Services spécialisés – enfants au préscolaire

Un protocole communautaire de transition a été élaboré par les membres du comité de planification des services spécialisés (pour enfants ayant reçu des services spécialisés au préscolaire, en garderie ou non) afin d'assurer que les conseils scolaires aient, tôt au printemps, l'information nécessaire au sujet des élèves qui s'inscrivent à la maternelle en vue de planifier les services dont ils auront besoin en milieu scolaire. Toutes les rencontres de planification de la transition sont organisées de façon conjointe au mois de janvier, et ce pour tous les conseils de la région du Grand Sudbury. Cette année, quatorze (14) rencontres de planification de la transition ont été organisées pour des enfants qui feront leur entrée dans une école du CSPGNO en septembre 2020.

Pupilles de la Couronne (Société de l'aide à l'enfance - MSEJ)

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des collèges et universités ont mis sur pied des équipes de collaboration formées de gens des trois secteurs afin de discuter de façons d'éliminer les obstacles qui se présentent aux enfants pupilles de la Couronne dans la poursuite de leurs études postsecondaires. Plusieurs activités de transition ont été organisées par les collèges et l'université locale, en collaboration avec les écoles secondaires et les travailleurs de la Société de l'aide à l'enfance. Des occasions de perfectionnement multi-secteurs ont été offertes au personnel de première ligne.

Un protocole pour la réussite des élèves pris en charge a été élaboré dans les régions de Sudbury et de l'Algoma. Des sessions de formation conjointe pour le personnel de l'Aide à l'enfance et des conseils scolaires ont eu lieu au cours de l'année scolaire.

Avancement de la santé mentale des enfants et des jeunes (Centre de l'enfant et de la famille – MSEJ)

Ce projet conjoint entre le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ), le ministère de santé et des soins de longue durée (MSSLD) et le ministère de l'Éducation (MÉO), vise à améliorer la capacité des professionnels de tous les secteurs de reconnaître les besoins des enfants et des jeunes en matière de santé mentale et d'y réagir en temps opportun et à examiner les outils d'évaluation en place pour dépister les problèmes de santé mentale et de dépendance chez les enfants et les jeunes. Tout le personnel administratif, enseignant et de soutien a reçu une formation de littératie en santé mentale. Toutes les directions d'école du CSPGNO, ainsi que le personnel oeuvrant en orientation dans les écoles secondaires ont reçu une certification dans l'utilisation du CANS-EI. Le Conseil travaille de façon collaborative avec le Centre de l'enfant et de la famille (CEF), agence lead pour la région de Sudbury/Manitoulin au développement d'un répertoire de services en santé mentale pour la région, ainsi que de parcours d'accès aux services essentiels.

Triple P (Service de santé publique - MSSLD)

Le modèle communautaire de Pratiques parentales positives (*Triple P*) fut adopté par les trois (3) communautés formant le CSPGNO, soit le district de Sudbry/Manitoulin, la région de l'Algoma et de Thunder Bay. Ce modèle se veut un modèle d'éducation universelle, de prévention et d'intervention progressive en pratiques parentales positives. Les agences et les conseils scolaires ont formés des gens à divers niveaux d'intervention du *Triple P*. Entre autres, les travailleuses sociales du Conseil ont reçu la formation de niveau 4 destinée aux interventions familiales. Elles sont donc en mesure de fournir des informations précises aux parents sur des questions qui les préoccupent à l'égard de leur enfant. Le bureau de santé publique offre régulièrement, dans les écoles du CSPGNO de la région du Grand Sudbury, des ateliers de pratiques parentales positives aux parents d'enfants et d'adolescents. Outre la formation et l'intervention, le comité s'intéresse à recueillir les données nécessaires pour compléter une évaluation sur l'efficacité du modèle dans le développement d'une communauté saine et résiliente.

Santé mentale dans les écoles (Centre de l'enfant et de la famille – MSEJ)

Le Centre de l'enfant et de la famille, dans son souhait de faciliter l'accès aux services en santé mentale aux jeunes adolescents, a placé une clinicienne à l'École secondaire Macdonald-Cartier à raison de deux journées par semaine. Un protocole décrivant le processus d'accès et le modèle de prestation a été élaboré. Une composante d'évaluation en collaboration avec le Centre d'excellence en santé mentale du Centre hospitalier de l'est ontarien (CHEO) permettra d'évaluer l'efficacité du modèle de prestation auprès des adolescents et adolescentes.

Évaluation de la menace et du risque de violence (EMRV) (Services policiers du Grand Sudbury)

Les Services policiers de la ville du Grand Sudbury, en collaboration avec les quatre (4) conseils scolaires et plusieurs agences communautaires, poursuivent la mise en œuvre de l'initiative de l'évaluation du risque et de la menace au sein de la communauté. Une équipe conseil appuie la mise en œuvre du protocole d'entente communautaire dans les écoles. Toutes les directions d'école et les directions-adjointes, le personnel en orientation et le personnel oeuvrant dans les centres de traitement de jour ont reçu la formation de niveau 1. Les directions du secondaire ont également reçu la formation de niveau 2. Chaque école a donc du personnel en mesure de faire les suivis nécessaires pour prévenir que des actes violents se produisent dans leur école.

Une travailleuse sociale du CSPGNO a été formée à titre de formatrice de niveau 1. Elle offre des sessions de formation au personnel du Conseil et de la communauté.

Développement de la résilience chez les jeunes (Service de santé publique)

Les infirmières du Service de la santé publique travaillent en étroite collaboration avec toutes les écoles dans la région Sudbry/Manitoulin pour mettre en place un programme faisant la promotion de la santé et visant le développement de la résilience chez les jeunes.

Un plan de communication est élaboré pour soutenir les écoles dans le développement des acquis chez les jeunes.

De la formation a été offerte aux leaders du système, incluant les directions d'école, au sujet de l'état d'esprit de développement et du rôle des leaders dans la création de milieux favorisant le développement positif des jeunes et des adultes qui les guident.

Tous les élèves de la 4^e à la 12^e année complètent un questionnaire portant sur 31 facteurs de résilience. Les résultats du questionnaire permettent de dresser des profils au sein du Conseil et des écoles afin de permettre aux équipes du Conseil et des écoles de planifier des activités ou des projets visant à rehausser le profil de résilience des jeunes et de les insérer dans leur plan d'action pour des écoles sécuritaires, tolérantes, bienveillantes et inclusives, ainsi que dans leur Plan d'amélioration d'école (PAÉ).

Infirmières en santé mentale et en toxicomanie du Centre d'accès aux soins communautaires (RLISS)

Dans le cadre du déploiement de la **Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances**, le CSPGNO reçoit les services d'une infirmière en santé mentale et toxicomanie. L'infirmière fait partie de l'équipe de service social du Conseil avec la Leader du bien-être des élèves, deux travailleuses sociales, un conseiller en assiduité et en comportement et quatre assistantes et assistants en intervention comportementale. Parmi son rôle, on compte à ce qu'elle :

- aide à reconnaître et à affronter les problèmes de santé mentale et de dépendance chez les élèves;
- mette à contribution son expertise dans le domaine de la santé mentale et des dépendances pour fournir au personnel enseignant des conseils et des services essentiels dans le domaine de la santé;
- développe des plans de soins en collaboration avec d'autres professionnels et offre du soutien et des services aux enfants et aux jeunes atteints d'un trouble de la santé mentale ou de dépendance et à leur famille;
- fasse un suivi avec l'élève après son congé soit de l'hôpital, de la salle d'urgence ou d'un autre établissement (p. ex., Article 23 du *Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté dans des établissements de soins, de traitements et de correction, Ministère de l'Éducation de l'Ontario*);
- participe aux séances de debriefing suivant un incident critique.

Mobilisation communautaire Sudbury

Mobilisation communautaire Sudbury (MCS) est un partenariat communautaire représentant des secteurs clés du système de services à la personne, dont la santé, les services à l'enfance, les services policiers, l'éducation, la santé mentale et les dépendances, de même que les services municipaux. Cette collaboration est le fruit d'un besoin et d'un désir communs de créer des mécanismes multisectoriels et concertés pour intervenir dans les situations à risque extrêmement élevé.

Un risque extrêmement élevé renvoie à toute situation touchant un particulier, une famille, un groupe ou un lieu dont les circonstances indiquent de fortes probabilités d'un risque imminent et grave pour sa propre santé ou sécurité ou celles des autres (p. ex., commettre des infractions ou devenir victime, manquer un traitement, vivre une crise aiguë de la santé physique ou mentale, situations qui peuvent nuire au bien-être d'enfants ou de jeunes, risque d'être sans-abri). La gravité de ces situations est un indicateur que les circonstances, qui requièrent l'attention de services à la personne multiples, se sont accumulées jusqu'au point où une crise est imminente ou que de nouvelles circonstances ont contribué à accroître de manière significative les risques pour sa propre santé ou sécurité ou celles des autres. Le modèle de MCS est fondé sur un modèle bien établi, fondé sur des données probantes, ayant fait l'objet d'une évaluation.

MCS n'est pas un mécanisme de prestation des services. Ce partenariat offre plutôt un moyen d'exploiter et de mobiliser les ressources et les systèmes existants d'une manière coordonnée et concertée. Il est reconnu que le modèle de MCS est un investissement de ressources « en amont » dans la prévention coordonnée des dénouements négatifs, plutôt qu'une intervention « en aval » pour composer avec un incident malheureux une fois qu'il s'est produit. Les discussions et les collaborations de MCS aboutissent en des interventions coordonnées visant à réduire les risques extrêmement élevés. Ces interventions rapides ont prouvé leur potentiel à réduire le besoin d'interventions plus intensives et réactives, telles que l'hospitalisation, l'arrestation et l'appréhension. MCS a trois objectifs principaux :

- Mettre les particuliers et les familles à risque extrêmement élevé en contact avec des soutiens appropriés, en temps opportun.
- Accroître la capacité des organismes de services à la personne d'intervenir dans les situations à risque extrêmement élevé et de prévenir les dénouements négatifs pour les particuliers, les familles et les communautés.
- Avec l'aide des partenaires et des résultats de MCS, favoriser des changements positifs en vue d'améliorer les conditions, d'accroître la sécurité communautaire et d'améliorer le bien-être.

Table de mobilisation rapide (TMR)

Deux fois par semaine, des représentants des organismes partenaires se réunissent à la Table de mobilisation rapide (TMR). Ils y tiennent des discussions structurées et ciblées dans le cadre desquelles les participants identifient ensemble des situations à risque extrêmement élevé. Une fois qu'ils ont identifié une situation, tous les organismes partenaires appropriés participent à une intervention conjointe coordonnée en vue de garantir que toutes les personnes à risque sont mises en contact avec des soutiens efficaces, appropriés et bienveillants, en temps opportun. Afin de garantir le respect des exigences en matière de vie privée tout au long des discussions de la TMR, l'approche des « quatre filtres » a été élaborée. Ces filtres établissent la

présence d'un risque extrêmement élevé, cernent les facteurs de risque pertinents liés à ce risque, identifient les organismes requis pour atténuer le risque et guident une intervention coordonnée et concertée.

Stratégie en matière de besoins particuliers

À l'automne 2014, les ministères des Services à l'enfance et la jeunesse, de l'Éducation, des Services de santé et soins de longue durée et des Services sociaux et communautaires ont rencontré les conseils scolaires et les fournisseurs de services (éducation et santé) aux enfants et aux jeunes des diverses régions de la province (34 régions dont 3 régions occupées par le CSPGNO – Sudbury, Algoma, Superior-Greenstone) afin de leur présenter les deux éléments de la Stratégie en matière de besoins particuliers : la planification coordonnée de services pour enfants et jeunes ayant des besoins multiples et/ou complexes et la prestation de services intégrés de réadaptation.

Cette stratégie vise l'amélioration des services destinés aux enfants et aux jeunes de l'Ontario qui ont des besoins particuliers. Elle s'appuie sur la vision suivante : « Un Ontario où les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers obtiennent en temps voulu les services efficaces dont ils ont besoin pour participer pleinement aux activités de leur famille, de leur école et de leur communauté, et pour se préparer à réaliser les objectifs de leur vie adulte ».

Chacun des trois régions a soumis un plan de mise en oeuvre de la planification coordonnée de services et de la prestation de services intégrés de réadaptation de sorte à bâtir sur la capacité actuelle du système et ses besoins, tout en répondant aux critères des lignes directrices provinciales à l'égard de ces deux éléments de la stratégie.

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario joue un rôle significatif dans le développement et la mise en oeuvre de la planification coordonnée de services et de la prestation intégrée des services de réadaptation.

Les tables régionales travaillent avec les gens des ministères dans les dernières étapes de planification envers une mise en œuvre : planification coordonnée – janvier 2018 / services coordonnés de réadaptation – septembre 2018.

Initiatives interconseils

Centre de traitement pour enfants

Le Conseil catholique du Nouvel-Ontario gère un programme de traitement grâce au financement du ministère de la Santé. Un certain nombre de places sont réservées aux élèves du CSPGNO qui ont des besoins multiples au niveau de la santé (orthophonie, ergothérapie, physiothérapie). Ces élèves reçoivent des services en matière de santé au centre de traitement

et des services en matière d'éducation dans leur école communautaire. Le service de transport est assuré entre les deux établissements afin de permettre la participation aux deux composantes du programme. Cette année, 6 élèves du CSPGNO ont reçu des services de la classe du centre de traitement pour enfants.

Il est à noter qu'à partir de septembre 2020, il n'y aura plus de classe au centre de traitement pour enfants. Les services seront dorénavant offerts dans l'école communautaire de l'élève.

Les **stratégies** employées afin d'assurer une transition réussie dans divers programmes ainsi que les **personnes responsables** de la transition sont présentées dans le tableau suivant :

**PLANIFICATION D'UNE TRANSITION HARMONIEUSE
À L'INTENTION DES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS**

Programmes	Stratégies permettant de faciliter la transition	Personne responsable de l'admission ou du transfert
Programme préscolaire de garderies	Faire une étude de cas avec les intervenantes et les intervenants et les parents. Observer au préalable pour identifier les besoins. Organiser des visites à l'école. Revoir l'évaluation ou, le cas échéant, planifier une évaluation. Établir les programmes et services.	Direction d'école Éducatrices/Éducateurs du service de garderie Parent Conseiller ou conseillère pédagogique Professionnels des Services à l'élève, s'il y a lieu
Programme préscolaire destiné aux élèves sourds/aveugles/difficultés d'apprentissage/TDHA	Établir, avec l'école provinciale, le plan de transition. Établir les programmes et services.	Direction d'école Centre Jules-Léger Parent Conseiller ou conseillère pédagogique Professionnels des Services à l'élève, s'il y a lieu
Programme préscolaire concernant le langage et la parole	Faire un appel à l'orthophoniste du Conseil à la fin du dernier bloc d'intervention, suivi d'un rapport de fermeture. Établir les programmes et services.	Direction d'école Orthophoniste Parent Conseiller ou conseillère pédagogique

Programmes	Stratégies permettant de faciliter la transition	Personne responsable de l'admission ou du transfert
Programme intensif d'intervention précoce pour les enfants atteints d'autisme	<p>Transition du programme à l'école</p> <p>Rencontre de transition 3 mois avant l'entrée à l'école (équipe de transition multidisciplinaire) afin d'établir le plan de transition (rencontres mensuelles).</p> <p>Rencontres mensuelles pour suivre les progrès de l'élève (pendant les 6 mois suivant la transition).</p> <p>Appui du Programme de soutien en milieu scolaire après que la transition ait été complétée.</p>	<p>Direction d'école Représentant de la Ressource sur la garde d'enfants Instructeur thérapeute du PIA Parent Conseiller ou conseillère pédagogique Conseillère en ACA Orthophoniste Enseignant/Enseignante</p>
Programme dispensé dans des établissements de soins et de traitement ou dans des centres correctionnels	<p>Faire une étude de cas avec les intervenantes et les intervenants et les parents. Étudier les évaluations et les recommandations. Planifier la transition selon un PEI en suivant les modalités prévues selon le protocole d'entente avec les agences. Établir les programmes et services. Possibilité de période de transition à l'École Cap-Sur-l'Avenir pour l'élève sortant du programme scolaire en milieu correctionnel.</p>	<p>Direction d'école Direction des Services à l'élève Clinicien/ne Parent Enseignant/Enseignante Conseiller ou conseillère pédagogique Professionnels des Services à l'élève, s'il y a lieu</p>
Programmes offerts par d'autres conseils scolaires	<p>Faire une étude de cas avec les intervenantes et les intervenants et les parents. Revoir les services du conseil hôte. Planifier la transition selon un PEI. S'assurer du transfert du DSO.</p>	<p>Direction d'école Direction des Services à l'élève Personnel des autres conseils Parent Conseiller ou conseillère pédagogique Professionnels des Services à l'élève, s'il y a lieu Enseignant/Enseignante</p>

Programmes	Stratégies permettant de faciliter la transition	Personne responsable de l'admission ou du transfert
Toute autre transition vécue par un élève ayant des besoins particuliers, avec PEI	Faire une étude de cas avec les intervenantes et les intervenants et les parents. Planifier la transition selon un PEI. S'assurer de la mise en œuvre du plan de transition et en faciliter les activités.	Direction d'école Parent Conseiller ou conseillère pédagogique Professionnels des Services à l'élève, s'il y a lieu Enseignant/Enseignante
Les parents et l'élève, si l'élève a au moins 16 ans, sont consultés et participent au processus de transition.		

SECTIONS	RÉVISIONS 2019-2020	
	Oui	Changements expliqués
1.0 Processus de consultation (p. 3-7)		
2.1 Programmes et services destinés à l'EED / Modèle général du Conseil (p. 8-13)		Mise à jour du processus de soutien à l'élève : enlever le numéro des formulaires, ajouter des précisions à la section rouge de la pyramide et changer le nom de la personne contacte ALF (p.13)
2.2 Rôles et responsabilités (p. 14-17)		
2.3 Méthode de dépistage précoce et stratégies d'intervention (p. 18-19)		Supprimer le numéro des formulaires dans la section pratique / outils utilisés (p.18) Ajouter que les orthophonistes participent à l'entrevue d'accueil et sont présentes en salle de classe afin d'identifier les préoccupations et mettre en place des programmes le plus tôt possible. (p.18) Changer tôt à l'automne à en janvier pour le dépistage orthophonique (p.18) Changer conseillère pédagogique de la petite enfance à conseillères en pédagogie et EED (p.19)
2.4 Comité d'identification, de placement et de révision (p. 20-22)	√	Mise à jour du lien vers le guide des parents (p.20) Mise à jour des élèves identifiés par anomalie, soit 386 élèves identifiés ou 15% de la population étudiante (p.22)
2.5 Évaluation éducationnelle et autres évaluations (p. 23-27)	√	Enlever le numéro du formulaire (p.23) Services externes : changer RLISS à CTE, supprimer les 6 dernières lignes du paragraphe de services externes – changement aux services de réadaptions sont maintenant en vigueur et noté dans le changement ci-haut (p.24) Mise à jour du nombre d'évaluations professionnelles complétées (p. 26) Orthophonie (langage): 97 évaluations Orthophonie (dépistage des élèves de la maternelle et nouveaux élèves au jardin) : 258 élèves Psychométrie (écoles urbaines) : 23 élèves Psychométrie (écoles rurales) : 25 élèves (CSPGNO et CSCNO) entre mai 2018 et avril 2019 Ajout d'une note – aucune évaluation du 14 mars au ?? à cause de la pandémie de la Covid-19 Mise à jour du délai d'attente moyenne – psychométrie (p.27)

2.6	Services auxiliaires de santé offerts en milieu scolaire (p. 28-33)		Mise à jour du lien vers le guide des parents (p.29)
2.7	Catégories d'anomalies et définitions (p. 34-38)		
2.8	Gamme de placements en EED (p. 39-44)	√	Mise à jour du nombre de demandes au titre de la Somme liée à l'incidence spéciale (SIS) (21 demandes soumises pour un total de 529 212\$) (p.42)
2.9	Plan d'enseignement individualisé (p. 45-49)	√	Mise à jour du nombre d'élèves ayant un PEI, soit 540 élèves ou 21% de la population étudiante (p.48)

SECTIONS	RÉVISIONS 2019-2020	
	Oui	Changements expliqués
2.10 Écoles provinciales et écoles d'application (p. 50-54)		Mise à jour du nombre d'élèves qui bénéficie d'un service de consultation (p.51) - 6 en surdit�, 1 en surdic�c�c�t�, 4 en c�c�t�/basse vision
2.11 Personnel de l'enfance en difficult� (p. 55-56)	√	Mise à jour de la dotation du personnel en enfance en difficult� pour l'ann�e scolaire 2019-2020 (p.54)

2.12 Plan de perfectionnement professionnel (p. 57-59)	√	<p>Mise à jour du plan de perfectionnement offert pendant l'année scolaire. Total d'environ 15 000 \$ (p.56) Thèmes approfondis (en plus des thèmes qui font l'objet de perfectionnement annuel) : (p.58)</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépistage précoce et continu - plans d'enseignement individualisé - stratégies en littératie et numératie - technologie d'aide (Read and Write, Equatio) - méthodes d'analyse comportementale appliquée (ACA) - sécurité et discipline, prévention des agressions et de l'intimidation - prévention du suicide - intervention non-violente en situation de crise (CPI) - anxiété - habiletés sociales - évaluation du risque de violence et de la menace - le bien-être / le climat scolaire (SCP) - troubles d'apprentissage et fonctions exécutives - PECS pour orthophonistes - pleine conscience - autorégulation <p>Ajouter une note : formation à la baisse à cause de la grève du zèle (p.58)</p>
SECTIONS	RÉVISIONS 2019-2020	
	Oui	Changements expliqués
2.13 Équipement (p. 60-63)	√	<p>Mise à jour des sommes dépensées au titre de la Somme liée à l'équipement spécialisé (p.60) SEP fondée sur les demandes, 36 414,92 \$ Achats non-remboursables, 4 000 \$ Mise à jour au sujet des lignes directrices (p.61)</p>
2.14 Accessibilité des installations scolaires (p. 64-65)		
2.15 Transport (p. 66-68)	√	<p>Mise à jour du nombre d'élèves ayant bénéficié de modalités particulières de transport (p.66) (petit autobus, autobus accessible, fourgonnette, taxi, arrêt à la porte) 50 élèves</p>
3.0 Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (p. 69-76)	√	<p>Mise à jour des membres du CCED (p.68) Mise à jour des thèmes présentés et discutés lors des réunions (p.71)</p>

4.0 Coordination des services avec les autres ministères ou organismes (p. 77-89)	√	Ajout et mise à jour des nouvelles initiatives interministérielles : <ul style="list-style-type: none">• Programme ICI : 0 élèves en 2019-2020 (p.79)• Transition à la maternelle : 14 élèves pour septembre 2020 (rencontres communautaires) (p.80)• Centre de traitement pour enfants : 6 élèves en 2019-2020 (p.85) Ajout d'une note – fermeture de la classe CTE (p.85)
---	---	---

Disponibilité du Plan pour l'éducation de l'enfance en difficulté

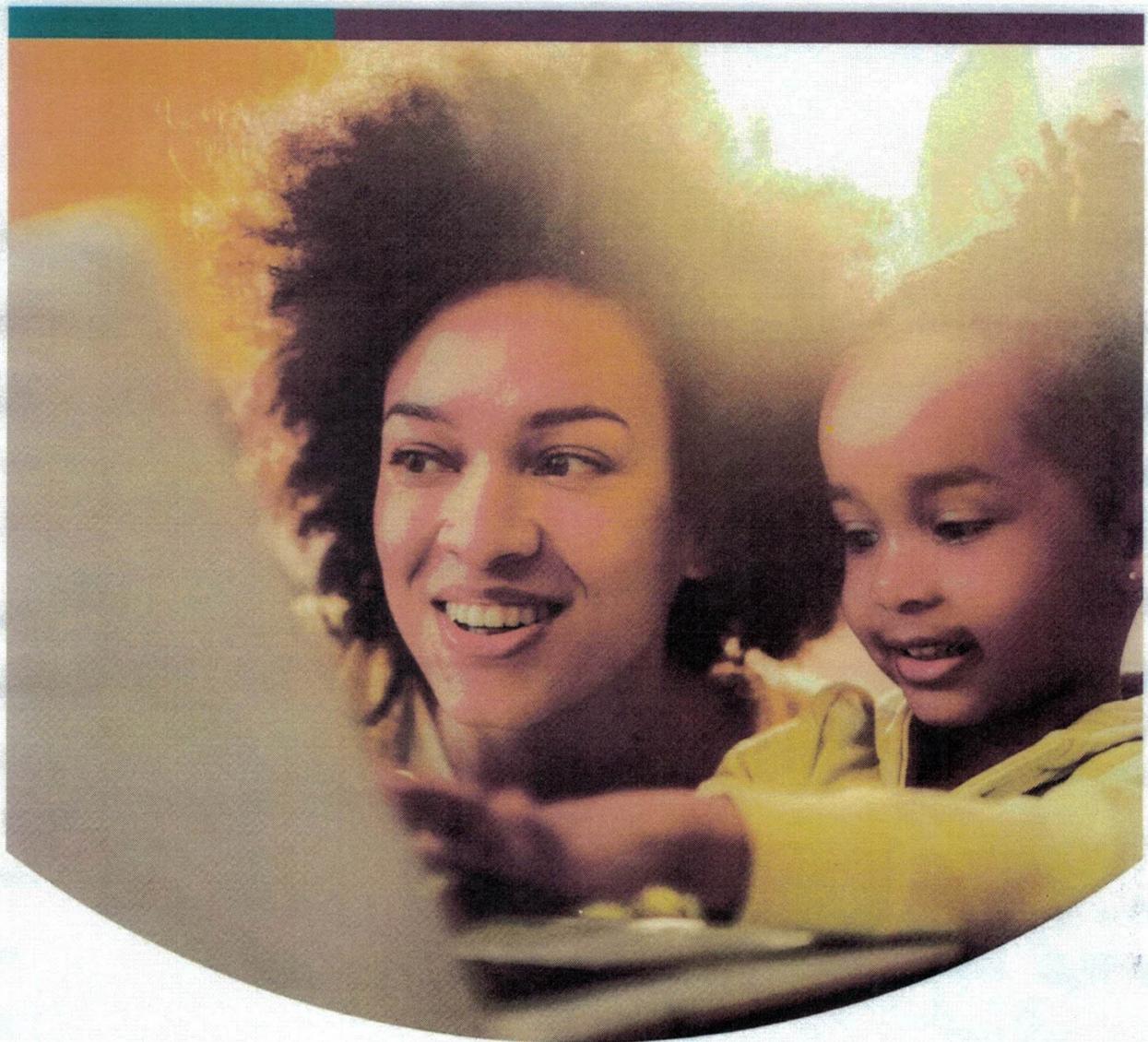
Le Plan est disponible sur le site web du Conseil au www.cspgno.ca

Plan opérationnel

2019-2020



Conseil scolaire public du
Grand Nord de l'Ontario



Plan stratégique 2018-2023



Conseil scolaire public du
Grand Nord de l'Ontario

Ensemble, pour la réussite et le bien-être de chaque élève !

Notre mission

Que faisons-nous ?

Le CSPGNO, conscient de la nécessité d'un environnement sain, en collaboration avec ses communautés, fournit une éducation publique de langue française de la plus grande qualité afin de développer chez chaque élève les compétences et les valeurs qui lui permettront de réaliser son plein potentiel et d'assumer sa place comme citoyen ou citoyenne du monde.

Que voulons-nous devenir ensemble ?

Notre Conseil est reconnu pour :

- L'excellence de l'éducation et des services aux élèves;
- L'amour des enfants et des jeunes;
- L'accueil des familles et des membres de la communauté;
- La qualité et l'épanouissement de la langue française;
- Le dynamisme de son milieu et l'ouverture sur le monde;
- Le soutien à la créativité et à l'innovation;
- Le souci de l'écologie.

Le CSPGNO est un milieu de vie accueillant et sécuritaire qui valorise le dépassement de soi, la résilience et l'autonomie. Ensemble, le personnel scolaire, les familles et les communautés sont engagés à la réussite globale de chaque élève pour le progrès de la société!

Notre vision



Conseil scolaire public du
Grand Nord de l'Ontario

Nos valeurs et motivations

Qu'est-ce qui nous inspire, qui nous motive

Respect et valorisation

- Notre travail est fondé sur la reconnaissance de la valeur et de l'unicité de chaque personne.
- Nous accueillons et valorisons la diversité.

Engagement et leadership

- Notre engagement se manifeste dans un appui soutenu et un encadrement individualisé où chaque élève est amené à évoluer vers son plein potentiel comme personne, comme membre actif de la communauté et comme citoyenne ou citoyen du monde.
- Notre Conseil est engagé au développement continu du leadership dans nos écoles et nos communautés.

Collaboration

- Nous cultivons la solidarité, l'entraide, le travail en équipe et la collaboration en réseau pour notre perfectionnement continu.
- Notre vision commune passe également par le souci intergénérationnel.

Langue et culture

- Nous assumons nos responsabilités de préserver et de promouvoir la langue et la culture des élèves et de la communauté.
- Nous préconisons la maîtrise et la valorisation de la langue française tant chez nos élèves que chez notre personnel.
- Nous croyons que l'école fait partie intégrante de la communauté de langue française et que la communauté fait partie intégrante de l'école.
- Nous mettons en valeur la culture franco-ontarienne.

Innovation

- Nous favorisons l'innovation, la recherche et l'évaluation en vue de l'amélioration de nos pratiques et de nos approches.

Intégrité

- Nos décisions et nos actions sont empreintes de transparence, d'équité et d'authenticité.
- Nous définissons le succès non seulement en fonction des résultats, mais aussi en fonction de la manière responsable d'atteindre cet objectif.



Conseil scolaire public du
Grand Nord de l'Ontario

Nos axes prioritaires d'action

Que voulons-nous transformer, améliorer et renforcer d'ici 5 ans ?

Appuyer le rendement, le bien-être et la réussite globale de chaque élève

- en fournissant un accès équitable à des programmes et des services novateurs, pertinents et de qualité supérieure axés sur les besoins individuels et les forces de chaque élève;
- en entretenant un climat sain, inclusif et sécuritaire dans toutes nos écoles;
- en assurant l'utilisation efficace des technologies informatiques et de communication pour améliorer l'expérience d'apprentissage;
- en favorisant le maintien de réseaux interprofessionnels pour assurer le perfectionnement continu et l'échange de pratiques réussies;
- en facilitant une transition harmonieuse et efficace de nos élèves tout au long de leur parcours scolaire;
- en développant la pensée critique.

Apprentissage et enseignement

Espace francophone et développement communautaire

- Enrichir l'espace de vie en français dans nos communautés**
- en fournissant aux élèves des occasions de participer à des activités scolaires et parascolaires qui leur permettent de vivre des expériences significatives favorisant leur croissance personnelle, scolaire et communautaire ainsi que le développement de leur leadership;
 - en établissant des partenariats avec les membres et les instances communautaires;
 - en faisant la promotion de la valeur ajoutée de l'éducation en langue française et de la dualité linguistique canadienne.

Engagement des parents et des familles

Encourager et soutenir activement la participation et l'engagement des parents et des familles

- en entretenant un climat d'accueil et de respect, notamment des parents comme partenaires dans l'apprentissage et l'épanouissement de leur enfant ;
- en fournissant un appui aux parents pour les aider dans l'accompagnement de leur enfant;
- en assurant une communication ouverte et soutenue avec les parents.

Assurer la vitalité du CSPGNO

- en mettant en œuvre une stratégie de rétention et d'augmentation des effectifs;
- en offrant des programmes et des services novateurs de manière à préparer nos élèves pour l'avenir;
- en appuyant un personnel engagé et compétent;
- en déployant une stratégie de développement du leadership;
- en reconnaissant la valeur et la contribution du personnel à la réussite de nos élèves et du Conseil;
- en faisant la promotion de nos services, de nos programmes et de nos succès.

Vitalité institutionnelle

Gestion et gouvernance efficaces

- Gérer les ressources du CSPGNO de manière équitable, efficace et transparente**
- en maintenant des processus de gestion rigoureux;
 - en gouvernant de façon éthique et efficace;
 - en prenant des décisions éclairées fondées sur des données et des faits;
 - en assurant la cohésion et l'harmonisation de tous les plans opérationnels;
 - en maintenant une communication ouverte et transparente auprès du grand public.

Culture organisationnelle

Clan

- Personne
- Accueil
- Travail d'équipe

Adhocratie

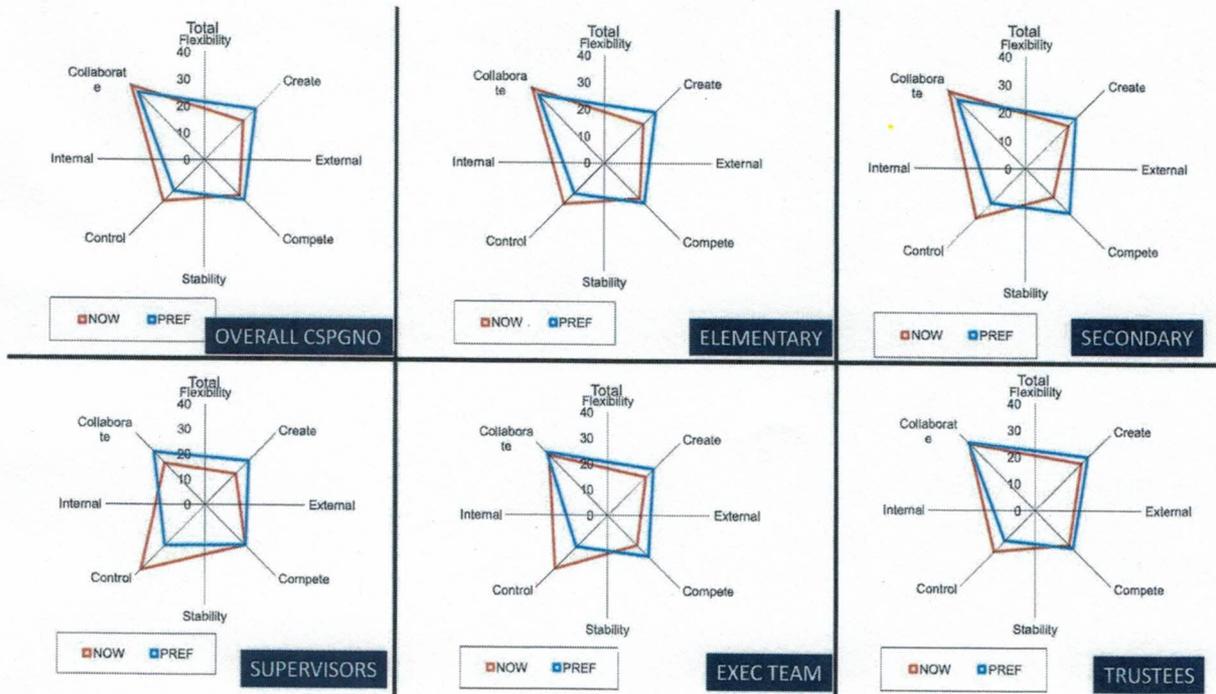
- Innovation
- Risques
- Croissance

Hiérarchie

- Structure
- Processus
- Monitoring

Marché

- Compétition
- Buts et cibles
- Données



Secteurs

Affaires - p. 7	Animation culturelle - p. 11
Bien-être - p. 20	Communications - p. 26
Direction de l'éducation - p. 33	Éducation autochtone - p. 40
Immobilisations - p. 45	Informatique - p. 51
Ressources humaines - p. 58	Services à l'élève - p. 64
Services pédagogiques - p. 70	Surintendance de l'éducation - p. 80

Affaires

Forces	Préoccupations (besoins)
<p>Équipe avec les compétences en finance Bon travail d'équipe Bon sens analytique Le Conseil a une bonne situation financière Une équipe ouverte au changement L'équipe a le Conseil à cœur L'équipe a un bon sens d'éthique</p>	<p>Certains processus tels que la collecte de fonds n'ont pas été informatisés dans les écoles Petite équipe dont la ségrégation des tâches n'est pas toujours possible Le ministère est en situation déficitaire donc il coupe les subventions pour les Conseils. Le Conseil a été frappé par des coupures en EED et dans les subventions géographiques.</p>

Pratiques à maintenir

Processus ont été mis en place pour aider les écoles avec les logiciels de gestion bancaire et SAP (logiciel de la gestion des données financières et de ressources humaines)
 Des contrôles sont en places pour gérer les budgets par l'entremise du logiciel SAP

Rôles et responsabilités

Gestion des budgets
 Soumettre des rapports financiers au MEO, au comité exécutif et aux conseillers scolaires
 Responsable de payer les employés du Conseil
 Appuyer les secteurs avec le processus d'achat par l'entremise de ses lignes de conduite et directives administratives
 Responsable de payer les factures du Conseil

Responsable de facturer les clients de Place des Jeunes et d'en faire la collecte
 Responsable de la facturation auprès d'agences gouvernementales
 Responsabilité partagée pour le système SISA (logiciel de gestion des absences du personnel)

Objectif 1 (SMART ou théorie d'action) :

100% des écoles dont la population estudiantine le justifie (17 des 19 écoles), utiliseront le guichet virtuel du GNO pour les transaction financière et les sorties éducatives avec les parents par la fin juin 2020.

Orientation stratégique :

Gérer les ressources du CSPGNO de manière équitable, efficace et transparente:

- en maintenant des processus rigoureux de gestion

Encourager activement et soutenir la participation et l'engagement des parents et des familles:

- en fournissant un appui aux parents pour les aider dans l'accompagnement de leurs enfants.

Culture organisationnelle

Présent	Visé
Hiérarchie Clan	Hiérarchie Clan Adhocratie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
------------	------------	-------------------------------	------------

D'aviser les écoles qui ne sont pas encore converties	Contrôleure Surintendant des affaires Coordinateur informatique	Surintendant des affaires	Septembre 2019
Travailler avec la compagnie School Day pour mettre en place toutes les étapes du processus de mise en oeuvre.	Contrôleure Surintendant des affaires Coordinateur informatique	Surintendant des affaires	Février 2020

Résultat

Due au grève des syndicats et de la COVID-19, les trois dernières écoles ont été repoussées à l'automne 2020.

Objectif 2 (SMART ou théorie d'action) :

Le secteur des affaires va mettre en oeuvre 77% (10 des 13) des recommandations suite au rapport des vérificateurs internes touchant le processus des achats avant la fin juin 2020.

Orientation stratégique :

Gérer les ressources du CSPGNO de manière équitable, efficace et transparente:
- en maintenant des processus rigoureux de gestion.

Culture organisationnelle

Présent	Visé
Hiérarchie Clan	Hiérarchie Clan

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
D'organiser une rencontre du secteur pour évaluer les recommandations et de déterminer comment nous pourrions mettre en oeuvre les recommandations avant la fin de l'année scolaire. D'organiser une rencontre mensuelle par la suite pour évaluer le progrès des recommandations.	Contrôleure Surintendant des affaires	Surintendant des affaires	Fin janvier 2020
De communiquer avec Franco-Achat pour de l'assistance à mettre en oeuvre certaines recommandations.	Contrôleure Surintendant des affaires	Surintendant des affaires	Fin janvier 2020

Résultat
Nous avons réussi à terminer 8 de 13 recommandations soit 61,5 % et nous travaillons 4 autres recommandations avec l'équipe de Franco-Achat.

Animation culturelle

Forces	Préoccupations (besoins)
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'activités à grand déploiement qui incluent la participation d'un plus grand nombre d'élèves - Ouverture d'esprit des membres de l'équipe face aux préoccupations sociales courantes (p. ex., environnement, PNMI, LGBT2Q+) - Travail d'équipe et d'entraide - Gestion de crise et d'imprévus - Flexibilité dans l'exécution d'un plan - Passion et curiosité - Innovation - Équipe dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> - Calendriers scolaires des différentes régions compliquent les tournées - Demeurer actif sur Animation culturelle 2.0 - Difficulté à recruter des enseignants pour accompagner les élèves - Plusieurs congés et roulement de personnel (maternité, maladie, etc.) - Manque de suppléance et gestion du calendrier CSPGNO - Défis de transport (p. ex., autobus, faire déplacer les élèves dans le nord) - Écoles éloignées (déplacement difficile) - Ajouts d'activités en cours d'année - Budgets (Fonds d'appui et Conseil des arts de l'Ontario) approuvés tard dans l'année - Promotion et publicité (p. ex., rédaction d'articles au sujet des activités pour des journaux) - Plusieurs enseignants ne savent pas comment intégrer les activités planifiées à leur enseignement - Entendre les enseignants se parler en anglais entre eux - Difficulté à avoir accès au personnel clé pour faciliter les activités

Pratiques à maintenir

- Animation culturelle 2.0
- Ateliers de vlogues
- Activités à grand déploiement : tournois d'échecs et sportifs, Folie-furieuse, Méli-mémots, Mini-Unis, etc.
- Radio-Chaud: volet musical et promotionnel

Rôles et responsabilités

- Directrice des services pédagogiques = Carole Brouillard Landry
- Animateurs culturels = Ryan Demers, Renelle Tousignant, Natalie Lalonde, Nadia Simard, Michel Laforge

Objectif 1 (SMART ou théorie d'action) :

Si nous informons les élèves par rapport aux enjeux internationaux alors ils vont devenir des meilleurs citoyens du monde capable de réagir et de contribuer à des solutions aux grands défis d'aujourd'hui et de demain.

Orientation stratégique :

Espace francophone et développement communautaire (contribuer à élargir et enrichir l'espace de vie en français dans nos communautés) :

- En fournissant aux élèves des occasions de participer à des activités scolaires et parascolaires qui leur permettent de vivre des expériences significatives favorisant leur croissance personnelle, scolaire et communautaire ainsi que le développement de leur leadership.

<p>Construction identitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'éveil au milieu et à la réalité culturelle francophone; - l'identification à un groupe par l'adoption des caractéristiques de ce groupe; <p>Leadership participatif;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement, avec une équipe solide, d'une vision positive de l'école qui est perçue comme protectrice de la langue, de la culture et de l'environnement. 	
Culture organisationnelle	
Présent	Visé
Clan Adhocratie	Marché Adhocratie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Vote étudiant - RYAN	https://voteetudiant.ca/canada/	Ryan	21 octobre 2019
Projets écologie - Renelle T.	comité de l'environnement sondage auprès des écoles	Renelle	Toute l'année

Mini-Unis + Forum des élèves	développer un défi ICE afin que les élèves puissent trouver des solutions possibles au sujet de l'environnement	Natalie, Ryan, Michel Alain Kingsley et Benoit	20 et 21 novembre 2019
Camps de leadership, écoles élémentaires	Nadia, Ryan et appui de toute l'équipe	Nadia, Ryan	Toute l'année

Résultat

Vote étudiant - n'a pas eu lieu

Projets écologie - n' pas eu lieu

Mini-Unis + Forum des élèves / composante environnement :

- Edward Landry - planification urbaine
- Daniel Barette - Rainbow roots
- Mery Martinez- effets du réchauffement climatiques

Camps de leadership, écoles élémentaires :

Nous avons eu la chance d'animer deux camps : École publique Camille-Perron et École publique Foyer-Jeunesse

Objectif 2 (SMART ou théorie d'action) :

Si nous augmentons la présence de l'équipe d'animation culturelle à l'élémentaire alors les élèves et le personnel développeront davantage en espace francophone.

Orientation stratégique :

Espace francophone et développement communautaire (contribuer à élargir et enrichir l'espace de vie en français dans nos communautés) :

- En fournissant aux élèves des occasions de participer à des activités scolaires et parascolaires qui leur permettent de vivre des expériences significatives favorisant leur croissance personnelle, scolaire et communautaire ainsi que le développement de leur leadership.

Construction identitaire :

- L'éveil au milieu et à la réalité culturelle francophone;
- l'identification à un groupe par l'adoption des caractéristiques de ce groupe;

Croissance institutionnelle (assurer la croissance continue et la vitalité du CSPGNO) :

- En innovant en ce qui touche l'offre de nos programmes et services visant à préparer nos élèves pour l'avenir;
- En déployant une stratégie du développement du leadership au sein du Conseil.

Présent

Visé

Clan Adhocratie	Marché Adhocratie
--------------------	----------------------

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Prévoir des journées afin que les animateurs visitent les écoles élémentaires	L'équipe entière d'animation culturelle.	Tous	Juin 2020
Présenter la pièce de théâtre "Y'était une fois" aux élèves de la maternelle et jardins de tous les écoles élémentaires du CSPGNO. La pièce sera également présentée en soirée dans les communautés du CSPGNO.	Natalie Lalonde, Ryan Demers, Michel Laforge	Ryan Demers Natalie Lalonde Michel Laforge	Décembre 2019
Une journée d'activité dans les écoles élémentaires du Nord à chaque mois	Renelle T	Renelle	Juin 2020
CAO deux séries d'ateliers-formations offerts par l'artiste en résidence aux enseignants au niveau 1ère et 2e année dans les écoles élémentaires du CSPGNO	Nadia, Pandora Topp	Nadia	novembre 2019 à mai 2020

(danse, arts visuels).			
Tournoi Méli-mémots, activités en classes et tournoi de jeux avec les mots	Nadia Simard	Nadia	juin 2020

Résultats
Prévoir des journées afin que les animateurs visitent les écoles élémentaires : Nous avons visité les écoles : - initiative de post it / projet de lutin dans 2 écoles / lecture des émotions
Présenter la pièce de théâtre "Y'était une fois" aux élèves de la maternelle et jardins de tous les écoles élémentaires du CSPGNO. La pièce sera également présentée en soirée dans les communautés du CSPGNO. : remis à l'an prochain
Une journée d'activité dans les écoles élémentaires du Nord à chaque mois : Renelle est allée avant Noel - donc 3 à 4 fois
CAO deux séries d'ateliers-formations offerts par l'artiste en résidence aux enseignants au niveau 1ère et 2e année dans les écoles élémentaires du CSPGNO (danse, arts visuels) : Nous avons adapté à des rencontres virtuelles affichées au site web.
Tournoi Méli-mémots, activités en classes et tournoi de jeux avec les mots : annulé

Objectif 3 (SMART ou théorie d'action) :
Si on développe davantage des activités de communication orale lors de nos initiatives conseil alors les élèves auront un meilleur vocabulaire.
Orientation stratégique :
Espace francophone et développement communautaire (contribuer à élargir et enrichir l'espace de vie en français dans nos communautés) :

<ul style="list-style-type: none"> En fournissant aux élèves des occasions de participer à des activités scolaires et parascolaires qui leur permettent de vivre des expériences significatives favorisant leur croissance personnelle, scolaire et communautaire ainsi que le développement de leur leadership. 	
Culture organisationnelle	
Présent	Visé
Clan Adhocratie	Marché Adhocratie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Nouveau tournoi d'improvisation au conseil.	outiller les élèves afin qu'ils puissent participer à l'improvisation	Ryan et Michel	Tournoi conseil 26 février 2020
Production d'un balado conseil	créer des balados afin de développer davantage des occasions de communication orale	Michel •	Production d'un épisode par mois •

Forum des élèves	permettre aux élèves de s'exprimer en français tout en travaillant des objectifs particuliers	Ryan, Michel	20 novembre 2019
Marathon de lecture et Salon du livre	faire la promotion des activités du Salon du livre	Nadia	Septembre à mai 2020

Résultat
Nouveau tournoi d'improvisation au conseil : plusieurs ateliers et balados ont eu lieu mais nous n'avons pas eu la chance d'avoir un tournoi
Production d'un balado conseil : nous avons fait 2 balados - nous attendons des diffuser
Forum des élèves : à cause des intempéries, seulement les écoles suivantes ont assisté : École secondaire Villa-Française des Jeunes et École secondaire de la Rivière des français. (Les élèves ont participé à une escape room et sont allés à Sciences Nord)
Marathon de lecture et Salon du livre : n'a pas eu lieu - seulement de façon virtuelle

Bien-être élèves et adultes

Forces	Préoccupations (besoins)
<p>Élève au centre de nos actions Équipe multidisciplinaire (T.S., ortho, ACA, conseillers pédagogiques, assiduité, comportement, psychologie) Approches basées sur la recherche (approches axées sur les forces, approches positives, pleine conscience, mentalité de croissance) Outils de monitoring en place (sondages sur le climat, questionnaire sur la résilience) Initiative portant sur la résilience Partenariats avec les agences communautaires (Santé publique Sudbury et district, RLISS, HSN) Collaboration avec l'équipe pédagogique, les services informatiques et l'équipe d'animation culturelle Innovateurs et avant-gardistes Culture inclusive Flexibilité dans nos pratiques et ouverture d'esprit Stabilité du personnel Liens établis avec le personnel scolaire et les élèves Sentiment d'appartenance des membres de l'équipe Culture d'amélioration continue Plateforme Sprout Collaboration étroite avec le CÉNO</p>	<p>Nombre d'élèves ayant besoin de services en travail social Bien-être des adultes (p. ex., taux d'absentéisme) Légère baisse dans les résultats du sondage sur le climat scolaire Légère hausse de comportement d'intimidation verbale et électronique Mise en oeuvre des stratégies suite à une session universelle par l'équipe en santé mentale</p>

Pratiques à maintenir

Collaboration / travail d'équipe

Interventions en travail social / service direct à l'élève

Collecte de données

Perfectionnement et accompagnement du personnel dans une approche d'inclusion

Culture qui favorise le développement de la résilience

Programmes de l'article 23 (6 centre de traitement de jour, 1 centre en milieu hospitalier)

Évaluation de la menace et du risque de violence (EMRV)

Mise en oeuvre des pratiques de pleine conscience en salle de classe

Sessions universelles en salle de classe

Rôles et responsabilités

Direction des Services à l'innovation -Renée Coulombe

Direction des Services à l'élève - Carole Paquette

Secrétaire exécutive aux SAÉ - Rachelle Cooke

Leader du bien-être des élèves - Diane Zannier

Conseiller.ères pédagogiques - Sylvie Forest Palkovits, Annick Nadeau, Tina Piquette, Carole Perreault, Mariza Bozzato-Bissonette, Tanya

Black, Céline Paradis, Lyse Bourré, Josée Tremblay

Conseillère en ACA - Sylvie Grenier

Travailleurs sociaux - Andrée Berthiaume, Jacqueline Richer-Dutrisac, Brigitte Julien et Richard Lemieux

Agent d'assiduité et gestion de crise - Marc Gravel

Assistant.es en intervention comportementale - Anne Amyotte, Julie Ouimet et Sabrina Perry

Enseignant itinérant en milieu hospitalier - Yves Legault

Enseignant itinérant à domicile - Jean-François Lévesque

Enseignante en milieu correctionnel - Michelle Regan

Objectif 1 (SMART ou théorie d'action) :

Un sondage complété en mai 2019 par le personnel nous a révélé que seulement 40 % des membres connaissent le plan d'action pour le climat scolaire de l'école (Moi, j'agis).

Si le personnel est impliqué dans l'élaboration des objectifs, il y aura une meilleure mise en oeuvre des stratégies gagnantes pour améliorer le climat scolaire.

Orientation stratégique :

Apprentissage et enseignement :

- en fournissant un accès équitable à des programmes et des services novateurs, pertinents et de qualité supérieure axés sur les besoins individuels et les forces de chaque élève.
- en entretenant un climat sain, inclusif et sécuritaire dans toutes nos écoles

Culture organisationnelle

Présent

Hiérarchie (structure en place depuis quelques années)
Marché (répond aux besoins de certains)

Visé

Marché (répond aux besoins de plus d'élèves)
Adhocratie (offre de nouvelles approches universelles et ciblées)

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Révision du plan Moi, j'agis pour qu'il soit axé sur l'action	Principes de Ron Morrish	Carole Paquette	septembre 2019

Rédiger le plan d'action Moi j'agis en collaboration avec le personnel scolaire	Plan révisé Moi j'agis sondage sur le climat scolaire données du Profileur	directions d'école personnel scolaire	journée pédagogique de septembre 2019
Collaboration avec Ron Morrish	rencontre des équipes d'action avec Ron Morrish par école Conférence systémique avec Ron Morrish	Renée Coulombe Carole Paquette	automne 2019 printemps 2020 automne 2020
Monitoring des plans d'actions Moi, j'agis pendant les rencontre ARE conseil	rencontre multidisciplinaire Plan d'action des écoles s'assurer que le personnel ait la formation nécessaire	Carole Paquette Renée Coulombe directions d'école	mensuel

Résultat

Le plan d'action Moi, j'agis a été révisé et remis aux directions d'écoles. 8 des 19 écoles ont choisi d'utiliser la version révisée. Une première rencontre de collaboration avec Ron Morrish a eu lieu les 12 et 13 novembre 2019. Lors de cette rencontre, les équipes d'action ont débuté la rédaction de leur plan d'action. La deuxième rencontre prévue en avril a dû être annulée à cause de l'arrêté ministériel lié à la pandémie de la Covid-19.

Lors des rencontres ARE, le plan d'action Moi, j'agis a été utilisé pour alimenter les discussions et trouver des solutions aux défis rencontrés.

Objectif 2 (SMART ou théorie d'action) :

Si on bâtit la capacité du personnel, le personnel se sentira mieux outillé pour assurer l'inclusion et la sécurité de tous les élèves.

Orientation stratégique :

Apprentissage et enseignement : - en favorisant le maintien de réseaux interprofessionnels pour assurer le perfectionnement continu et l'échange de pratiques réussies. Vitalité institutionnelle : - en maintenant et appuyant un personnel engagé et compétent.	
Culture organisationnelle	
Présent	Visé
Hiérarchie (selon des pratiques établies depuis quelque temps / fonctionnement en silos)	Marché (selon ce que veulent les membres du personnel) Clan (davantage de collaboration recherchée) Adhocratie (favorise l'innovation, la prise de risque, la croissance)

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Équipe en santé mentale <ul style="list-style-type: none"> - modelage de stratégies au niveau du comportement et de la santé mentale - sessions universelles en salle de classe sur des sujets spécifiques selon les besoins et les intérêts afin de bâtir la capacité du personnel et des élèves (p.ex. auto-régulation, anxiété, sensibilisation sur la santé mentale, inclusion, discussions sur des sujets sensibles (p.ex. décès)) - SafeTALK - EMRV 	salle calme participation active du personnel sessions universelles équipe-école Vers un juste équilibre Diriger pour favoriser la réussite Minfulschools.org zone de régulation	Renée Coulombe Carole Paquette Diane Zannier directions d'école conseillers pédagogiques	septembre 2019 à juin 2020

<p>Conseillers ped EED</p> <ul style="list-style-type: none"> - différenciation pédagogique - gestion de classe - gestion du comportement - systèmes de motivation - PEI - adaptations / modifications / attentes différentes - sessions de pleine conscience <p>TSA/ ACA</p> <ul style="list-style-type: none"> - approches ACA en salle de classe - collecte de données pour identifier la fonction du comportement <p>Personnel enseignant</p> <ul style="list-style-type: none"> - accueil - créer des liens avec tous les élèves - participation active lors des sessions universelles - collaboration avec le personnel des services à l'élève - mise en oeuvre des stratégies gagnantes recommandées ou modelées 			
---	--	--	--

Résultat

Le personnel de chaque école a participé à une formation sur les salles calmes lors de la journée pédagogique du 21 octobre 2019. Les conseillères pédagogiques ont participé à une formation de 12 semaines sur le TSA pour mieux appuyer les écoles avec les pratiques de l'ACA et de la collecte de données. Des plans précis ont été élaborés dans certaines écoles pour les sessions universelles (ex: de la maternelle à la 3e - on travaille l'autorégulation et de la 4e à la 6e, on travaille la pleine conscience). Le personnel enseignant et les élèves participent activement lors des sessions universelles co-animées avec les travailleurs sociaux.

Communications

Forces	Préoccupations (besoins)
<p>Collaboration avec les secteurs Collaboration avec les écoles Capacité de travailler en équipe Bel esprit d'équipe Entregent, dynamisme et humour au sein de l'équipe Branchée dans la communauté francophone Équipe ouverte aux changements et aux suggestions Capacité de gérer plusieurs dossiers avec une petite équipe Capacité de répondre aux demandes des secteurs dans un délai raisonnable Partenariats avec organismes dans la région du Grand Sudbury Présence communautaire francophone dans la région du Grand Sudbury Présence au sein de réseaux professionnels Accessibilité de nos écoles sur l'ensemble de notre territoire Service hors pair avec les clients qui utilisent nos installations scolaires Innovateur dans la promotion de notre système Commandites d'événements Étroite relation avec les trois autres conseils publics Bonne réputation auprès de nos collaborateurs Ouverture de collaboration avec la communauté francophone Belle relation de collaboration avec les médias/ journalistes francophones et anglophones</p>	<p>Immense territoire Petite équipe Limite de recrutement dans certaines régions Concurrence avec l'école catholique et les programmes d'immersion Budget</p>

Pratiques à maintenir

Promotion des services et programmes du Conseil
Recrutement des élèves
Rayonnement du Conseil et des écoles
Utilisation et présence accrues des médias sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn)
Présence dans les médias traditionnels
Participation à la page-école du Voyageur, Tapage
Travailler en collaboration avec tous les membres du personnel
Collaboration avec nos partenaires communautaires
Présence dans les réseaux professionnels
Collaboration avec nos journalistes francophones et anglophones
Participation à des activités communautaires (Centre de santé, Saint-Jean, Levée du drapeau, Semaine de la francophonie, etc.)
Capacité d'offrir un excellent service auprès des clients qui utilisent nos installations scolaires
Maintien du système EBASE (logiciel de location)
Comité provincial sur les utilisations des installations scolaires
Comité Planification communautaire - table éducation
Comité sur l'immigration
Initiatives internes (Centraide, Paniers de Noël, CSPINGO, Célébrations, etc.)
Gestion du dossier des retraités et des Prix de distinction
Collaboration avec les conseils publics de langue française
Collaboration sur certains dossiers avec le Conseil catholique du Nouvel-Ontario
Travail sur la campagne provinciale des conseils scolaires publics de langue française
Mise à jour et amélioration des sites web des écoles et du Conseil
Appui aux directions, secrétaires sur leurs sites webs et leurs pages Facebook
Appui aux écoles sur la promotion de leurs écoles
Appui aux écoles pendant leur période d'inscription et portes ouvertes
Entretien des mises à jour du Portail
Défrichage de nouveaux terrains (festivals, initiatives communautaires, etc.)

Rôles et responsabilités

Carole Dubé, directrice des communications
Louis-Philippe Desjardins, agent du développement institutionnel
Robin Trottier, secrétaire administrative

Objectif 1 (SMART ou théorie d'action) :

Si nous augmentons la présence communautaire du CSPGNO sur l'ensemble de son territoire, auprès du grand public, des membres de son personnel, des parents et des élèves, nous allons accroître les inscriptions, la notoriété et la visibilité du Conseil.

Orientation stratégique :

Espace francophone et développement communautaire
Engagement et sens d'appartenance des parents, des familles et des membres du personnel
Croissance institutionnelle
Gestion et gouvernance efficaces

Culture organisationnelle

Présent

Clan
Marché
Adhocratie

Visé

Clan
Marché
Adhocratie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
<p>Augmenter la collaboration avec des regroupements, des bureaux de développement communautaires, des agences et entreprises sur l'ensemble de notre territoire afin de tisser des liens de confiance avec eux.</p> <p>Développer des partenariats avec nos conseils scolaires homologues et associations afin de collaborer à des initiatives de recrutement des élèves dans nos écoles francophones.</p> <p>Mettre l'accent sur les projets innovateurs du Conseil et en faire la promotion en tant que chef de file dans le domaine de l'éducation.</p> <p>Par le biais des médias sociaux, des médias traditionnels et des sites web (Conseil et école), faire la promotion des pratiques réussies et des nouvelles initiatives du Conseil et des écoles en créant un sens d'appartenance et un sens de fierté auprès de notre personnel, de nos familles et de nos élèves.</p>	<p>rencontres comités activités communautaires projets partenariats nouveaux marchés festivals</p>	<p>Carole Dubé Louis-Philippe Desjardins Robin Trottier</p>	<p>juin 2020</p>

Résultat

De septembre à la mi-mars, le secteur des communications a augmenté sa présence communautaire sur son territoire. Le secteur a tissé des liens directs avec diverses agences communautaires et a développé des partenariats avec des entreprises et organismes communautaires. Ces

collaborations se poursuivront et de nouvelles collaborations seront développées au cours des prochaines années.

De septembre à juin, une promotion accrue des pratiques réussies, des nouvelles initiatives ainsi que les projets innovateurs du Conseil ont été mis de l'avant dans les médias traditionnels ainsi que sur les médias sociaux du Conseil (site web et compte Facebook du Conseil et des écoles).

De plus, depuis la fermeture des écoles, le secteur des communications a créé la section "J'apprends chez moi" sur le site web du Conseil et a mis de l'avant les nombreuses ressources pédagogiques, liens éducatifs et activités éducatives et amusantes auprès du public. Cette plateforme a également été mise de l'avant via les sites webs des écoles et les médias sociaux du Conseil et des écoles.

Objectif 2 (SMART ou théorie d'action) :

Si nous démontrons les forces, l'excellence et les valeurs humaines du CSPGNO en mettant de l'avant des histoires à succès des membres du personnel, des élèves, des familles et des anciennes et anciennes du Conseil, nous augmenterons la notoriété des écoles et nous encouragerons la fidélisation auprès Conseil.

Orientation stratégique :

Espace francophone et développement communautaire
Engagement et sens d'appartenance des parents, des familles et des membres du personnel
Croissance institutionnelle
Gestion et gouvernance efficaces

Culture organisationnelle

Présent

Clan
Adhocratie

Visé

Clan
Adhocratie

Marché

Marché

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
<p>Développer un contenu de marque afin de recueillir et partager des témoignages de membres de la communauté scolaire indiquant les raisons pour lesquelles les écoles du CSPGNO sont, selon eux, le meilleur choix.</p> <p>Développer la phase 2 de la campagne promotionnelle avec des témoignages d'anciens et anciennes du CSPGNO qui ont réussi dans divers domaines professionnels.</p> <p>Dans une perspective de valorisation, mettre l'attention sur les membres du personnel ainsi que sur les familles et les élèves de nos écoles.</p>	<p>Vidéos Annonces journaux Profils Web (Facebook, sites web, Instagram, Twitter, etc.) Capsules Panneaux réclames Annonces radio Annonces télé Affiches</p>	<p>Carole Dubé Louis-Philippe Desjardins Robin Trottier</p>	<p>juin 2020</p>

Résultat

En raison de la COVID-19, cet objectif a été partiellement réalisé. Le secteur des communications a créé des vidéos avec des membres de son personnel mettant en valeur ses membres et leur travail au sein du Conseil. Une des vidéos a été partagée avec la communauté scolaire du

CSPGNO, sur le site web et les médias sociaux du Conseil. Les autres vidéos seront mises de l'avant au cours de la prochaine année scolaire.

La phase 2 de la campagne promotionnelle n'a pas pris son envol et est à revoir. Les méthodes et outils utilisés devront être modifiés afin de tenir compte de la réalité actuelle du système d'éducation et de cette "nouvelle normale".

Tout au long de l'année scolaire, une attention particulière valorisant leurs nombreuses réussites et accomplissements de nos élèves, notre personnel et nos parents a été donné dans les journaux ainsi que dans les médias sociaux du Conseil. Depuis la fermeture de nos écoles, le secteur des communications a poursuivi ses efforts afin de faire connaître les nombreuses réalisations et initiatives de notre communauté scolaire sur l'ensemble de son territoire.

Direction de l'éducation

Forces	Préoccupations (besoins)
<p>Notre mission/vision et nos forces Relation entre la table politique et l'administration Relation avec les directions d'école Les décisions sont axées sur les besoins des élèves Expertise et expérience du CE Plan stratégique Nos pratiques pédagogiques Nos résultats de l'OQRE aux cycles primaires et moyens Notre approche technopédagogique Nos programmes innovateurs (IB, école de métier, Pdj, etc.) PNMI, LGBTQ+, les clubs, etc. Animation culturelle au Conseil</p>	<p>Grandeur du territoire Maintenir la croissance Desservir les communautés équitablement Présence accrue sur le territoire (ajout d'école) Améliorer nos résultats de l'OQRE au secondaire Retraite du personnel et intégration et formation des nouveaux membres Utilisation optimale de nos édifices Attentes du MEO Diminution dans les budgets</p>

Pratiques à maintenir

Rencontre du comité exécutif
 Continuer le virage Lean
 Analyse
 Le PAC - PAÉ
 Continuer le travail touchant la résilience et l'approche axée sur les forces
 Présence dans les écoles
 Courriels hebdomadaires aux conseillers et aux membres du personnel du conseil
 Rencontre avec le personnel du siège social

Rôles et responsabilités

Comité exécutif :

Barbara Breault - surintendante de l'éducation
Carole Brouillard-Landry - directrice des services pédagogiques
Renée Coulombe - directrice de l'innovation
Eric Despatie - directeur des Ressources humaines
Carole Dubé - directrice des communications
Alain Gélinas - surintendant des affaires
Catherine Grenier - adjointe exécutive
Carole Paquette - directrice des services à l'élève

Table politique :

Jean-Marc Aubin - président
Anne-Marie Gélinault - vice-présidente
Robert Boileau - conseiller
Josée Bouchard - conseillère
François Boudreau - conseiller
Lynn Despatie - conseillère
Monique Hébert-Bérubé - conseillère
Suzanne Nolin - conseillère
Julie Olivier - conseillère
Louise Primeau - conseillère
Kristy Tourout - conseillère
Francine Vaillancourt - conseillère
Emma Pinard - élève conseiller
Chloé Madore-Bouffard - élève conseillère

Objectif 1 (SMART ou théorie d'action) :

Si nous mettons en place des procédures et des plans, nous diminuerons les risques au système, aux écoles et à nos communautés scolaires..

Orientation stratégique :

Gérer les ressources du CSPGNO de manière équitable, efficace et transparente

- en maintenant des processus de gestion rigoureux;
- en prenant des décisions éclairées fondées sur des données et des faits;
- en gouvernant de façon éthique et efficace.

Culture organisationnelle

Présent

Hiérarchique
Clan

Visé

Hiérarchique
Clan

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Mettre sur pied un plan d'urgence pour le conseil	L'internet CSPNE Les membres du CE Ressources internes	Marc Gauthier CE Service tech	décembre 2019

Réviser la gestion des puces électroniques	Logiciel	Marc Gauthier Carole Dubé	juin 2020 - continuel
Gestion des présences des élèves - ASPEN - Place des jeunes	Comité provincial Logiciels	Marc Gauthier CE Service tech	septembre 2021

Résultat

Nous avons terminé le plan d'urgence du Conseil. Une copie électronique a été partagée avec les membres du comité exécutif. Nous devons aussi en faire une copie papier, mais à cause de la pandémie et du travail à domicile, nous avons remis le tout.

Une révision complète du système de puce a été faite. Un document a été publié afin de standardiser l'enregistrement des puces dans le logiciel.

Nous continuons notre travail du transfert des données de Trillium vers le logiciel Aspen. Nous avons signé les contrats nécessaires. Nous présentement à date dans ce processus. Nous allons atteindre la date butoir de septembre 2021 pour la mise en oeuvre.

Nous avons entrepris des démarches pour le logiciel de présence au programme Place des jeunes. Nous voulons informatiser la prise de présences ce qui aiderait énormément lors de la facturation. Avec la fermeture des écoles et du conseil à cause de la pandémie, ce projet a été mis de côté pour l'instant.

Objectif 2 (SMART ou théorie d'action) :

L'année scolaire 2019-2020 sera marquée par des changements en éducation et la négociation des ententes collectives. Si nous gérons bien le changement, le CSPGNO pourra continuer à bien remplir son mandat (croissance, éducation, bien-être, etc.).

Orientation stratégique :

Assurer la croissance continue et la vitalité du CSPGNO :

- en maintenant et en appuyant un personnel engagé et compétent;
- en reconnaissant la valeur et la contribution de notre personnel à la réussite des élèves et du CSPGNO.

Culture organisationnelle

Présent

Hiérarchique

Visé

Clan
Adhocratie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Accompagner les nouveaux membres du personnel	Rencontres Plan de croissance Plan opérationnel	Marc Gauthier	juin 2020
Suivre et s'adapter aux changements que le nouveau gouvernement va apporter	Planification avec le CE Réunions du CODELF, du CODEP, de CODE, du MÉO, de l'ACÉPO, etc. Notes des services	Marc Gauthier Membres du CE	juin 2022
Naviguer à travers la négociation (provinciale et locale) des diverses ententes collectives et faire la mise en oeuvre.	Planification avec le CE Rencontre avec les divers intervenants (ACÉPO, membres de la	Marc Gauthier Membres du CE	juin 2020

	table politique, membres du CE, équipe de directions) Analyse et production de divers documents		
--	--	--	--

Résultat

Les négociations provinciales ont été plus ardues que nous le pensions. Une entente provinciale avec le SCFP a été conclue en octobre. Nous avons aussi conclu rapidement une entente au niveau local. Les ententes avec l'AEFO et la FEÉSO ont seulement été conclues en avril et en mai respectivement. Nous avons eu plusieurs journées marquées par la grève du zèle et par des retraits complets de service. Lorsqu'il était possible, nous nous sommes rendus dans les communautés afin d'appuyer les écoles. Nous avons aussi été obligés de fermer les écoles du système lors de grève d'une journée. Nous sommes présentement en négociation avec l'AEFO locale pour la section locale de l'entente collective. Nous allons entamer les négociations avec la FEÉSO le 18 juin.

Le 12 mars, le gouvernement annonçait la fermeture des écoles pour une période de 2 semaines suite au congé de mars à cause de la pandémie de la COVID-19. Le ministère de l'Éducation a reporté à plusieurs reprises la réouverture des écoles pour finalement décider que nous n'allons pas ouvrir les écoles pour l'année scolaire 2019-2020.

Le Conseil et son personnel a monté un plan afin d'offrir un service complet aux élèves et aux familles de notre communauté. Le site web du Conseil regorge d'activités pour les familles. Divers secteurs offrent de la formation, des webinaires, des clips pour les élèves et les parents. Tous les secteurs du conseil ont contribué un effort massif au concept d'enseigner à la maison. Voici une liste partielle des activités du Conseil :

- Enseignement synchrone et asynchrone à toutes les familles qui le désirent
- Distribution de plus de 1 100 outils informatiques (portable, chromebook, connexion internet) aux familles
- Sessions en santé mentale pour les élèves à besoin
- Webinaires en orthophonie
- Activités en animation culturelle avec des défis, des jeux, des lectures, etc.
- Activités et webinaires pour les familles et les élèves dans le spectre d'autisme.
- Fiches d'accompagnement en EED, en orthophonie, en ergothérapie, etc.
- Formations pour le personnel afin d'utiliser les différentes plateformes (Meet, Classroom, etc.)
- Sessions individuelles pour les élèves ALF.

- Programme d'été virtuel, stages coop d'été en personne, récupération de crédits et cours de rattrapage pour l'été.
- Campagne de financement pour les familles moins nanties afin qu'elles puissent faire l'achat de nourriture.

Nous sommes à négocier avec les unités locales des ententes qui vont permettre la réaffectation volontaire des employés du Conseil vers des établissements qui sont en manque de main d'oeuvre à cause de la pandémie.

Nous sommes à mettre sur pied notre plan de retour en classe. Présentement, nous avons une ébauche, mais nous attendons les consignes du ministère, du médecin hygiéniste en chef de l'Ontario et des bureaux de santé locaux. Nous avons fait l'achat de Plexiglass pour les secrétariats, d'équipements de protection personnelle pour les gens qui sont en contact avec les élèves et de machines pour désinfecter les écoles (classes, matériels, etc.). Nous voulons mettre sur pied des procédures afin de protéger les élèves et le personnel dans la mesure du possible.

Éducation autochtone

PNMI

Forces	Préoccupations (besoins)
<p>champions dans toutes les écoles ouverture de la part du personnel et des élèves idées créatives de l'équipe d'animation culturelle comité consultatif de l'éducation autochtone (CCEA) a une représentation des 3 différents groupes indigènes sorties éducatives de fin d'année en lien avec la culture autochtone augmentation du nombre de demandes pour des ressources et des invitées participation à la semaine de reconnaissance des traitées et de la journée du chandail orange</p>	<p>peu de partenaires PNMI francophones manque de connaissances liées à la culture et à la réconciliation peu de ressources en français pour appuyer l'apprentissage de la culture s'assurer de ne pas s'approprier de la culture PNMI manque de référents culturels PNMI francophones</p>

Pratiques à maintenir

- permettre une certaine flexibilité aux niveaux des activités auxquelles les écoles peuvent participer
- participer à la journée du gilet orange
- participer à la semaine de reconnaissance des traitées
- remettre le formulaire d'auto identification lors de l'inscription
- reconnaître la journée nationale des peuples autochtones
- collaboration avec l'université de Sudbury

Rôles et responsabilités

Direction des Services à l'élève et de l'éducation autochtone: Carole Paquette
Animatrice culturelle PNMI: Stéphane Paquette

Objectif 1 (SMART ou théorie d'action) :

Si on inclut des éléments de la culture indigène aux activités culturelles dans toutes les écoles du CSPGNO, plus d'élèves démontreront leur fierté envers leur culture en s'auto identifiant comme Premières Nations, Métis ou Inuit.

Orientation stratégique :

Engagement des parents et des familles:

- entretenir un climat d'accueil et de respect, notamment des parents comme partenaires dans l'apprentissage et l'épanouissement de leur enfant

Espace francophone et développement communautaire:

- établir des partenariats avec les membres et les instances communautaires
- favoriser la promotion de la valeur ajoutée de l'éducation en langue française et de la dualité linguistique canadienne

Apprentissage et enseignement:

- entretenir un climat sain, inclusif et sécuritaire dans toutes nos écoles

Culture organisationnelle

Présent

clan

Visé

adhocratie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Ajouter une composante autochtone aux activités systémiques (Folie Furieuse, Forum des élèves, Radio-Show, Embrouillarminium, Méli-mémots, camp de leadership))	équipe d'animation culturelle	Carole Paquette Stéphane Paquette	selon l'horaire des activités
Inviter les partenaires communautaires à faire des activités dans les salles de classe (beading, tambours, smudge...)	partenaires communautaires	Stéphane Paquette Enseignants titulaires	octobre 2019 à juin 2020
Ajouter des informations pertinentes sur la page Facebook PNMI du CSPGNO (ateliers, activités sportives, bourses d'études...)	partenaires communautaires	Stéphane Paquette	septembre 2019 à juin 2020
Offrir des occasions où le personnel puisse vivre des expériences culturelles autochtones.	partenaires communautaires	Carole Paquette CCEA	novembre 2019 à juin 2020
Avoir des occasions d'apprentissage authentique (enseignement mensuel sur la lune)	CCEA	Sonia B-Inkster Carole Paquette	octobre 2019 à juin 2020

Résultat

L'animateur culturel chargé du dossier des Premières Nations, Métis et Inuit reçoit un plus grand nombre de demandes d'activités culturelles autochtones de la part des directions d'école. Cet animateur culturel s'assure qu'un aîné soit présent ou consulté pour les activités culturelles autochtones qui ont lieu dans les écoles. La page Facebook PNMI du conseil continue à être une page qui offre une variété d'informations pertinentes à la communauté scolaire. Cette page est suivie par 138 personnes ou organismes.

Objectif 2 (SMART ou théorie d'action) :

Si on bâtit la capacité du personnel scolaire, il sera mieux outillé à répondre aux appels à l'action 62 et 63 de la Commission de vérité et réconciliation.

Orientation stratégique :

Apprentissage et enseignement:

- entretenir un climat sain, inclusif et sécuritaire dans toutes nos écoles
- favoriser le maintien de réseaux interprofessionnels pour assurer le perfectionnement continu et l'échange de pratiques réussies

Culture organisationnelle

Présent

hiérarchie

Visé

Adhocratie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Offrir des occasions où le personnel peut vivre des expériences culturelles autochtones.	partenaires communautaires	Carole Paquette CCEA	octobre 2019 à juin 2020
Rendre accessible les ressources appropriées	livres, affiches, vidéos...	Carole Paquette directions d'école	septembre 2019 à juin 2020
Offrir des occasions de formation pertinentes	partenaires communautaire, MÉO,	Carole Paquette	septembre 2019 à

	bibliothèque vivante	Stéphane Paquette	juin 2020
--	----------------------	-------------------	-----------

Résultat

Deux personnes ont été formées pour offrir l'activité de la couverture en février 2020 qui répond aux appels à l'action 62 et 63 de la Commission de vérité et de réconciliation. L'animateur culturel chargé du dossier PNMI fait un partage des ressources dès qu'il en prend connaissance.

Peu de formations a pu avoir lieu à cause de la grève du zèle et de la pandémie de la Covid-19.

Immobilisations

Forces	Préoccupations (besoins)
<p>Compétences dans le domaine Réactions rapides à des urgences Les fournisseurs externes aiment travailler pour le Conseil Le personnel est consciencieux des coûts Le personnel est dédié au Conseil, à tel point que des appels sont pris durant les vacances</p>	<p>Processus de bons de travail a besoin d'être raffiné. Les bons de travail ne sont pas fermés à temps et il manque des suivis quand les fournisseurs ne se rendent pas. Il est plus difficile de faire les suivis avec certains petits projets</p>

Pratiques à maintenir

Le système de bon de travail de Megamation
Avoir du personnel certifié pour le système d'eau (ÉsRdF), pour faire les inspections des terrains de jeux, pour faire le transport de matières dangereuses
Le poste de «manœuvre» pour les petits projets et le déblayage de neige

Rôles et responsabilités

Responsable de gérer les projets de réfection
Responsable de maintenir les édifices du Conseil en bon état
Responsable d'appuyer les directions pour la supervision du personnel de conciergerie
Responsable de la santé et sécurité au Conseil
Responsable de la gestion des clés et des puces du Conseil
Responsable de la gestion des monte-personnes/ascenseurs
Responsable de la gestion des structures de jeux - de l'ouverture à la fermeture
Responsable du déblayage de neige

Objectif 1 (SMART ou théorie d'action) :

Pour l'année scolaire 2019-2020, nous allons développer un plan d'entretien et de rénovation compréhensif pour trois écoles du système.

Orientation stratégique :

Gérer les ressources du CSPGNO de manière équitable, efficace et transparente:

- en maintenant des processus rigoureux de gestion;
- en prenant des décisions éclairées, fondées sur les données et les faits.

Culture organisationnelle

Présent

Hiérarchie
Clan

Visé

Hiérarchie
Clan
Adhocratie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
De revoir les projets potentiels de réfections dans le système VFA du Ministère de l'Éducation	Agent des installations	Surintendant des affaires	31 octobre 2019
De choisir les éléments à inclure dans un plan d'entretien et de rénovation compréhensif au cour d'une rencontre du mois d'octobre 2019 du secteur	Membres participant au rencontre de secteur d'installation	Surintendant des affaires	31 octobre 2019

des installations			
De choisir trois écoles à utiliser pour développer le plan.	Agent des installations Gérant de l'entretien Surintendant des affaires Directions de l'éducation	Surintendant des affaires	31 octobre 2019
De cueillir l'information pour le plan.	Agent des installations Gérant de l'entretien Secrétaire des installations	Surintendant des affaires	Jusqu'au 31 mai 2019
De terminer le plan pour trois écoles	Agent des installations Gérant de l'entretien Secrétaire des installations	Surintendant des affaires	31 mai 2019

Résultat

Nous avons un profil d'école terminé et nous avons trois autres profile d'école terminé à 80%. Nous avons quelques morceaux d'information que nous avons plus de difficulté à obtenir.

Objectif 2 (SMART ou théorie d'action) :

Que 70% des projets de réfections se terminent aux dates prévues dans le plan de réfection pour l'année scolaire 2019-2020..

Orientation stratégique :

Gérer les ressources du CSPGNO de manière équitable, efficace et transparente:

- en maintenant des processus rigoureux de gestion;
- en prenant des décisions éclairées, fondées sur les données et les faits.

Culture organisationnelle

Présent

Visé

Hiérarchie

Hiérarchie
Clan

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
De préparer un plan pour les projets de réfections: 1 - De bien définir l'objectif de chaque projet; 2 - De bien définir les paramètres de chaque projet; 3 - Avoir des dates réalistes pour chaque projet.	Agent des installations Gérant de l'entretien	Surintendant des affaires	30 novembre 2019
De peaufiner l'utilisation de l'outil de support pour les besoins du secteur.	Agent des installations Gérant de l'entretien	Surintendant des affaires	31 janvier 2020
Améliorer la communication pour chaque projet entre le personnel du Conseil, les écoles, les contracteurs et les consultants : 1 - Établir un horaire de rencontre et de communication; 2 - Informer les intervenants appropriés des changements aussitôt qu'ils sont connus.	Agent des installations Gérant de l'entretien	Surintendant des affaires	Tout au long de l'année scolaire.

Continuer les rencontres aux deux semaines ou plus souvent pour évaluer l'efficacité du processus et le progrès des projets.	Agent des installations Gérant de l'entretien Surintendant des affaires	Surintendant des affaires	Tout au long de l'année scolaire.
--	---	---------------------------	-----------------------------------

Résultat
Nous prévoyons terminer 70% et plus des projets réfections et avec la COVID 19, nous avons dû instaurer des mesure de communication plus étoffé pour que la direction et le concierge de l'école soient au courant des dates que les compagnies entre à l'école.

Objectif 3 (SMART ou théorie d'action) :	
Que 70% des produits d'entretien des écoles soient des produits avec une étiquette écologique.	
Orientation stratégique :	
Gérer les ressources du CSPGNO de manière équitable, efficace et transparente: <ul style="list-style-type: none"> - en maintenant des processus rigoureux de gestion; - en prenant des décisions éclairées, fondées sur les données et les faits. 	
Culture organisationnelle	
Présent	Visé
Hiérarchie	Hiérarchie Clan

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
De préparer un inventaire de tous les produits d'entretien utilisé et de noter les produits qui ont une étiquette écologique.	Gérant de l'entretien Concierge de l'école	Surintendant des affaires	30 novembre 2019
De prendre les produits qui n'ont pas une étiquette écologique et de vérifier s'il y a un produit avec une étiquette écologique qui peut le remplacer.	Gérant de l'entretien Concierge de l'école	Surintendant des affaires	31 mai 2020
Créer une liste de produit d'entretien finale à être utilisée dans les écoles.	Gérant de l'entretien Agent des installations	Surintendant des affaires	30 juin 2020

Résultat

Nous n'avons pas réussi à terminer cette objectif.

Informatique

Forces	Préoccupations (besoins)
<ul style="list-style-type: none">- L'équipe comprend des membres d'expérience- Capable d'agir rapidement en équipe- Expertise à la fine pointe de la technologie- Logiciel LANDesk pour la gestion des ordinateurs est rapide et efficace (Distribution d'images et de logiciels)- Mobilité, capable de se déplacer rapidement aux écoles- Visites planifiées aux écoles... prévention et réponses ponctuelles pour réduire le réactif- Remplacement proactif des équipements afin de réduire les pannes et les requêtes réactives- Nous sommes disponibles, courriel service@... et la ligne 2217- Capable de mettre en place des changements rapidement- Nous offrons un service de qualité et les réponses sont rapides- Travailler efficacement avec l'ensemble du conseil (secteurs et écoles), Comité techno pédagogique et équipe de travail	<ul style="list-style-type: none">- Charge de travail accrue. La quantité d'équipement augmente d'année en année.- Collaboration efficace entre les secteurs. Il faut trouver un moyen d'aligner nos services avec la planification afin d'être plus efficace. Nous avons besoin d'être impliqués plus tôt dans certains dossiers p.ex construction, programmation, écrans électroniques.- Le réseau de certaines écoles n'est pas assez rapide. Il faut trouver des solutions pour ESODB et EPFM.

Pratiques à maintenir

Répartition des tâches

Planification:

- Rotations du personnel sont planifiées au début de chaque mois et sont communiquées par le calendrier informatique
- Rencontres hebdomadaires de coordination de l'équipe

Spécialisation des membres de l'équipe:

- Formations ponctuelles
- Temps pour s'approprier les formations

Travailler en équipe (rencontres et planification de tous les membres du secteur)

Participation aux rencontres des autres secteurs

Être aux services des autres secteurs et du Conseil

Efficacité lors de nos déplacements - Camion

Avoir une personne déléguée à chaque école (point de contact)

Comité technopédagogique

Rôles et responsabilités

Administrateur du réseau

Gestion des serveurs, des composantes réseau et la gestion des utilisateurs

Appuie le secteur des installations

Agit en ressource pour les techniciens

Point de contact pour les experts-conseils

Technologues

Trillium (base de données des élèves)

Systèmes réseau p.ex Google, Citrix, Portail, Sites Web

Bases de données Oracle et SQL

Système de Téléphonie IP

Ressource pour les techniciens

Remplacement et réparation des TBI
Systèmes de vidéoconférence
Systèmes de communications: Delphin et vidéoconférences
Appui avec l'EAV
Applications réseau: PEI, Dotation et Google

Programmeur - Analyste de données:

Entretien et débogage des applications historiques
Analyse et développement de nouvelles applications
Génération de rapports variés
Création de chiffriers avec logique lié aux divers données du système
Appuyer l'équipe pédagogique avec l'analyse de données des résultats des élèves

Techniciens informatiques et Assistant en technologie:

Entretien et pistage (inventaire) de l'équipement informatique à l'échelle du conseil

- distribution
- remplacement
- inventaire
- réparation
- diagnostique
- pistage des requêtes
- réparation et installation des TBI
- installation et support des logiciels
- appui d'utilisation d'équipement varié
- gestion des mots de passe enseignants et élèves

Objectif 1 (SMART ou théorie d'action) :

Si les membres de l'équipe informatique sont mieux préparés avant les périodes de pointe, l'exécution des tâches sera plus efficace.

Orientation stratégique :

Gestion et gouvernance:

- en mettant des processus de gestion rigoureux;
- en prenant des décisions éclairées fondées sur des données et des faits.

Vitalité institutionnelle:

- appuyer un personnel engagé et compétent.

Culture organisationnelle

Présent

Visé

Hiérarchie

Adhocratie et clan

Stratégies

Ressources

Responsabilité/
monitorage

Échéancier

Maintenir un plan des activités de l'année et le revoir à chaque rencontre mensuelle.	Google sheet avec le plan 2019-2020	Simon Gagné	Rencontre mensuelle du mois d'octobre
Faire des exercices d'essai avant les périodes de pointe.	Collaboration entre les membres de l'équipe	Simon Gagné	Ponctuellement avant les activités
Dresser une liste des défis vécus dans le passé et élaborer des pistes de solutions.	Collaboration entre les membres de l'équipe	Simon Gagné	Rencontre mensuelle du mois de novembre
Créer un plan d'action pour adresser 2 ou 3 des plus gros défis identifiés.	Collaboration entre les membres de l'équipe	Simon Gagné	Rencontre mensuelle du mois de novembre

Résultat

Nous avons créé et maintenu en groupe un plan de travail. Ce plan a permis à chaque membre de l'équipe d'offrir sa contribution au plan de travail. La fermeture due au Covid 19 est survenue avant notre période de préparation pour les travaux d'été. Nous n'avons donc pas pu faire nos exercices de préparation pour les travaux d'été.

Objectif 2 (SMART ou théorie d'action) :

Si les membres de l'équipe informatique dresse des échéanciers clairs et précis, l'exécution de projets sera plus efficace.

Orientation stratégique :

Apprentissage et enseignement:

- en assurant l'utilisation efficace des technologies informatiques et de communication pour améliorer l'expérience d'apprentissage;
- en développant la pensée critique.

Gestion et gouvernance:

- en mettant des processus de gestion rigoureux;
- en gouvernant de façons éthiques et efficaces;
- en prenant des décisions éclairées fondées sur des données et des faits.

Culture organisationnelle

Présent

Hiérarchie

Visé

Adhocratie et clan

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Utiliser nos outils de planification en ligne.	p.ex: SmartSheet, Google Docs et Google Sheets	Simon Gagné	Toute l'année

Évaluer nos outils pendant nos rencontres afin d'être toujours organisé.	pendant les rencontres	l'équipe	toute l'année

Résultat

Nous avons suivi un plan de travail toute l'année et nous avons atteint tous nos objectifs établis avant le 12 mars. Le plan lié aux travaux d'été est en attente des directives du ministère de l'Éducation.

Ressources humaines

Forces	Préoccupations (besoins)
<ul style="list-style-type: none"> - Équipe dynamique - Développement d'applications informatisées sur mesure - Service à la clientèle - Membres du personnel engagés - Membres de l'équipe - Logiciels puissants à notre disposition - Bonnes connaissances des membres de l'équipe dans le domaine 	<ul style="list-style-type: none"> - Restructuration en fin d'année 2018-2019, donc les processus risquent être modifiés (Définition des tâches) - Dépendance sur des dossiers physiques et documents papier - Aucune relève et appui SAP - Travail individuel et non en équipe - Mauvaise réputation du secteur - Manque de communication - Plusieurs erreurs, surtout d'inattention, sortent du service - Petite équipe qui gère plusieurs dossiers - Modifications des conventions collectives risque avoir lieu dans la prochaine année ce qui entraînera des changements aux processus établis - Processus à améliorer entre le secteur de la paie et le secteur RH - Climat d'équipe

Pratiques à maintenir

Consultations internes/externes
 Rencontres de secteur RH
 Répartition des tâches
 Utilisation de systèmes informatisés sur mesure
 Partage de connaissances

Adaptation des mécanismes pour adresser les besoins émergents
Rencontres entre secteur de la paie et des RH

Rôles et responsabilités

Agente des ressources humaines (1): Diane Arbour

- système de paie, dossiers électroniques du personnel, avantages sociaux, régimes de retraite

Adjointe administrative aux ressources humaines (1): Louise Turgeon

- appui à la direction des ressources humaines en matière de relations de travail

Coordonnatrice des ressources humaines (1) : Nadia Mongrain-Timony

- accident de travail (CSPAAT), recrutement et embauche

Responsable de la gestion de l'assiduité (1): Marie-Ève Simard

- assiduité du personnel, appui au niveau des cas d'accidents au travail (CSPAAT)

Commis aux ressources humaines (0,5): Valérie Villeneuve

- gestion du dossier physique, documentation, appui au personnel du service

Commis aux ressources humaines (1): Amélie Éthier

- réception des candidatures, coordination des entrevues, organisation des trousseaux d'embauche

Commis de traitement informatisé des absences et des suppléances (1) : Marie-Claude Coutu

- gestion des absences dans le SISA, assigner des suppléants aux tâches non dotées, envoi des annexes B

Direction des ressources humaines (1): Eric Despatie

relations de travail, coordination des activités du service, expert-conseil, planification à court et à long terme

Objectif 1 (SMART ou théorie d'action) :

Si chaque membre de l'équipe reçoit l'appui et la valorisation nécessaire, le climat de l'équipe va s'améliorer et nous allons offrir un meilleur service.

Orientation stratégique :

Assurer la vitalité du CSPGNO;

- en appuyant un personnel engagé et compétent;
- en reconnaissant la valeur et la contribution du personnel à la réussite de nos élèves et du Conseil.

Culture organisationnelle

Présent

Hiérarchie

Visé

Clan
Adhocratie
Hiérarchie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> - Continuer les rencontres d'équipe mensuelles afin de soulever des inquiétudes et y apporter des solutions en équipe 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres 	<ul style="list-style-type: none"> - Équipe RH 	Continu/Mensuel
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la formation des membres du personnel dans différents domaines 	<ul style="list-style-type: none"> - CESAP (Formation prévue les 4, 5 et 6 décembre 2019) - Fournisseurs externes - (Schedule 2 Employer's Group les 22 et 23 octobre 2019) 	<ul style="list-style-type: none"> - Équipe RH 	Continu

- Travailler l'esprit d'équipe et le morale de l'équipe afin d'assurer son bien-être et le travail productif	- Reconnaissance - Valorisation - Appui	- Eric Despatie	- Continu

Résultat

Les rencontres d'équipe mensuelles ont eu lieu au cours de la dernière année scolaire, et dès le début de la pandémie les rencontres d'équipe sont devenues des rencontres hebdomadaires. Ces rencontres ont permis aux membres de l'équipe d'avancer des sujets de discussion qui demandaient l'avis des autres membres de l'équipe. Les échanges ont mené à des solutions nécessaires au sein du secteur, et ont apporté une confiance entre les membres de l'équipe, ce qui a rehaussé le moral de l'équipe.

Les membres de l'équipe ont participé à des formations qui ont été offertes avant la pandémie de la COVID-19, soit celle offerte par le groupe des employeurs de l'Annexe 2 de la CSPAAAT, et par le CESAP.

Objectif 2 (SMART ou théorie d'action) :

Si nous nous assurons que les processus du secteur des ressources humaines sont LEAN, nous allons offrir un service efficace et de qualité.

Orientation stratégique :

Gérer les ressources du CSPGNO de manière équitable, efficace et transparente;

- en maintenant des processus de gestion rigoureux;
- en prenant des décisions éclairées fondées sur des données et des faits;

Assurer la vitalité du CSPGNO;

- en appuyant un personnel engagé et compétent.

Culture organisationnelle

Présent

Clan (Personne et accueil)

Visé

Adhocratie
Hiérarchie
Clan
Marché

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
- Revoir les processus de recrutement et d'embauche		- Eric Despatie - Marc Gauthier	Décembre 2019
- Revoir les processus de congés de maladie/CSPAAT	- Formulaires - Documents	- Eric Despatie - Nadia Mongrain-Timony	Décembre 2019
- Assurer que les formulaires suivent les processus	- Formulaires - Documents - Notes de service	- Équipe RH	Décembre 2019
- Mettre en oeuvre le Programme de soutien à l'assiduité	- Autres Conseils et processus semblables	- Eric Despatie - Nadia Mongrain-Timony	Janvier 2020

- Maximiser les logiciels à notre disposition et les insérer dans les nouveaux processus afin d'assurer les suivis de tous les dossiers	- Parklane (Attendance and absenteeism)	- Diane Arbour - Nadia Mongrain-Timony - Eric Despatie	Continu
- Évaluer les processus en place	- Indicateurs de performance (Délai de convocation, délai de combler postes vacants, etc..)	- Eric Despatie	Janvier 2020 Août 2020

Résultat

Depuis le début de l'année scolaire, les processus du secteur des ressources humaines sont en évaluation constante. Les processus de recrutement et d'embauche ont été évalués afin de déterminer quelles améliorations pouvaient être apportées afin de les rendre plus efficaces. En ajoutant un poste de commis de soutien aux ressources humaines, il était possible de dédier ce même poste à l'organisation des demandes et la coordination des entrevues orales et écrites. Le délai de convocation des tests écrits pour les suppléants occasionnels a pu être réduit de 3 semaines à 1 semaine.

Dans le but de mettre en oeuvre le programme de soutien à l'assiduité, nous avons fait l'embauche d'une personne ayant un bagage d'expérience qui permet de bien gérer ce programme ainsi que les dossiers de maladie à long terme et les cas d'accidents au travail. Malheureusement, étant donné les grèves des membres de la FEÉSO et de l'AEFO ainsi que la pandémie de la COVID-19, il n'était pas possible de mettre sur pied le programme de soutien à l'assiduité.

En embauchant la responsable de la gestion à l'assiduité, nous avons pu libérer la coordonnatrice des ressources humaines de certaines tâches, ce qui lui permet d'avoir une présence aux entrevues pour les postes au sein du Conseil. Ceci permet d'assurer l'intégrité du processus d'entrevue.

Les formations qui ont pu être suivies avant la pandémie de la COVID-19 ont permis d'utiliser une extension du logiciel SAP, extension nommée EasyReporter. Celle-ci permet de sortir des rapports utiles pour les tâches quotidiennes de l'agente des ressources humaines.

Services à l'élève

Forces	Préoccupations (besoins)
<p>Élève au centre de nos actions</p> <p>Équipe multidisciplinaire est plus présente dans les écoles</p> <p>Approches basées sur la recherche (TCC, ACA, pleine conscience, mentalité de croissance, Brief, autorégulation))</p> <p>Outils de monitoring en place (collecte de données par service, taux de suspensions, BaseDPsy (santé mentale, psychologie et orthophonie))</p> <p>Partenariats avec les agences communautaires (société de l'aide à l'enfance, Santé publique Sudbury et districts, Ressource pour l'enfance et la communauté, RLISS, HSN, probation, Boussole, CÉNO)</p> <p>Collaboration avec l'équipe pédagogique, les services informatiques et l'équipe d'animation culturelle</p> <p>Innovateurs et avant-gardistes</p> <p>Culture inclusive</p> <p>Flexibilité dans nos pratiques et ouverture d'esprit</p> <p>Liens établis avec le personnel scolaire et les élèves</p> <p>Sentiment d'appartenance des membres de l'équipe</p> <p>Culture d'amélioration continue</p> <p>Présence des parents lors des rencontres équipe-école</p> <p>Intervention précoce en orthophonie, basée sur la recherche</p> <p>Participation des orthophonistes pendant les entrevues d'accueil et les soirées Bienvenue à la maternelle</p>	<p>Évaluations psychopédagogiques (18 mois)</p> <p>Évaluations en orthophonie (8 mois)</p> <p>Nombre d'élèves ayant besoin de services en travail social</p> <p>Nombre d'élèves de la maternelle ayant besoin de services en orthophonie et en ALF</p> <p>L'élaboration de et la mise en oeuvre des PEI (particulièrement au secondaire)</p> <p>Implication des élèves dans les rencontres et l'élaboration du PEI</p> <p>Exigences conflictuelles des différents ordres professionnels</p> <p>Gestion de cas et de dossiers</p> <p>Implication accrue des parents dans les sessions d'orthophonie</p> <p>Accompagnement pour les nouvelles directions</p>

Pratiques à maintenir

Équipes-écoles interdisciplinaires, incluant les parents/élèves
Collaboration / travail d'équipe
Interventions en orthophonie et travail social / service direct à l'élève
Perfectionnement professionnel et accompagnement en ACA
Accompagnement des élèves en technologie d'aide
Collecte de données
Perfectionnement et accompagnement du personnel dans une approche différenciée
Programmes de l'article 23 (6 centre de traitement de jour, 1 centre de traitement de jour pour élèves autiste, 1 centre en milieu correctionnel, 1 centre en milieu hospitalier)
Mise en oeuvre des pratiques de pleine conscience en salle de classe
Sessions universelles qui répondent au besoin de la classe

Équipe des Services à l'élève

Direction des Services à l'élève - Carole Paquette
Secrétaire exécutive aux SAÉ - Rachelle Cooke
Leader du bien-être des élèves - Diane Zannier
Leader en orthophonie - Nicole Keating
Conseiller.ères pédagogiques - Mariza Bozzato-Bissonnette, Tanya Black, Lyse Bourré, Annick Nadeau, Sylvie Forest Palkovits, Céline Paradis, Carole Perreault, Tina Piquette, Josée Tremblay
Psychomotriciennes - Valérie Jolicoeur et Chantal LeCoz
Conseillère en ACA - Sylvie Grenier
Orthophonistes - Céline Bertrand, Karine Bishop, Josée Mainguy et Valérie Vincent
Assistante en technologie d'aide - Lise Augé
Travailleur(euses) social(es) - Andrée Berthiaume, Brigitte Julien, Richard Lemieux et Jacqueline Richer-Dutrisac
Agent en assiduité - Marc Gravelle
Assistants en intervention comportementale - Anne Amyotte, Julie Ouimet (article 23) et Sabrina Perry
Enseignantes itinérantes en surdit  - Sylvie Br l  et Elizabeth Cousineau
Assistante en LSQ - Tina Boyd
Enseignant itin rant en milieu hospitalier - Yves Legault
Enseignant itin rant   domicile - Jean-Fran ois L vesque
Enseignante en milieu correctionnel - Michelle Regan
Enseignante syst mique AVIS - Manon Chivot

Objectif 1 (SMART ou théorie d'action) :

Si l'équipe des services à l'élève (en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire (directions de services, lead, conseillère pédagogique, direction, travailleur social, orthophoniste) se rencontre à toutes les 6 semaines afin de monitorer les profils d'école, l'équipe sera en mesure de cibler les besoins des enseignants et des élèves et d'identifier les stratégies gagnantes pour améliorer le rendement des élèves

Orientation stratégique :

Apprentissage et enseignement:

- assurer l'utilisation efficace des technologies informatiques et de communication pour améliorer l'expérience d'apprentissage
- favoriser le maintien des réseaux interprofessionnels pour assurer le fonctionnement continu et l'échange de pratiques réussies.
- faciliter une transition harmonieuse et efficace de nos élèves tout au long de leur parcours scolaire

Vitalité institutionnelle:

- offrir des programmes et des services novateurs de manière à préparer nos élèves pour l'avenir
- appuyer un personnel engagé et compétent

Culture organisationnelle

Présent

Hiérarchie

Visé

Clan et adhocratie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Comité exécutif pédagogique	profil d'école <ul style="list-style-type: none"> - données dans EnCompass (interventions) - PAÉ - CAP - rencontres ARE 	surintendance directions de services leads	3 profils par rencontre

	- accompagnements		
Rencontre ARE Conseil (Amélioration du rendement)	profil d'école - données dans EnCompass (interventions) - PAÉ - CAP - rencontres ARE - accompagnements	directions de services leads directions d'école conseillers pédagogiques Travailleurs sociaux orthophonistes	1 fois par mois
CAP Speed (Service EED et Services pédagogiques)	données dans EnCompass - s'assurer que les stratégies en place sont gagnantes - s'assurer que l'équipe ait les formations nécessaires	directions de services leads conseillers pédagogiques Équipe EED	1 fois par mois

Résultat

Tous les secteurs sont représentés lors des rencontres ARE conseil et les discussions sont très riches. Il est plus facile de cibler les besoins et les services à offrir afin de mieux desservir la communauté scolaire. Les rencontres sont accompagnées de données pour diriger les discussions.

Comité exécutif pédagogique : Nous avons eu deux rencontres par mois jusqu'à la grève et du congé COVID.

Rencontre ARE Conseil : Nous avons rencontré les équipes environ 3 fois jusqu'à la grève et du congé COVID.
(Amélioration du rendement)

CAP Speed : Nous avons eu les rencontres Speed à tous les mois jusqu'à la grève et du congé COVID.
(Service EED et Services pédagogiques)

Objectif 2 (SMART ou théorie d'action) :

En ayant des rencontres d'équipe par secteur axées sur les données, il sera possible d'identifier les besoins des élèves et de bien cerner les besoins de perfectionnement professionnel pour le personnel.

Orientation stratégique :

Gestion et gouvernance efficace:

- maintenir des processus de gestion rigoureuse
- prendre des décisions éclairées fondées sur des données et des faits

Culture organisationnelle

Présent

Hiérarchie

Visé

Hiérarchie et Marché
(améliorer les structures et processus et avoir de meilleures données)

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Maintenir l'uniformité des demandes de service pour toutes les régions	Portail - formulaires SAÉ dans le profil de l'élève	Carole Paquette Diane Zannier Lise Augé Nicole Keating Valérie Jolicoeur	toute l'année suite à une demande de service
Rencontrer les équipes de chaque secteur pour faire la révision des services offerts et d'identifier les prochaines étapes	données systémiques données pour les rapports du MEO données de la BaseDPsy besoins identifiés lors des rencontres multidisciplinaires	Carole Paquette Diane Zannier Nicole Keating	rencontre mensuelle

Rencontrer les leads de chaque secteur	monitorage des prochaines étapes s'assurer que les stratégies mises en place sont gagnantes s'assurer que le personnel ait la formation nécessaire	Carole Paquette	rencontre mensuelle
Élaborer un système pour évaluer le résultat des services offerts sur le rendement des élèves	données dans Encompass rencontres équipe-école	Carole Paquette Diane Zannier Nicole Keating Sylvie Grenier Lise Augé	juin 2020

Résultat

Des rencontres mensuelles des secteurs ont eu lieu jusqu'au mois de décembre 2019 à cause de la grève du zèle et des rencontres avec les leaders des secteurs ont continué jusqu'au congé de mars 2020. Par la suite, les rencontres ont été plus fréquentes à cause de la pandémie de la Covid-19.

Une analyse d'une prestation de services virtuelle et des plateformes virtuelles utilisables a été effectuée. Une prestation de service virtuelle a débuté en mai 2020 et a continué jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les équipes ont aussi préparé des ressources et des formations pour le personnel, les élèves et les parents pour leur secteur respectif.

Services pédagogiques

Forces	Préoccupations (besoins)
<p>Travail d'équipe et collaboration entre les membres des diverses équipes Vision claire Travail d'équipe pour assurer la réussite de tous nos élèves Responsabilité de l'avenir de nos élèves - un focus commun Accès à la technologie moderne pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage en classe Travail à distance grâce à la technologie Formations initiales pour le nouveau personnel enseignant L'utilisation des données Profils d'écoles Approche différenciée Rencontres fréquentes axées sur des solutions Les élèves au centre de nos décisions Accompagnements à partir des besoins des élèves et des enseignants Ouverture d'esprit Leadership réciproque PAC PAÉ Inclusion Liens créés avec les directions et le personnel de nos écoles.</p>	<p>Résultats des élèves aux tests provinciaux Offrir des formations pour tous Trouver du temps afin de tout accomplir Faire le travail qui nous appartient seulement afin d'éviter les dédoublements Accompagner et non monitorer le personnel enseignant Avoir accès aux données afin de mieux répondre aux besoins. par ex. site sécurisé de l'OQRE, etc. Avoir des espaces dans les écoles pour mieux offrir nos services Changement fréquent (chaque année) du personnel Les cours appliqués, ce sont des suppléants à long terme et ces élèves ont le plus besoin d'appui (surtout pour le TPM et TPCL) Manque de suppléance On identifie la ou les compétences globales qui est/sont exploitées/développées/mises en oeuvre lors de nos accompagnements/enquêtes/formations/CAP, etc. Reformuler les rôles ERRE dans nos écoles secondaires Travailler davantage avec les services aux élèves (p.ex., psychomotriciennes devraient partager les stratégies avec les conseillères) Appropriation des compétences globales Tracer son itinéraire vers la réussite</p>

	Pédagogie à l'orthographe Accompagnement de stratégies spécifiques dans chaque école. (lecture, écriture, mathématiques) S'appropriier du dossier préscolaire et ACA.
--	---

Pratiques à maintenir
<p>Intégration de la technologie et de Google (applications et extensions) en lien avec la pédagogie (le personnel est plus à l'aise)</p> <p>Mindset (cerveau, attitude, rétro, prendre des risques)/pleine conscience (techniques de respiration, modelage)</p> <p>Formations, conférences pertinentes pour l'équipe pédagogique</p> <p>Collaboration petite enfance / primaire / moyen / intermédiaire et secondaire du centre pédagogique</p> <p>Collaboration et engagement du personnel enseignant pour la révision des planifications (m/j et 1re à la 6e)</p> <p>PPI (profil des plans d'interventions) = monitoring = pratiques gagnantes à peaufiner</p> <p>Correction des tâches par les enseignants du palier élémentaire, intermédiaire et secondaire...prochaines étapes sont établies par la suite</p> <p>Travailler les habiletés et les habitudes de travail</p> <p>Modelage – idées d'interventions (guidées et structures de surface)</p> <p>Dictée zéro faute, ANG et dictée du jour</p> <p>Accompagnement (stratégies, concepts)</p> <p>Monitoring "Career Cruising" Tremplin (politique tracer son itinéraire d'études) au secondaire</p> <p>Bonne collaboration des dossiers secondaires avec les autres conseils scolaires</p> <p>Pratique du Test provincial de compétences linguistiques</p> <p>EAV (Environnement d'Apprentissage Virtuel)</p> <p>Empreinte DRC (Double Reconnaissance de Crédit)</p> <p>Coop été – un et deux crédits</p>

DRC universitaire avec l'Université Laurentienne
Flexibilité pour répondre aux besoins du personnel (tâches)
MHS (Majeure Haute Spécialisation)
Choix d'atelier – journée pédagogique
Stratégies diversifiées (manipulatifs, techno)
Plaine conscience (plusieurs autres enseignantes à l'intermédiaire s'y intéressent)
Maintenir les séances de correction avec les enseignantes dans leur école (à l'intermédiaire et le faire au secondaire aussi)
Les enseignantes et les enseignants corrigent leurs propres tâches afin de mieux pister leurs prochaines étapes
Pratique du TPCL pendant les heures de classe et non à l'heure du dîner (au mois de février et mars)
Évaluation en lecture : DRA à l'intermédiaire, Enquête au moyen et GB+ / Boîtes de son au primaire
Formations initiales pour le nouveau personnel enseignant (surtout EnCompass)
Accompagnement avec les enseignants novices dans un nouveau palier
Réseaux pour favoriser les échanges, les pratiques gagnantes, les défis à surmonter, le développement professionnel des enseignants par l'entremise de capsules pédagogiques, formulaire d'objectivation afin de monitorer les prochaines étapes, etc.
Enquêtes collaboratives; assurer que la mise en application de ce développement professionnel est continue p.ex., continuer l'administration des évaluations et la cueillette de ces données.
Réseaux des directions
Profils d'école (rencontres avec les directions)
Perfectionnement professionnel (invités - Denise Beaulne, etc.)
Accompagnement accru pour les élèves ciblés (intensives et accrues)
Formations des leads en mathématiques, des champions technos
Approche prédictive

Rôles et responsabilités

Directrice des services pédagogiques : Carole Brouillard Landry
Lead - aménagement linguistique : Lucie Sauvé
Conseillères pédagogiques élémentaires : Tina Piquette, Carole Perreault, Mariza Bozzato-Bissonnette, Annick Nadeau,

Sylvie Forest-Palkovits, Tanya Black, Lyse Bourré
Conseillères pédagogiques secondaires : Lyse Bourré, Josée Tremblay, Céline Paradis
Conseillère pédagogique en technopédagogie : Alain Kingsley
Conseiller pédagogique -TAC TIC : Benoit Douillette
Conseillère pédagogique des dossiers secondaires : Jennifer Beaulieu-Bélangier
Conseillère pédagogique apprentissage par expérience : Andrée Major
Assistantes en ALF = Marie Ntaganda, Lucie Noël, Lucille Régimbal, Joanne Simard
Secrétaire administrative = Julie Tardif

Objectif 1 (SMART ou théorie d'action) :

Si l'équipe des services pédagogiques (en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire (directions de services, lead, conseillère pédagogique, direction, travailleur social, orthophoniste) se rencontre à toutes les 6 semaines afin de monitorer les profils d'école, afin de cibler les besoins des enseignants et des élèves pour identifier les stratégies gagnantes pour améliorer le rendement

Orientation stratégique :

Apprentissage et enseignement:

- assurer l'utilisation efficace des technologies informatiques et de communication pour améliorer l'expérience d'apprentissage
- favoriser le maintien des réseaux interprofessionnels pour assurer le fonctionnement continu et l'échange de pratiques réussies.
- faciliter une transition harmonieuse et efficace de nos élèves tout au long de leur parcours scolaire

Vitalité institutionnelle:

- offrir des programmes et des services novateurs de manière à préparer nos élèves pour l'avenir
- appuyer un personnel engagé et compétent

Culture organisationnelle

Présent	Visé
Hiérarchie	Clan et adhocratie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/monitorage	Échéancier
Comité exécutif pédagogique	profil d'école <ul style="list-style-type: none"> - données dans EnCompass (interventions) - PAÉ - CAP - rencontres ARE - accompagnements 	surintendance directions de services leads	3 profils par rencontre
Rencontre ARE Conseil (Amélioration du rendement)	profil d'école <ul style="list-style-type: none"> - données dans EnCompass (interventions) - PAÉ - CAP - rencontres ARE - accompagnements 	directions de services leads directions d'école conseillers pédagogiques Travailleurs sociaux orthophonistes	1 fois par mois
CAP Speed (Service EED et Services pédagogiques)	données dans EnCompass <ul style="list-style-type: none"> - s'assurer que les 	directions de services leads	1 fois par mois

	stratégies en place sont gagnantes - s'assurer que l'équipe ait les formations nécessaires	conseillers pédagogiques Équipe EED	
--	---	--	--

Résultat
Tous les secteurs sont représentés lors des rencontres ARE conseil et les discussions sont très riches. Il est plus facile de cibler les besoins et les services à offrir afin de mieux desservir la communauté scolaire. Les rencontres sont accompagnées de données pour diriger les discussions.
Comité exécutif pédagogique : Nous avons eu deux rencontres par mois jusqu'à la grève et du congé COVID.
Rencontre ARE Conseil : Nous avons rencontré les équipes environ 3 fois jusqu'à la grève et du congé COVID. (Amélioration du rendement)
CAP Speed : Nous avons eu les rencontres Speed à tous les mois jusqu'à la grève et du congé COVID. (Service EED et Services pédagogiques)

Objectif 2 (SMART ou théorie d'action) :

S'assurer que toute l'équipe des services pédagogiques soit consciente :

- de nos valeurs ;
 - 1- Communication / écoute
 - 2- Entraide
 - 3- Ouverture d'esprit (flexibilité)
 - 4- Respect
- de notre vision ;
 - Les services pédagogiques préconisent un milieu de vie accueillant et sécuritaire qui valorise le dépassement de soi, la résilience et l'autonomie. Ensemble, les membres des services pédagogiques, le personnel scolaire, les familles et les communautés sont engagés à la réussite globale de chaque apprenant pour le progrès de la société.
- et de notre mission ;
 - Les services pédagogiques, conscient de la nécessité d'un environnement sain, en collaboration avec ses communautés, fournit une éducation publique de langue française de la plus grande qualité afin de développer chez chaque apprenant les compétences et les valeurs qui lui permettront de réaliser son plein potentiel et d'assumer sa place comme citoyen ou citoyenne du monde.

S'assurer que l'équipe respecte les méthodes de communication et de collaboration établies l'année dernière.

- Avant tout, on doit vouloir communiquer, collaborer et partager

Attitude :

- toujours être positif / avoir un bon état d'esprit
 - établir des relations positives et respectueuses
 - ouverture
 - accueillant, ne porte pas de jugement
 - volonté d'apprendre
 - appuyer, réconfortant - avoir plus d'idées
 - être à l'écoute

Approches :

- différenciation
 - flexible
 - on bâtit là où les gens sont rendus
 - connaître les forces des gens
 - axé sur l'enfant
 - gérer les différences
 - outils technologiques (hangout, EAV)

Application :

- partage / rencontre des succès des différentes équipes (ALF etc)
 - différentes façons de collaborer / formations /
 - prévoir du temps de collaboration

Orientation stratégique :

Apprentissage et enseignement :

- en fournissant un accès équitable à des programmes et des services novateurs, pertinents et de qualité supérieure axés sur les besoins des élèves et les forces de chaque élève
- en favorisant le maintien de réseaux interprofessionnels pour assurer le perfectionnement continu et l'échange de pratiques réussies

Vitalité institutionnelle :

- en offrant des programmes et des services novateurs de manière à préparer nos élèves pour l'avenir
- en faisant la promotion de nos services, de nos programmes et de nos succès

Culture organisationnelle

Présent	Visé
Hiérarchie	Clan et adhocratie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/monitorage	Échéancier
Présenter le plan opérationnel	plan opérationnel	toute l'équipe	le 11 octobre 2019
Revoir la vision, la mission, les valeurs et les méthodes efficaces de collaboration et de communication.	énoncés de l'an dernier (dans notre objectif)	toute l'équipe	le 31 octobre 2019
Faire des activités en lien avec la vision, la mission, les valeurs et les méthodes efficaces de collaboration et de communication.	plan opérationnel	toute l'équipe	le 20 décembre 2019
Faire des activités en lien avec la vision, la mission, les valeurs et les méthodes efficaces de collaboration et de communication.	plan opérationnel	toute l'équipe	le 13 mars 2020
Faire des activités en lien avec la vision, la mission, les valeurs et les méthodes	plan opérationnel	toute l'équipe	le 26 juin 2020

efficaces de collaboration et de communication.			
---	--	--	--

Résultats			
Présenter le plan opérationnel : Le plan a été présenté à toute l'équipe			
Revoir la vision, la mission, les valeurs et les méthodes efficaces de collaboration et de communication : lors d'une rencontre, nous en avons fait la révision			
Faire des activités en lien avec la vision, la mission, les valeurs et les méthodes efficaces de collaboration et de communication : ces activités ont eu lieu jusqu'à la grève et du congé COVID			
Faire des activités en lien avec la vision, la mission, les valeurs et les méthodes efficaces de collaboration et de communication : ces activités ont eu lieu jusqu'à la grève et du congé COVID			
Faire des activités en lien avec la vision, la mission, les valeurs et les méthodes efficaces de collaboration et de communication : ces activités ont eu lieu jusqu'à la grève et du congé COVID			

Surintendance de l'éducation

Forces	Préoccupations (besoins)
<p>Bonne culture organisationnelle au niveau des directions d'école Expérience qui se développe au niveau des directions d'école Mise en oeuvre des pratiques de résilience Résultats de l'OQRE à l'élémentaire Communication accrue entre les services pédagogiques et technologiques</p>	<p>Appuyer toutes les directions d'école sur le territoire de façon équitable Résultats de l'OQRE au secondaire Répondre aux attentes du MEO Relève - directions d'école Effectifs</p>

Pratiques à maintenir

Réseaux de directions qui répondent aux besoins des directions d'école
Discussions enrichissantes au sujet de la pédagogie avec les directions d'école
Formations qui répondent au Plan de croissance des directions d'école
Plan d'amélioration d'école à jour
Communication ouverte avec les directions d'école
Partage entre directions d'école

Rôles et responsabilités

Directions d'école au secondaire:

Jean Bigras: École secondaire Hanmer
Léa Clinchamps: École secondaire Château-Jeunesse
Alain Noël: École secondaire de la Rivière-des-Français
Michael McNeely: École Cap sur l'Avenir
Christian Giroux: École secondaire Villa Française des Jeunes
Lise Michaud: École secondaire l'Orée des Bois
Brian Philipow: École secondaire Macdonald-Cartier
Tania Reid Watson: École secondaire Cité-Supérieure

Directions d'école à l'élémentaire:

Émilie Poliquin: École publique Écho-des-Rapides
Jeannette Bergeron: École publique Jean-Éthier-Blais
Natalie Matko-Goupil: École publique Franco-Nord
Lynn Quirion: École publique de la Découverte
Lynn Tellier: École publique Jeanne-Sauvé
Vivianne Cotnam: École publique Camille-Perron
Noëlle Gauthier: École publique Hélène-Gravel
Éric Robert: École publique Franco-Manitou
Stéphanie Sampson: École publique Foyer-Jeunesse
Marie-Eve Couture: École publique l'Escalade
Alain Chouinard: École publique Pavillon-de-l'Avenir

Objectif 1 (SMART ou théorie d'action) :	
Si les directions utilisent les résultats du profil des compétences en leadership du CLÉ (Centre de leadership et d'évaluation) pour élaborer leur plan de croissance, la surintendance sera en mesure de développer l'autonomie chez certaines d'entre elles.	
Orientation stratégique :	
Appuyer les directions d'école à faire un plan de croissance qui répond à leurs besoins.	
Culture organisationnelle	
Présent	Visé
Hiérarchie	Clan Adhocratie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Revoir le plan de croissance avec les directions d'école; Comparer les données du profil des compétences en leadership du CLÉ et s'assurer que le plan de croissance reflète les résultats du profil; Discuter des besoins de formations avec les	Plan de croissance Documents de formations Profil des compétences en leadership du CLÉ (Centre de leadership et d'évaluation)	Barbara	Juin 2020

directions d'école; Organiser des formations afin de répondre aux besoins des directions d'école;			
--	--	--	--

Résultat
Chaque direction a élaboré un plan de croissance en se basant sur le profil des compétences du CLÉ. De plus, j'ai eu l'occasion de leur parler individuellement de leur plan de perfectionnement. Toutefois avec la grève du zèle et la COVID-19, il a été impossible de mettre le plan en oeuvre. Cet objectif sera reporté à 20-21.

Objectif 2 (SMART ou théorie d'action) :	
Si les directions respectent les énoncés dans leur profil d'école, les résultats des élèves devraient s'améliorer à tous les niveaux.	
Orientation stratégique :	
Encourager activement les directions d'école à suivre les objectifs du plan d'amélioration d'école et poser des questions pointues au sujet du rendement des élèves.	
Culture organisationnelle	
Présent	Visé

Hiérarchie	Clan Adhocratie
------------	--------------------

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Revoir les objectifs du plan d'amélioration d'école avec les directions à chaque visite d'école. Revoir le plan d'amélioration d'école avec l'équipe pédagogique mensuellement.	Plan d'amélioration d'école	Barbara	Juin 2020

Résultat
Des discussions au sujet du rendement des élèves ont eu lieu jusqu'en décembre 2019 mais avec la grève du zèle et la COVID-19, il a été impossible de poursuivre les discussions. Cet objectif sera reporté à 20-21.

Symposium de l'ACÉPO

Spectacle des élèves

Situation :

- Rappel éloquent de la raison d'être du rôle de conseiller scolaire.
- Expérience unique pour les élèves.
- Rotation entre les 4 conseils d'une année à l'autre.

Conséquences de la tenue d'un spectacle :

- Coût élevé pour le conseil.
- Coût peut différer d'un conseil à l'autre dépendamment de l'emplacement de l'école par rapport à l'hôtel.
- Moins d'options au sein des plus petits conseils.
- Visibilité accrue pour nos conseils.

Options possibles :

- Éliminer le spectacle des élèves.
- Les 4 conseils subventionnent le spectacle à chaque année.
- Les 4 conseils créent une réserve pour couvrir les coûts du spectacle annuel.
- Autres?

Interprétation simultanée

Situation :

- Coût élevé de l'interprétation (14K).
- Coupure du Ministère de la subvention de 20K pour le Symposium qui payait pour l'interprétation et la traduction.
- Recherche d'autres firmes d'interprétation pour déterminer si possible d'obtenir le service à prix moindre, mais le coût demeure sensiblement le même.
- C'est une question de principe.
- L'ACÉPO n'a pas les fonds pour payer pour l'interprétation.

Conséquences de l'absence d'interprétation :

- Nos membres n'ont pas accès à une interprétation lorsque la présentation est en anglais.
- Lorsque les membres de l'ACÉPO animent conjointement des sessions avec des membres d'OPSBA, ils s'expriment en français, Or, la majorité des membres d'OPSBA ne comprennent pas le français.
- Moins de visibilité pour l'ACÉPO

Options possibles :

- Vivre avec l'absence d'interprétation.
- L'ACÉPO partage les coûts de l'interprétation avec ses 4 conseils membres.
- L'ACÉPO utilise des commandites pour couvrir les coûts de l'interprétation, en éliminant d'autres éléments non essentiels comme, par exemple, les suites de fin de soirée.
- Combinaison des deux options précédentes.
- Autres?

Extrait du procès-verbal de la réunion du CA du 22 janvier 2020

Symposium sur l'éducation publique

a. Spectacle des élèves

Lors du Symposium, l'ACÉPO invite un conseil scolaire à offrir un spectacle d'élèves sur la grande scène pour les conseillers scolaires anglophones et francophones. Bien que ces spectacles offrent une belle visibilité et soient un rappel éloquent de la raison d'être des conseils scolaires, la venue des élèves engendre des coûts importants qui varient entre 5 000 \$ et 10 000 \$. Malgré les coûts élevés, tous sont d'accord pour continuer à offrir ces spectacles. Des options sont présentées aux membres, entre autres, que nos quatre conseils scolaires subventionnent le spectacle au lieu du conseil scolaire qui offre le spectacle, puisque les frais de déplacement sont beaucoup plus élevés pour les conseils éloignées. Le président demande aux membres d'en discuter dans leur conseil scolaire, d'explorer les différentes options, de considérer la division des coûts, ou la mise en œuvre d'une enveloppe budgétaire de l'ACÉPO qui serait cotisés par les quatre conseils scolaires pour payer ces spectacles.

b. Interprétation et traduction

Suite à l'élimination de la subvention du gouvernement de 20 000 \$ pour le Symposium, il n'y aura pas d'interprétation ni de traduction systématique des présentations rédigées en anglais au Symposium 2020. L'interprétation coûte entre 14 000 \$ et 20 000 \$. L'absence d'interprétation offre moins de visibilité pour l'ACÉPO envers les anglophones. Il est réitéré aux membres que l'OPSBA ne couvrira pas les coûts de l'interprétation. Des options sont présentées, entre autres, le partage des coûts de l'interprétation entre les quatre conseils membres de l'ACÉPO. Le président demande aux membres d'en discuter dans leur conseil et de nous partager leur décision.

Sommaire d'élèves à Temps Plein

Effectifs des écoles élémentaires

Effectifs du : 04 JUIN 2020

		MAT	JAR	01	02	03	04	05	06	07	08	Total
École publique Camille-Perron	342432	11.00	4.00	7.00	8.00	6.00	10.00	4.00	5.00	8.00	8.00	71.00
École publique de la Découverte	174882	17.00	21.00	17.00	20.00	29.00	29.00	34.00	40.00	30.00	21.00	258.00
École pub. de la Rivière-des-Français	138720	1.00	4.00	3.00	3.00	5.00	6.00	5.00	4.00	7.00	7.00	45.00
École publique Foyer-Jeunesse	568961	32.00	21.00	25.00	20.00	31.00	18.00	23.00	32.00			202.00
École publique Franco-Manitou	332100	7.00	7.00	9.00	5.00	6.00	6.00	3.00	4.00	3.00		50.00
École publique Franco-Nord	460338	9.00	6.00	8.00	12.00	7.00	10.00	16.00	6.00			74.00
École publique Hanmer	242853									32.00	44.00	76.00
École publique Hélène-Gravel	157325	38.00	42.00	30.00	48.00	31.00	34.00	29.00	37.00			289.00
École publique Jean-Éthier-Blais	408735	41.00	46.00	42.00	36.00	38.00	36.00	43.00	42.00			324.00
École publique Jeanne-Sauvé	282898	20.60	16.00	18.00	18.00	9.00	15.00	13.00	3.00			112.60
École publique l'Escalade	025977	2.00		2.00		1.00		1.00	1.00			7.00
École publique Macdonald-Cartier	327425									82.00	93.00	175.00
École publique Écho-des-Rapides	539197	18.00	11.00	17.00	9.00	16.00	10.00	10.00	3.00	3.00	4.00	101.00
École publique Pavillon-de-l'Avenir	164909	19.00	20.00	18.00	13.00	18.00	9.00	11.00	18.00	8.00	14.00	148.00
École publique des Villageois	164925	3.00	2.00	4.00	4.00		2.00	4.00	3.00	4.00	8.00	34.00
Total		218.60	200.00	200.00	196.00	197.00	185.00	196.00	198.00	177.00	199.00	1,966.60

IMPRIMÉ LE : 2020 JUIN 05 04:06



Effectifs des écoles secondaires

Effectifs du : 04 JUIN 2020

		09	10	11	12	<21 Total	> 21 Total	Total
École Cap sur l'Avenir	955622	1.00	4.00	4.50	10.75	20.25	3.00	23.25
École secondaire Château-Jeunesse	912573	9.00	5.00	14.00	14.00	42.00		42.00
École secondaire Cité-Supérieure	924792	8.00	3.00	5.00	6.00	22.00		22.00
École secondaire de la Rivière-des-Français	911100	9.00	12.00	12.00	3.50	36.50		36.50
École secondaire Hanmer	907448	29.00	24.00	33.50	16.50	103.00		103.00
École secondaire l'Orée des Bois	890817	5.00	5.00	6.00	5.00	21.00		21.00
École secondaire Macdonald-Cartier	907570	82.00	102.00	78.00	62.50	324.50	1.00	325.50
École secondaire Villa Française des Jeunes	965570	7.00	5.00	6.50	9.00	27.50		27.50
	<21 Total	150.00	160.00	159.50	127.25	596.75		
	>21 Total				4.00		4.00	
	Total	150.00	160.00	159.50	131.25			600.75



Total - Effectifs

		Total
École publique Camille-Perron	342432	71.00
École publique de la Découverte	174882	258.00
École pub. de la Rivière-des-Français	138720	45.00
École publique Foyer-Jeunesse	568961	202.00
École publique Franco-Manitou	332100	50.00
École publique Franco-Nord	460338	74.00
École publique Hanmer	242853	76.00
École publique Hélène-Gravel	157325	289.00
École publique Jean-Éthier-Blais	408735	324.00
École publique Jeanne-Sauvé	282898	112.60
École publique l'Escalade	025977	7.00
École publique Macdonald-Cartier	327425	175.00
École Cap sur l'Avenir	955622	23.25
École secondaire Château-Jeunesse	912573	42.00
École secondaire Cité-Supérieure	924792	22.00
École secondaire de la Rivière-des-Français	911100	36.50
École secondaire Hanmer	907448	103.00
École secondaire l'Orée des Bois	890817	21.00
École secondaire Macdonald-Cartier	907570	325.50
École secondaire Villa Française des Jeunes	965570	27.50
École publique Écho-des-Rapides	539197	101.00
École publique Pavillon-de-l'Avenir	164909	148.00
École publique des Villageois	164925	34.00
	Total	2,567.35